

Ordre du jour & rapports

Conseil d'administration & Assemblée générale

Mardi 20 mai 2025
14h30

Espace Cuzon

Salle Gwenn ha Du
24 route de Cuzon - 29000 Quimper

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration et Assemblée générale

Mardi 20 mai 2025 (14h30)

Ordre du jour

Sujet	Rapporteur	Pages
Affaires générales :		
1. Procès-verbal des CA et AG du 4 février 2025 (<i>pour validation</i>)	Isabelle ASSIH	5 – 12
2. Approbation des comptes 2024 et affectation du résultat (<i>pour validation</i>)	Roger LE GOFF	13 – 22
Développement territorial :		
3. Ingénierie LEADER 2025 : Demande de subvention FEADER (<i>pour validation</i>)	Marc ANDRO	23 – 24
4. Ingénierie – animation DLAL FEAMPA 2025 : Demande de subvention (<i>pour validation</i>)	Jocelyne POITEVIN	25 – 26
5. Animation du Conseil de développement de Cornouaille 2025 : Demande de subvention régionale (<i>pour validation</i>)	Marc ANDRO	27 – 29
6. Etude sur l'habitat réversible et demande de subvention LEADER (<i>pour validation</i>)	Marc ANDRO	33 – 33
7. Projet de convention avec l'ECLOZR pour un projet tuteuré sur « La création d'un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais » (<i>pour validation</i>)	Roger LE GOFF / Gilles SERGENT	35 – 36
8. Ateliers de sensibilisation des acteurs touristiques cornouillais au handicap et à l'inclusion (<i>pour validation</i>)	Roger LE GOFF / Gilles SERGENT	37 – 38
9. Formation santé mentale des jeunes (<i>pour information</i>)	Isabelle ASSIH	39 – 40
Aménagement et urbanisme :		
10. Publication de l'Observatoire de l'habitat 2024 (<i>pour information</i>)	Stéphane LE DOARE	41 – 43
11. Retour sur le RDV du ZAN : visites de projets et publication d'un guide illustrant la densification (<i>pour information</i>)	Stéphane LE DOARE	45 – 48
12. Démographie scolaire : lancement des travaux à Quimper et Douarnenez (<i>pour information</i>)	Jocelyne POITEVIN	49 – 50
Transitions énergétiques :		
13. Conventonnement entre QCD et les territoires de Pacte France Rénov' (<i>pour validation</i>)	Gilles SERGENT	51 – 90
Questions diverses		
14. Calendrier prévisionnel des instances et événements (<i>pour information</i>)	Isabelle ASSIH	91

1. Validation du Procès-verbal des CA et AG du 4 février 2025

Conseil d'administration & Assemblée générale Quimper Cornouaille Développement 4 février 2025

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale) :

Isabelle ASSIH, Marc ANDRO, Thomas FEREC, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Daniel LE BIGOT (QBO) ; Olivier BELLEC (CCA) ; Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Roger LE GOFF (CCPF) ; Jocelyne POITEVIN (DZ Co.) ; François MARTIN (DDTM) ; Albert BILLON, Xavier JODOCIUS, Gwenaëlle MUZELLEC, Hélène LE ROUX (Conseil de développement) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ; David LESVENAN (Symescoto) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) ;

Membres présents (ayant voix délibérative à l'Assemblée générale uniquement) :

Alain DECOURCHELLE (QBO) ; Morgane BRAESCU-ANDRIEU, Catherine ESVANT (CCA) ; Eric JOUSSEAUME (CCPBS) ; Yves LE GUELLEC (CCHPB) ; Daniel DUGOUA, Jean-Paul LE CORRE, Marie LE GUEN (Conseil de développement) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour le Conseil d'administration et l'Assemblée générale) :

Alain LE GRAND (Conseil départemental) a donné pouvoir à Roger LE GOFF (CCPF) ; Hervé HERRY a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Josiane KERLOC'H a donné pouvoir à Yves LE GUELLEC (CCHPB) ; Gilles SERGENT (CCSPR) a donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN (DZCo.) ; Yannick LE MOIGNE (SIOCA) a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Malvina DAUDUS a donné pouvoir à Albert BILLON (Conseil de développement) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour l'Assemblée générale uniquement) :

Jean-Paul COZIEN a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Jean-Luc LECLERCQ a donné pouvoir à Marc ANDRO ; Marc BIGOT a donné pouvoir à Olivier BELLEC (CCA) ; Michel LOUSSOUARN a donné pouvoir à Olivier BELLEC ; Christelle DREANO (DZ Co.) a donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN ;

Membres excusés :

Alain ESPINASSE (Préfecture du Finistère) ; Ludovic JOLIVET (QBO) ; Christian DAUTEL, Julie DUPUY, (CCA) ; Jean-Pierre MARC, René ROCUET, Christian PENNANECH (CCPF) ; Valérie DREAU, Catherine MONTREUIL, Stéphane MOREL (CCPBS) ; Isabelle CLEMENT (DZ Co.) ; Emmanuelle RASSENEUR (CCHPB) ; Solène JULIEN - LE MAO, Gurvan KERLOC'H (CCSPR), Angélique AUGRAIN, Colin LE BIHAN, (Conseil de développement) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Stéphane BAUDEMONT (DDTM) ; Tristan DOUARD, Michel BOLLORE, Véronique CARIOU, Soisik DIJON, Nicolas KERLOCH, Karine LE SAGER-DIOUF (QCD) ;

Le 4 février 2025, les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'Espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Stéphane LE DOARE.

La Présidente ouvre la séance à 14h35 et constate que les quorums sont atteints :

- 23 membres sur les 26 membres du Conseil d'administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.
- 36 membres sur les 52 membres de l'Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La Présidente accueille les nouveaux membres du Conseil de développement, suite à son renouvellement, et invite à un tour de table. François MARTIN annonce qu'il s'agit de sa dernière participation aux instances de QCD avant son départ en retraite, et présente son successeur, Stéphane BAUDEMONT.

Affaires générales

1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 15 octobre 2024
2. Programme partenarial 2025
3. Budget prévisionnel 2025
4. Appel à cotisations 2025
5. Rapport moral 2024

Temps de présentation – retour sur l'année 2024

Aménagement et urbanisme

6. Logement des actifs : publication du Focus n°3 et rencontre du 29 novembre 2024
7. Meublés de tourisme : publication du Focus n°4

Développement territorial

8. Contrat local de santé : invitation des élus aux groupes de travail
9. Composition du Conseil de développement de Cornouaille et rapport d'activités 2024

Questions diverses

10. Calendrier prévisionnel des instances et événements

1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 15 octobre 2024

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le procès-verbal qui sera diffusé accompagné des délibérations et des annexes.

2. Programme partenarial 2025

Isabelle ASSIH rappelle que le programme partenarial résulte d'un travail avec les EPCI et partenaires.

Marc ANDRO salue l'anticipation et la clarté du programme, permettant d'identifier les pilotes et équipes pour chaque action.

Daniel LE BIGOT propose une reformulation concernant les politiques de l'habitat durable, estimant qu'il s'agirait davantage d'une « politique durable de l'habitat ».

Marc ANDRO précise que QCD a pour vocation d'accompagner et non de définir les orientations politiques.

David LESVENAN fait référence aux Assises de la langue et de la culture bretonnes organisées par le Conseil de développement, et souhaite un renforcement des actions en faveur de la langue bretonne, qui doivent être encouragées et soutenues.

Albert BILLON approuve et alerte sur la fragilité du secteur culturel bretonnant. Il évoque une problématique d'ordre structurel et les mauvais signaux émis tels que la remise en cause du Pass culture. Il estime que le modèle associatif n'est plus adapté aux enjeux, et qu'une partie du service public repose sur le bénévolat. Il informe que le Conseil de développement a donné carte blanche à l'équipe « jeunes » pour émettre des idées qu'il espère créatives et souhaite que les élus reprennent le flambeau en lançant une large réflexion sur le système associatif.

Olivier BELLEC, en tant que maire, expose les difficultés de financement des écoles Diwan. A Trégunc, l'école existe depuis 1990 et les locaux de type modulaire nécessiteraient un remplacement. La commune serait disposée sur le principe à financer le million d'euros nécessaires. Mais il s'interroge sur la façon de faire pour que Diwan perdure sur le territoire, et plus largement pour l'avenir de la langue, et souligne aussi la grande difficulté que peut représenter le financement à de tels niveaux de Diwan, école privée sous contrat, alors que les écoles publiques, qui sont de la responsabilité directe de la commune, ont également des besoins réels.

Isabelle ASSIH rappelle le cadre légal du financement des écoles sous système de financement privé sous contrat et l'importance de connaître la loi Molac, définissant le financement communal, quand les élèves ne disposent pas d'autres offres d'éducation à la langue bretonne. Elle met également en avant la différence structurelle entre l'économie culturelle et l'économie sportive, cette dernière fonctionnant plutôt bien. Face à la baisse des budgets des collectivités, elle souligne que maintenir les subventions aux associations constitue déjà un effort politique significatif, mais que cela reste insuffisant pour répondre aux besoins. Elle invite à une réflexion sur les limites du soutien public et les éventuelles solutions à envisager.

Jocelyne POITEVIN ajoute que la baisse de natalité contribue également à amplifier le phénomène.

David LESVENAN estime qu'il faut réussir à inciter les PME à aider les associations du territoire. Il suggère que QCD organise un colloque sur ce sujet, pour un premier niveau d'information, et inviter des experts de cette réglementation.

Le sujet n'appelant plus questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le programme partenarial 2025 en vue de le soumettre à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le programme partenarial 2025.

3. Budget prévisionnel 2025

Roger LE GOFF présente le rapport. Il rappelle que le premier poste de dépenses concerne l'ingénierie (le personnel). Il souligne la valeur du bâti, tout en insistant sur la prudence qui s'impose en raison de l'absence d'ASL. Concernant les actions, il salue le travail du directeur et de l'équipe tourisme pour leur agilité, faisant notamment référence au COPIL Destination du jour. Pour les ressources, il met en avant la « générosité » de QBO. Concernant Réseau TYNEO, une réserve demeure, dans l'attente de cadrage définitif de la part de l'État, représentant ainsi le seul changement majeur pour 2025.

Isabelle ASSIH rappelle qu'elle a demandé un budget prévisionnel à l'équilibre, ce qui est le cas dans la présentation du jour. Elle sollicite Tristan DOUARD pour détailler les équilibres financiers.

Tristan DOUARD explique que 93 k€ ont été économisés sur les dépenses, principalement sur les actions, et 50 k€ sur la masse salariale. Parallèlement, une augmentation des subventions de 73 k€ a été obtenue, notamment sur le volet MOS soutenu par la Région. Concernant le SPRH, 50 % du financement sera assuré par l'ANAH aux territoires de pacte. De plus, la Région, engagée dans le financement, pourra flécher son aide directement aux EPCI. Il souligne que le budget est loyal et sincère.

Albert BILLON interroge sur l'amortissement du grand plateau libre à l'étage du bâtiment principal de Cuzon. Tristan DOUARD précise que le plateau appartient à la CMA, ce qui n'a pas d'impact direct sur le budget de QCD.

Gwenaëlle MUZELLEC complète en informant que des projets sont mis en en attente, pour des raisons de choix et de restrictions budgétaires.

Roger LE GOFF rappelle que le projet de Cuzon était initialement prévu comme un bâtiment commun, mais chaque entité a finalement opté pour la construction de son propre bâtiment, ne partageant que les salles de réunion. Il souligne que ce projet demeure une belle réalisation pour la Cornouaille.

Marc ANDRO conclut en précisant que l'objectif d'un budget équilibré en 2025 sera atteint et qu'un excédent pourra être envisagé. Il affirme que la gestion de QCD est saine et que la valeur du bâtiment sera préservée.

Aucune question supplémentaire n'étant soulevée, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le budget prévisionnel 2025 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le budget prévisionnel 2025.

4. Appel à cotisations 2025

Roger LE GOFF présente le rapport, en précisant que la version définitive a été remise sur table, intégrant les chiffres de population INSEE publiés au 1^{er} janvier de cette année.

Isabelle ASSIH souligne l'importance de la charge de centralité de QBO, rappelant que, sans cette contribution, l'Agence serait fragilisée.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le montant des cotisations pour l'année 2025 pour le soumettre à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le montant des cotisations pour l'année 2025.

5. Rapport moral 2024

Isabelle ASSIH introduit le rapport et invite les responsables des pôles à présenter leur bilan.

Karine LE SAGER-DIOUF (pôle aménagement et observation du territoire), met en avant l'accompagnement des élus face à la crise du logement, les travaux réalisés sur les PLH, notamment celui de QBO, de la CCCSPR et de Douarnenez Communauté, le travail réalisé sur la sobriété foncière et la mobilité des actifs, ou encore la publication des Focus habitat.

Nicolas KERLOCH (pôle transition énergétique) présente le bilan des trois niveaux de services de Réseau TYNEO aux ménages et notamment l'explosion du nombre de demandes de conseils de premier niveau, les temps forts de l'année et la fin du SARE, remplacé par les Pactes France Rénov.

Tristan DOUARD, en l'absence de Carole ESCARAVAGE (pôle des fonds européens territorialisés et Conseil de développement), souligne l'expertise de l'équipe face à un système de subvention complexe et fragmenté. Concernant le DLAL FEAMPA, 43 % de l'enveloppe 2021-2027 a d'ores et déjà été fléchée. Concernant l'ancienne programmation LEADER 2014-2022, les derniers dossiers de paiements sur les 56 projets sélectionnés et l'enveloppe globale de 2,1 M€ ont été réalisés. Enfin, pour la nouvelle programmation 2023-2027, 23 porteurs de projets potentiels ont déjà été rencontrés.

Michel BOLLORE (pôle attractivité économique et territoriale) retrace les grandes actions liées à l'emploi, notamment la sensibilisation et l'accompagnement des recruteurs et des services RH, l'expérimentation d'une présence accrue sur des salons professionnels, ou encore les campagnes de communication.

Michel BOLLORE (pôle santé / Contrat local de santé) rappelle les quatre axes prioritaires du CLS, la priorisation en 2024 des thématiques de prévention et les campagnes lancées, le déploiement du programme MALIN, et les grands temps forts qui ont marqué l'année autour du handicap, de la santé environnement ou de la polyarthrite.

Tristan DOUARD (pôle Destination touristique) rappelle que 246 k€ ont déjà été investis sur l'enveloppe de fonds régionaux 2023-2026 dédiés à la Cornouaille, laissant un peu moins de 500 k€ à répartir sur les 3 axes de la stratégie que sont la promotion des savoir-faire, le nautisme pour tous et l'itinérance.

Albert BILLON rappelle que le Conseil de développement vient d'être renouvelé, comptant 65 ou 66 membres (en attente de la nouvelle désignation de la Chambre d'agriculture en cours d'élections). Les gros sujets pour 2025 seront l'eau, ainsi que les thématiques de l'emploi et de la jeunesse. Il assure que le

CDC se positionnera aux côtés des élus pour proposer analyses et recommandations. Sur la question de la maritimité, une quinzaine de personnes sont mobilisées, avec un groupe de travail actif dans les semaines à venir.

Il salue également l'initiative des EPCI (QBO, CCA, Brest...) ainsi que la Région pour leur implication sur la question du ferroviaire.

Par ailleurs, il insiste sur la nécessité d'une veille territoriale pour attirer de nouveaux actifs et de nouveaux talents. Il évoque notamment la filière pêche (citant la situation de Saupiquet), ou la filière du bâtiment, estimant que QCD devrait intégrer les signaux émis par ces secteurs dans un observatoire territorial semestriel.

Stéphane LE DOARE témoigne des fortes inquiétudes des bolincheurs et de l'ambiance tendue dans la filière. Il estime que la pêche n'est pas soutenue à la hauteur de ses besoins et que les volumes historiques ont drastiquement chuté. Le coût du transport et l'éloignement des lieux de pêche sont problématiques. Il s'interroge sur la pérennité de l'aide des pouvoirs publics à l'investissement sur les places portuaires, au vu des évolutions constatées.

Isabelle ASSIH rappelle que la compétence économique appartient aux EPCI et qu'une étude sur l'emploi maritime est en cours par QCD. Elle s'interroge sur la nécessité de relancer la coopération avec la CCI sur le sujet de la veille économique. Concernant Saupiquet, l'annonce de la fermeture a été brutale. Un accompagnement individuel est prévu pour accompagner les salariés licenciés.

Léa-Forough DADKHAH affirme que la Bretagne reste la région au plus bas taux de chômage, mais celui des jeunes augmente. La majorité des nouveaux demandeurs d'emploi est issue des licenciements économiques. Se pose alors la question des formations stratégiques pour le territoire et la manière d'exploiter les données disponibles.

Albert BILLON insiste sur la nécessité d'une vision territoriale globale face aux mutations économiques. Il cite un reportage sur Chancerelle qui renvoie selon lui un message négatif, alors que d'autres signaux existent et doivent être pris en compte.

Jocelyne POITEVIN, même si elle se dit soucieuse pour la filière, défend une lecture plus positive du cas Chancerelle, soulignant le rôle d'ascenseur social pour les femmes, notamment issues de l'immigration. Elle alerte sur les risques de délocalisation, citant le cas de Petit Navire sous fonds thaïlandais, alors que Chancerelle reste 100 % locale.

Marie LE GUEN rappelle que la production de conserves de poisson reste stable mais que Saupiquet était leader des marques distributeurs. La pêche à la sardine se heurte à des périodes de pêches de plus en plus courtes. Mais, malgré ces défis, les entreprises restent fortement attachées au territoire.

Marc ANDRO évoque un film sur Chancelle / Connétable, où des représentants du personnel (dont une responsable ivoirienne), défendaient la production locale malgré des conditions de travail difficiles. Longtemps, les élus ne s'occupaient pas de la pêche, cette mission étant confiée à l'État et à la CCI. Or, la délégation à la CCI s'arrêtera fin 2025. Il appelle à une réflexion collective sur l'avenir de la pêche en Cornouaille.

Isabelle ASSIH fait le parallèle avec un travail mené sur Kermoisan, où le rôle des femmes a été valorisé.

Le sujet n'appelant plus questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le projet de rapport moral 2024 et le soumet à approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2024.

6. Logement des actifs : publication du Focus n°3 et rencontre du 29 novembre 2024

Stéphane LE DOARE présente le rapport.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

7. Meublés de tourisme : publication du Focus n°4

Stéphane LE DOARE présente le rapport, attirant l'attention sur un risque majeur : les logements classés G ne pouvant plus être loués à l'année, mais restant accessibles à la location touristique, ce qui pourrait aggraver la crise du logement.

Tristan DOUARD rappelle que l'objectif est d'établir des constats clairs et de proposer des actions concrètes. Il mentionne deux groupes de travail visant à l'émergence de projets concrets avec une pluralité de partenaires (privés et publics), l'un dédié au logement des actifs, et l'autre plus spécifiquement aux professionnels de santé.

Isabelle ASSIH insiste sur la nécessité de partager les expériences locales. Elle cite l'exemple de Quimper, où une mesure limite le nombre de logements de tourisme par propriétaire. Cette régulation doit être évaluée et croisée avec d'autres dispositifs pour en mesurer l'efficacité.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

8. Contrat local de santé : invitation des élus aux groupes de travail

Isabelle ASSIH présente le rapport et rappelle qu'elle a été nommée maire référente sur le handicap auprès de l'AMF. Elle exprime le souhait d'inviter les élus à un évènement dédié aux 20 ans de la loi Handicap (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), thématique relevant du Département, tandis que l'accessibilité est une compétence des communes. Cette rencontre contribuera à alimenter la réflexion nationale. Elle prévoit d'échanger avec Michel BOLLORE afin d'organiser cette journée et d'évaluer l'articulation avec la journée interprofessionnelle handicap prévue au programme de travail.

Isabelle ASSIH interroge Nicolas KERLOCH sur la question de l'accessibilité numérique, sujet pris en compte par Réseau TYNEO dans la refonte de son site internet. Celui-ci confirme que l'actualisation du site a permis d'intégrer des améliorations techniques en faveur de l'accessibilité. Isabelle ASSIH félicite cette initiative.

Hélène LE ROUX informe qu'un guide du handicap a été édité par la Chambre d'agriculture. Isabelle ASSIH manifeste son intérêt pour en prendre connaissance.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

9. Composition du Conseil de développement de Cornouaille et rapport d'activités 2024

Albert BILLON présente le rapport, soulignant que la nouvelle composition du CDC voit une progression du nombre d'actifs par rapport aux retraités. Cependant, le défi du rajeunissement des membres reste un enjeu.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente informe l'assemblée que l'agenda des instances et des événements est inclus dans la liasse remise sur table.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente donne la parole à François MARTIN, qui se retire de la vie active et dont le remplaçant, Stéphane BAUDEMONT, assiste aux présentes instances.

François MARTIN revient sur l'histoire de QCD, rappelant qu'en 2000, aucune agence d'urbanisme n'existait sur le territoire. À l'époque, la Cornouaille était structurée en GIP regroupant 11 EPCI. Ce n'est qu'en 2006 que l'idée de créer une agence d'urbanisme a émergé, et c'est en 2010 qu'est née QCD. Ayant accompagné toute cette évolution, François MARTIN a vu QCD devenir un acteur clé, reconnu et incontournable pour la Cornouaille, avec des élus et acteurs impliqués. Il met en avant l'audace et l'inventivité de l'Agence ainsi que son équipe pluridisciplinaire. Pour anecdote, il rappelle avoir participé à une soixantaine de conseils d'administration et d'assemblées générales.

Il confirme son départ définitif en février. L'Assemblée l'applaudit chaleureusement.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente clôt la séance à 16h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.

La Présidente

Isabelle ASSIH

Le Secrétaire de séance

Stéphane LE DOARE

Les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale sont invités à valider ce procès-verbal pour signature et diffusion.

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & Assemblée générale du 20 mai 2025

Pour validation

2. Approbation des comptes 2024 et affectation du résultat

Les comptes de Quimper Cornouaille Développement se traduisent au 31 décembre 2024 par un bilan de **4 212 616 €** et un compte de résultat 2024 dégageant **une perte de 157 621 €**, à raison de **2 147 845 €** de produits pour **2 305 466 €** de charges.

Ce résultat comptable négatif ne tient pas compte des subventions sur les fonds européens Leader et Feampa, dont les conventions ne nous sont pas parvenues. Le montant de ces subventions est évalué à 230 000 €; l'analyse du résultat doit cependant en tenir compte, les charges s'y afférentes étant comptabilisées. Par ailleurs, des coûts exceptionnels liés à la signature d'une convention informatique avec QCD dégage une perte de 33 086 € sur le transfert de propriété du matériel informatique non encore totalement amorti par QCD. Ces deux éléments impactent significativement le résultat.

Le bilan se présente comme suit :

BILAN			
immobilisations	2 066 109	résultat d'exercice	- 157 621
créances usagers & rattachements	301 630	reports et réserves	1 927 565
autre actif circulant	32 404	subv. Invest. à rapporter	446 970
disponibilités	1 812 473	emprunt immobilier	1 452 802
		autres dettes d'exploitation	542 900
Total actif	4 212 616	Total passif	4 212 616

1. Analyse du bilan

(cf. Annexe 1)

Le bilan est impacté par l'impossibilité de comptabiliser certaines subventions européennes (principe de prudence) se rapportant normalement à l'exercice 2024, et par des frais de nature exceptionnelle.

1.1. Actif

- **Immobilisations : 2 066 109 €**

Le total des immobilisations se monte à 2 066 109 € et comporte pour l'essentiel le terrain acquis (37 060 €), ainsi que la construction du bâtiment, pour une valeur de 2 243 208 €, amortie à compter de juin 2021, lors de l'intégration dans les locaux. Le bâtiment est en partie subventionné, à hauteur de

514 754 €. Le bâtiment du siège est ainsi évalué en net en fin d'exercice à 1,9 M€ à l'actif du bilan pour une subvention de 0,45 M€ au passif, soit une valeur nette de subvention de 1,45 M€.

- **Actif circulant : 2 146 508 €**

- **Créances usagers et comptes rattachés : 301 630 €**

Étant rappelé que seules les subventions ayant fait l'objet d'un arrêté de subvention ou d'une convention font l'objet d'un rattachement à l'exercice, et à condition que les charges correspondantes aient été engagées, le compte de créances (cotisations et subventions non encore encaissées) se chiffre à 301 630 € au 31 décembre 2024.

Le montant de ce poste est en forte diminution, car les cotisations 2024 ont été presque intégralement versées. Ce poste correspond essentiellement à des subventions dont la demande de paiement sera effectuée sur l'exercice 2025. Pour rappel, les demandes de subventions non conventionnées n'y sont pas inscrites, la comptabilisation est reportée à 2025.

Ces créances se composent notamment :

- Du solde de cotisations adhérents 2024 pour 10 K€.
- De subventions portant sur l'ingénierie 2024 versées sur 2025, en cours de versement ou seront versées sur présentation du bilan annuel :
 - Tourisme : 69 k€ (Région)
 - Conseil de développement : 13 k€ (Région)
 - Feampa : 25 K €
 - Leader : 25 K €
 - Réseau TYNEO : 79 k€
 - Datagences : 11 k€
 - Symescoto : 60 K€
 - Action Logement : 9 k€
 - Remboursements divers (Assurance) : 1K€

- **Autre actif circulant : 32 404 €, essentiellement constitué de :**

- Créances : 25 457 € (dont 14 554 € d'excédent de taxe sur les salaires, 2 304 € d'IJ maladie et divers remboursements à obtenir 8 599 €)
- Charges constatées d'avance : 6 947 € (avances sur contrats annuels)

- **Disponibilités : 1 812 473 €**

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2024 augmente de 57 %, cette augmentation est essentiellement liée à une diminution des créances sur cotisations de nos adhérents en fin d'exercice :

- Une diminution de la capacité d'autofinancement (- 46 k€) ;
- Les investissements réalisés (- 32 K€)
- Les remboursements d'emprunts (-91 K€)
- Les cotisations des EPCI encaissées en totalité contrairement à N-1 (+834 K€)

1.2. Passif

- **Report et réserves : 1 927 565 € avant affectation du résultat**

Les fonds propres diminuent de 14,8 % par rapport au 31/12/2023 suite à l'affectation du résultat 2023 de – 334 201 €.

- **Subvention d'investissement : 446 970 €**

La subvention régionale d'investissement perçue sur l'espace Cuzon, entre 2020 et 2023, est de 514 754 €. Une quote-part de cette subvention est rapportée chaque année au résultat en produit exceptionnel : pour 2024, ce montant s'élève à 19 076 €. Le montant net restant à porter au résultat au 31/12/2024 s'élève à 446 970 €.

- **Emprunt immobilier : 1 452 802 €**

Pour rappel, un prêt immobilier de 1,7 M€ débloqué par le Crédit Agricole pour financer l'espace Cuzon a été contracté au taux d'intérêt fixe de 0,51 % sur 20 ans avec un différé de remboursement de capital. Ces remboursements ont débuté en juin 2022 ; le montant du capital remboursé sur 2024 est de 91 k€ sur l'exercice.

- **Dettes d'exploitation : 542 900 €**

Les dettes d'exploitation comprennent :

- Les dettes fournisseurs : **217 804 €** sur les facturations de fin d'exercice, dont 41 178 € de factures non parvenues, et 176 626 € de charges à payer comprenant notamment des factures relatives au bâtiment pour un montant de 78 400 € reçues fin 2023 et dans l'attente de convention entre CMA/CA/QCD.
- Les dettes fiscales et sociales : **210 554 €** concernant les charges sociales dues sur le mois de décembre et/ou le 4^e trimestre 2024 et une provision de congés payés.
- Les autres dettes : **80 742 €** correspondent à un remboursement de trop perçu sur une subvention 1 892 €, et à 78 850 € de provision liée aux charges de copropriété dont les conditions ne sont à ce jour pas formalisées, non facturées par la CMA.
- Le produit constaté d'avance de **33 800 €** se rapporte à des acomptes de subventions perçues à la signature de diverses conventions.

2. Analyse du compte de résultat

(cf. annexe 2)

Le niveau des comptes de Quimper Cornouaille Développement évolue par rapport à 2023 : **les charges globales sont à la baisse (- 4,51 %) et les produits en augmentation (3,25 %).**

COMPTE DE RÉSULTAT			
charges	€	produits	€
Salaires, charges et taxes (formation, salaires)	1 654 607	Prestations & marchandises	6 000
Charges de gestion et taxes liées (foncier + div)	511 578	Subventions et cotis.	2 068 812
Dota. amort. prov.	96 788	Reprises sur amort., transfert de charges	38 835
Charges financières	7 682	Produits fin & except.	34 198
Charges exceptionnelles	34 811	Reprise fonds dédié	-
Total charges	2 305 466	Total produits	2 147 845
Résultat :	- 157 621		

2.1. Charges

	Exercice 2023	Exercice 2024	Évolution en €	2023-2024 en %
salaires charges & taxes	1 759 250	1 654 607	-104 643	- 5,95 %
charges de gestion	301 867	269 913*	-31 954	-10,59 %
volume d'actions	220 102	241 665*	21 563	9,80 %
dota. amort. prov.	95 815	96 788	973	1,02 %
charges financières	8 139	7 682	- 457	- 5,61 %
charges fin. except.	29 209	34 811	5 602	19,18 %
Total charges	2 414 382	2 305 466	- 108 916	- 4,51 %

* Ces montants comprennent les mises à disposition de personnel (charges externes) de 55 k€ (intégré au budget en frais de personnel)

- **Salaires, charges et taxes sur le personnel : 1 654 607 €**

Ce chiffre à la baisse entre 2023 et 2024 (-5,95 %), correspond à un effectif stable sur les deux dernières années ; l'écart correspond au coût des indemnités de licenciements de deux salariées en 2023.

Au 31 décembre 2024, l'effectif était composé de 28 CDI, 2 CDD et 1 alternant, soit un total de 31 salariés (contre 26 CDI, 3 CDD et 1 alternant, soit 30 l'année précédente).

- **Charges de gestion globales : 511 578 €**

Dans les charges de gestion, on distingue :

- Les frais généraux et taxes (foncière + divers) liés au fonctionnement de la structure et de son activité d'agence d'urbanisme et de développement : 269 913 € ;
- Les dépenses d'actions engagées par chacun des pôles et filières dans le cadre de leurs missions : 241 665 €.

- **Frais généraux et taxes : 269 913 €**

Ces frais sont composés des charges relatives aux fournitures diverses, charges d'électricité, d'entretien, maintenances diverses, formations, honoraires, locations diverses, frais postaux, taxe foncière. S'y ajoutent les charges informatiques récurrentes de maintenance, hébergement et le passage en convention informatique avec QBO au 1^{er} octobre. Il convient également de mentionner les difficultés de chiffrage précis des frais liés aux parties communes de l'espace Cuzon, destinés à être gérés par sa future association syndicale libre (ASL). Une baisse de certains frais est à observer : électricité, et honoraires divers liés aux licenciements.

Les autres postes de dépenses n'appellent pas de commentaire particulier.

- **Actions engagées par les pôles : 241 665 €**

Une augmentation de 21 563 € sur ces charges (directement liés aux différentes activités des pôles et variables selon le type d'actions menées sur l'année) est constatée entre 2023 et 2024.

- **Attractivité et développement des filières : 155 733 €** (écart par rapport au budget de - 13 100 € essentiellement sur le tourisme)
 - Ialys : 147 €
 - Tourisme : 120 770 €
 - Attractivité : 34 815 €
- **Urbanisme et aménagement et Datagences : 50 130 €** (écart par rapport au budget de - 3 900 € (CLS-Datagence-Urbanisme)
- **Programmes européens territorialisés et Conseil de développement : 16 767 €** (écart total par rapport au budget soit -22 000 € : Conseil de développement - 11 600 € ; Leader et Feampa - 10 400 €)
- **Transition énergétique - Kerfeunteun: 19 035 €** (écart par rapport au budget - 17 500 € essentiellement sur le projet Kerfeunteun - 10 000 €, avec un report de certaines charges sur 2025)

- **Dotations aux amortissements : 96 788 €**

Elles portent sur les agencements, le mobilier, le matériel informatique et les logiciels non encore totalement amortis. Les dotations aux amortissements sur la construction de l'espace Cuzon ont été enregistrées à compter de l'entrée dans les locaux en juin 2021 et représentent 87 % de ce montant.

Il convient de souligner que la charge nette d'amortissements du bâtiment, qui représente 84 k€ moins 19 k€ de subvention, soit 65 k€, n'a guère de signification économique, puisque le bâtiment ne perd pas de valeur et reste d'ailleurs valorisé au bilan à un montant bien inférieur à sa valeur de marché.

- **Charges financières : 7 682 €**

Il s'agit des intérêts de l'emprunt immobilier. Pour rappel, l'emprunt porte sur 1,7 M€ sur 20 ans, dont 2 ans de différé de remboursement du capital avec un taux d'intérêt de 0,51 %.

- **Charges exceptionnelles : 34 811 €**

Ces charges correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations cédées dont 1500 € se rapportent à la cession de parts de la SAEML Quimper Evènements et 34 311 € de valeur nette comptable sur les immobilisations sorties.

2.2. Produits

	Exercice 2023	Exercice 2024	Évolution 2022-2023	
			en €	en %
ventes & prestations	5 000	6 000	1 000	20,00 %
subventions et cotis.	1 992 461	2 068 812	76 351	3,83 %
autres produits			-	
reprise sur amortissements,				
transferts de charges	53 286	38 835	- 14 451	- 27,12 %
produits fin. & except.	29 434	34 198	4 764	16,19 %
reprise fonds dédié				
Total produits	2 080 181	2 147 845	67 664	3,25 %

- **Produit d'activités annexes : 6 000 €**

Prestations de services et produits des activités annexes : 6 000 €

Il s'agit d'encarts publicitaires vendus à Armor Lux, SAS Bossier et SASU Cueillette sur la carte touristique de la Destination, permettant d'en réduire le coût.

- **Cotisations et subventions : 2 068 812 €**

- **Cotisations des adhérents (hors QBO) : 560 593 €**

EPCI : la cotisation est de 3 €/habitant soit 528 093 €

Région Bretagne : cotisation de 28 500 €

Autres : forfait de 1 000 € pour les 3 chambres consulaires et le SIOCA soit 4 000 €.

- **Cotisation de QBO : 680 947 €**

Quimper Bretagne Occidentale : versement d'une cotisation de 680 947 €, soit l'équivalent de 6,50 €/habitant.

- **Autres produits : ajustement de comptes pour 30 €**

- **Subventions : 827 243 €**

Les subventions financent soit l'ingénierie de fonctionnement, soit les actions menées par les pôles avec l'ingénierie spécifique dédiée à ces actions.

- **État : 146 526 €**

- Subvention en légère hausse pour le fonctionnement de l'agence d'urbanisme qui comprend une part fixe et une part variable, soit au total 96 289 € pour 2024 ;
- L'Agence régionale de santé Bretagne (ARS) a également participé au financement de l'ingénierie du Contrat local de santé (2 CDI) à hauteur de 50 000 € (convention sur 5 ans soit 25 000 € par an par salarié à temps plein) et de 237 € sur les actions.

- **Symescoto : 60 000€**

- Subvention annuelle forfaitaire 2024

- **Région Bretagne : 469 528 €**

- Subventions :
 - Destination touristique : 116 915 €
 - Énergie / Réseau TYNEO : 269 697 €
 - Energie / Projet Kerfeunteun : 3 100 €
 - Ingénierie DLAL FEAMPA : 12 500 € aide préparatoire – (subventions sur le Feampa 2022-2023-2024 comptabilisées – sans convention)
 - Conseil de développement : 67 316 €

- **Subvention EPCI : 41 542 €**

- Subvention versée par Quimperlé communauté au titre de la Destination touristique (0,50 €/habitant) : 29 052 €
- Subvention Quimperlé communauté remboursement autofinancement sur schéma camping-cars : 8 940 €
- Subvention QBO - Quote-part 2024 : 3 100 €
- Subvention CCHPB - Schéma camping-cars : 450 €

- **Fonds européens LEADER : 97 147 €**

- Subvention ingénierie 2023 (programme 2014- 2023) : 56 088 € (convention en 2024)
- Subvention ingénierie 2024 (programme 2014- 2023) : 24 751€
- Subvention ingénierie 2023-2024 (non conventionné – non provisionné)
- Subvention 2024 - mission d'appui aux structures nautiques : 16 308 €

- **Fonds européens FEAMPA : 12 500 €**

- Financement ingénierie aide préparatoire 2021-2022 : 12 500 €
- Financement ingénierie 2022-2023-2024 non provisionné – non conventionné

- **Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges : 38 835 €**

Ce montant concerne des transferts sur charges générales de gestion : remboursement de frais par les offices de tourisme, le Comité régional du tourisme, l'opérateur de compétences (OPCO), remboursement par les agences d'urbanisme des frais avancés sur Datagences, les aides perçues sur les contrats d'alternance.

- **Produits financiers et produits exceptionnels : 34 198 €**

Les produits financiers correspondent aux intérêts des livrets bancaires, dépôt à terme et aux produits de participation pour un montant de 13 622 €.

Les produits exceptionnels sont composés de la quote-part de subvention relative à la construction, virée au résultat pour 19 076 €, et de produits de cession des parts de Quimper Evènements 1 500 €.

3. Conclusion

Le budget prévisionnel 2024 déficitaire était évalué à – 217 692 €, le déficit apparaissant au bilan s'élève à 157 621 €.

Ce déficit comporte une quote-part de charges non récurrentes de 33 k€ correspondant au transfert de propriété du matériel informatique dans le cadre de la signature d'une convention avec QBO et surtout une quote-part de subventions non enregistrées pour 230 k€.

3.1. Perspectives 2024

Dans un contexte d'inflation, avec des charges en constante évolution (frais généraux), des incertitudes sur le montant des frais liés à l'application d'une convention collective, aux charges communes sur les bâtiments (documents non finalisés, évaluation des charges datant de 2021), la structure se doit de rester prudente et vigilante sur les postes dépenses et envisager d'augmenter ses ressources afin de rester à l'équilibre et d'assumer durablement les fonctions qui lui sont allouées.

Par ailleurs, le niveau de trésorerie constitue une marge sécuritaire et permet d'envisager plus sereinement l'avenir, même si la vigilance s'impose, si des retards récurrents de versements de cotisation se reproduisent. Il est rappelé que le budget prévisionnel pour l'année 2025 prévoit un équilibre des comptes.

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 en report à nouveau.

Compte tenu de ce qui précède,
Ayant pris connaissance des états comptables,

Le Conseil d'administration est invité à :

- **proposer à l'AG d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **proposer à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat 2024 en report à nouveau.**
- **faire constater à l'AG qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé**

Suite à délibération et validation par le Conseil d'administration, les documents suivants sont remis sur table :

- Rapport de Ouest Conseil Audit
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Au vu de ces rapports complémentaires et après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée générale est invitée à :

- **approuver les comptes 2024 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **donner quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion ;**
- **affecter la totalité du résultat 2024 en report à nouveau ;**
- **constater qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.**

Liste des annexes :

1. *Comptes annuels 2024 (cabinet Gorioux) (hors liasse)*
2. *Tableau récapitulatif des bilans 2019-2024*

Evolution compte de résultat 2019-2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ETP THEORIQUES	25,93	23,54	26,45	32,4	30	30
COUT RH	1 386 547	1 258 846	1 396 169	1 729 147	1 759 250	1 654 607
salaires et charges personnel m-a-d	0				58 329	55 418
TOTAL RH	1 386 547	1 258 846	1 396 169	1 729 147	1 817 579	1 710 025
FRAIS GENERAUX & TAXES	364 406	346 401	339 399	229 270	243 538	214 495
S/Total charges de gestion courantes	1 750 953	1 605 247	1 735 568	1 958 417	2 061 117	1 924 520
ACTIONS	384 023	233 350	266 071	352 215	220 102	241 665
dotations amort	16 082	13 231	59 197	95 797	95 815	96 788
divers	2 906	2 445	111 592	16 062	37 348	42 493
total charges gestion	2 153 964	1 854 273	2 172 428	2 422 491	2 414 382	2 305 466

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits :						
prestations et ventes	9 978	6 334	2 500	3 250	5 000	6 000
cotisations	475 998	468 080	519 103	522 757	529 087	560 593
subv générales fonctionnement	899 290	866 897	865 112	815 311	680 311	680 947
adhérents communes CEP						
QBO	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Symescoto	88 911	89 170	131 349	137 242	146 314	146 526
Etat						
Région						
autres				981	391	30
s/total produits de fonctionnement général	1 534 177	1 490 481	1 578 064	1 539 541	1 421 103	1 454 096
autres subv liées aux actions/pôles	403 609	317 357	509 683	581 131	482 789	469 528
Région						
Département			33 000	9 000		
autres	284 256	239 295	230 690	432 977	176 289	224 222
Total produits exploitation	2 222 042	2 047 133	2 351 437	2 562 649	2 080 181	2 147 846

3. Ingénierie LEADER 2025 Demande de subvention FEADER

En synthèse

En 2025, l'ingénierie LEADER est pleinement consacrée à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 en Cornouaille. A ce titre, il est proposé de solliciter le FEADER pour financer l'animation et la gestion du programme, à hauteur de 1,5 ETP.

Depuis 2015, Quimper Cornouaille Développement assure le rôle de Groupe d'Action Locale (GAL) pour la Cornouaille. La convention de mise en œuvre du programme 2023-2027, signée par la Région Bretagne (autorité de gestion) en décembre 2023, prévoit pour cette période une dotation de 1 597 682 € de FEADER pour notre territoire. Une fiche action dédiée à l'ingénierie est intégrée à cette convention, avec un plafond d'intervention fixé à 25 % de l'enveloppe globale. Le FEADER peut financer 80 % des dépenses d'ingénierie pour l'animation et la gestion des programmes LEADER. L'équipe technique affectée par QCD représente 1,5 ETP.

Le programme a démarré de façon opérationnelle en 2024. Un nouveau comité de programmation a été installé en janvier 2024 et une vingtaine de porteurs de projets ont été accueillis par l'équipe technique. Les premières décisions de sélection ont été prises en janvier 2025.

Programme de travail 2025

En 2025, l'équipe LEADER poursuivra les missions suivantes :

- Accueil et accompagnement des porteurs de projets : conception, sélection, programmation, paiement ;
- Liaison avec l'autorité de gestion (région Bretagne) et les cofinanceurs ;
- Organisation et animation de 3 à 4 comités de programmation pour la sélection des projets (une dizaine envisagée) ;
- Appropriation des nouvelles procédures, notamment pour la dématérialisation des dossiers sur la plateforme régionale des aides ;
- Animation territoriale : mise en réseau et interconnaissance des acteurs, groupes de travail thématiques à enjeux ;
- Poursuite de la communication sur le programme, réunions d'information dans les communautés de communes ;
- Participation aux réseaux régionaux, nationaux, européens et recherche de partenaires de coopération dans d'autres territoires ruraux.

Modalités d'organisation et fonctionnement en interne

QCD mobilise une équipe technique affectée à l'animation et à la gestion du programme 2023-2027 représentant 1,5 ETP pour l'année 2025 (respectivement 1 ETP à l'animation et 0,5 ETP à la gestion). L'animation est assurée par une chargée de mission de QCD. La gestion des dossiers d'instruction et de paiement des subventions est assurée par deux chargées de missions.

Modalités de financement

Pour rappel, dans le cadre de la programmation LEADER 2023-2027, les dépenses de personnel sont calculées sur la base d'un taux horaire unique de 34,12 € pour 1 607 heures annuelles, quel que soit le poste. Les justificatifs à fournir sont simplifiés (les fiches de paie ne sont plus demandées).

Les frais de personnel éligibles sont donc pour 1,5 ETP : $1\ 607\ h \times 1,5\ ETP \times 34,12\ € = 82\ 246\ €$

Le montant global de FEADER sollicité pour cette année 2025 s'élève à 79 826 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses programme 2023-2027 Année 2025		Ressources	
Salaires et charges 1,5 ETP (Dépenses éligibles sur coûts forfaitaires)	82 246	FEADER	79 826
Frais de structure 15%	12 337	Autofinancement (QCD) = 20% des dépenses éligibles + dépenses non éligibles LEADER	30 711
Frais de mission, séminaires national, européen, adhésion, visite d'étude à Bruxelles...	3 000		
Formation - frais d'organisation réunions	2 200		
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES LEADER	99 783		
<i>Dépenses non éligibles LEADER</i>	<i>10 754</i>		
TOTAL DES DEPENSES	110 537	TOTAL	110 537

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Approuver ce projet d'ingénierie LEADER 2025 ;**
- **Valider le plan de financement présenté ;**
- **Autoriser la Présidente du GAL à solliciter les subventions, déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et signer les documents y afférents ;**
- **Autoriser la Présidente du GAL à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

4. Ingénierie FEAMPA 2025 Demande de subvention

Synthèse

En 2025, le programme poursuit sa dynamique : accompagnement des porteurs de projets, conventionnement des projets soutenus, participation aux événements régionaux, nationaux...

Comme chaque année, il est proposé de solliciter la subvention du FEAMPA pour financer l'animation et la gestion de ce programme.

Quimper Cornouaille Développement, en tant que GALPA Cornouaille, a été retenue en juillet 2022 pour conduire le volet territorial, dit DLAL (Développement Local porté par les Acteurs Locaux) du FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture). Ce programme européen vise à positionner les filières de l'économie bleue au cœur du projet de développement des territoires maritimes.

Le territoire bénéficie d'une enveloppe de 1 045 712 € de FEAMPA, complétée à part égale par la région Bretagne.

25 % de cette enveloppe sont réservés à l'ingénierie du programme (animation, gestion, communication, mise en réseau des acteurs). Les dépenses engagées à ce titre sont finançables à hauteur de 80 %. *Les subventions sont à solliciter annuellement.*

Programme de travail 2025

En 2025, l'équipe DLAL FEAMPA poursuivra les missions suivantes :

- Conventionnement avec la région Bretagne ;
- Accompagnement des porteurs de projets (appui technique et administratif) ;
- Animation et organisation des Commissions Mer et Littoral (prochaine CML : 20 juin - 2 projets présentés) ;
- Communication autour du programme, en lien avec les partenaires locaux et régionaux ;
- Suivi de la mise en œuvre des projets soutenus ;
- Appui au dépôt des dossiers administratifs sur la plateforme dédiée ;
- Soutien à l'émergence de nouveaux projets, notamment en lien avec le groupe de travail mis en place « emploi / formation dans le secteur maritime »
- Mise en réseau des acteurs ;
- Organisation des rencontres maritimes (dernière édition : 29 avril) ;
- Participation aux réunions régionales, nationales (rencontres nationales DLAL FEAMPA en septembre 2025) et européennes.

Organisation et fonctionnement interne

L'équipe technique mobilisée pour l'animation et la gestion du programme 2021-2027 représente 1,5 ETP en 2025, réparti comme suit :

- Animation : 1 ETP (assurée par deux chargées de mission, à hauteur respective de 0,8 et 0,2 ETP)
- Gestion : 0,5 ETP (assurée également par deux chargées de mission, pour l'instruction des dossiers et le suivi des paiements).

Modalités de financement

Les dépenses de personnel sont calculées sur la base des frais réels. Un forfait de 25 % des coûts salariaux est appliqué pour couvrir les frais de structures et les dépenses annexes : communication, déplacements, frais de bouche, inscriptions à des évènements, etc.

Le montant global de subvention FEAMPA et de crédits régionaux sollicités au titre de l'objectif 3.1 du règlement UE 2021/1139 du programme FEAMPA 2021-2027 pour l'année 2025 est de 90 000 €, selon le plan de financement suivant :

Dépenses DLAL FEAMPA 2021-2027		Recettes	
Année 2025			
Salaires et charges (1,5 ETP)	90 000	Région (40 %)	45 000
Frais annexes (25 % personnels)	22 500	FEAMPA (40 %)	45 000
		Autofinancement QCD (20 %)	22 500
TOTAL	112 500 €	TOTAL	112 500 €

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Approuver ce projet d'ingénierie FEAMPA2025 ;**
- **Valider le plan de financement présenté ;**
- **Autoriser le Président du GALPA à solliciter les subventions, déposer la demande sur le portail des aides (AIDEN) et signer les documents y afférents ;**
- **Autoriser le Président du GALPA à apporter toute modification nécessaire en fonction de l'évolution du projet.**

5. Animation Conseil de développement 2025 Demande de subvention régionale : 65 372 €

Synthèse

Dans le cadre de l'animation du Conseil de développement de Cornouaille (CDC), QCD sollicite une demande de subvention de 65 372 € auprès du Conseil régional de Bretagne. Cette enveloppe représente environ 80 % du budget prévisionnel du CDC pour 2025. Elle permettra de financer le poste de coordinateur, les frais de structure et de fonctionnement, ainsi que les actions portées par le CDC.

La Région a réaffirmé son soutien à l'expertise citoyenne portée par les Conseils de développement (CD), en maintenant un financement dédié à leur animation, en particulier pour les CD mutualisés à l'échelle de plusieurs EPCI. Le CDC, porté par QCD, fédère les 7 intercommunalités de Cornouaille.

Comme en 2024, la Région lui consacre une subvention de 65 372 € pour l'année 2025.

Bilan des actions 2024

En 2024, le CDC a participé à plusieurs missions menées par QCD :

- Le Contrat local de santé
- Le Programme Leader
- La Commission mer et littoral

Le CDC s'est également mobilisé de manière autonome sur plusieurs sujets qui lui paraissent structurant pour le territoire. Il a ainsi mis en place des groupes de travail sur :

- L'eau
- Les mobilités
- La culture et la langue bretonnes

Deux évènements majeurs ont permis d'alimenter le débat public sur l'éolien offshore en Cornouaille et en Bretagne :

- Une réunion publique dans le cadre de la démarche nationale « La mer en débat »,
- Les Assises citoyennes de la mer et du littoral, organisées par le CDC à Fouesnant le 3 décembre, ont réuni plus de 200 participants.

Un acteur reconnu de la participation citoyenne :

- Implication forte au sein du Réseau des Conseils de développement bretons
- Rencontres avec les EPCI de Cornouaille

- Participation aux Journées nationales des Conseils de développement et aux Rencontres européennes de la participation
- Lauréat des Trophées de la participation citoyenne pour le projet autour de la culture et de la langue bretonnes. Ce dernier a abouti à la création d'un groupe « jeunes » prospectif, prolongeant la démarche engagée avec les Assises de la culture et de la langue bretonnes organisées à Quimper en novembre 2023.

Renouvellement et gouvernance

Le CDC a été renouvelé lors de son Assemblée plénière du 17 décembre 2024.

Il est aujourd'hui composé de 63 membres, à parité femmes-hommes. L'Assemblée d'installation a permis de désigner les membres du Bureau, les représentants au Comité de programmation Leader, les membres de la Commission Mer et Littoral, ainsi que les représentants dans les instances de QCD.

Feuille de route 2025

En 2025, la CDC poursuivra et approfondira les travaux initiés :

- Organisation d'un événement grand public sur les enjeux liés à l'eau, en lien avec les acteurs du territoire.
- Poursuite des travaux du groupe "Jeunes, culture et langue bretonnes"
- Lancement de nouveaux groupes autour des thématiques de la maritimité, des mobilités et du logement.

Organisation et fonctionnement

L'animation sera assurée par :

- Un chargé de mission dédié à hauteur de 80 % de son temps.
- 0,3 ETP mobilisés parmi les équipes, en fonction des thématiques abordées.

Le CDC poursuivra sa dynamique de structuration :

- Gouvernance renforcée (Présidence, 3 Vice-président(e)s, Bureau mobilisé)
- Animation dédiée
- Développement de ses outils de communication
- Valorisation du rôle du CDC, notamment comme animateur du débat public
- Renforcement de l'implication de ses membres, suite au renouvellement de l'Assemblée.

Modalités de financement

Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional

Pour l'année 2025, la subvention régionale pour l'animation du Conseil de développement portera sur le financement de l'animation et les frais de fonctionnement du CDC.

Une enveloppe de 15 000 € pour la réalisation d'actions est également prévue.

Il est proposé de solliciter l'enveloppe régionale à hauteur de **65 372 €** pour le fonctionnement et les actions du Conseil de développement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses 2025		Recettes 2025	
Salaires	54 839 €	Région	65 372 €
Frais de structure	8 226 €	Autofinancement	16 343 €
Frais de déplacements	1 600 €		
Frais de fonctionnement du CD	1 200 €		
Adhésion réseau des CD bretons	850 €		
Actions	15 000 €		
Total	81 715 €	Total	81 715 €

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Valider le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **Autoriser la Présidente à solliciter la subvention et signer les documents y afférents.**

6. Etude sur l'habitat réversible et demande de subvention LEADER

Synthèse

L'habitat réversible constitue un enjeu pour de nombreuses communes, devenant une solution alternative pour répondre à la crise du logement.

Il est proposé de recruter un(e) chargé(e) de mission sur une durée de 9 mois afin de conduire une étude de caractérisation des conditions de réussite du développement de l'habitat léger en Cornouaille, avec une approche prospective. Les fonds du programme Leader pourraient cofinancer cette mission à hauteur de 80 %.

Contexte et enjeux

Depuis plusieurs décennies, les « habitats légers-réversibles » (mobile homes, caravanes, containers, etc.) sont associés à la petite résidence secondaire populaire. Face à la crise du logement, certains modes d'habitat légers (yourtes, tiny houses...) émergent comme des solutions alternatives pour les personnes en difficultés face à l'accès au logement permanent. Ils sont souvent envisagés comme des réponses à la précarité ou comme choix de vie alternatif, plus écologique et participatif (avec des espaces communs).

En effet, ces types d'habitats peuvent constituer une solution pertinente aux logements traditionnels, notamment en raison de leur coût réduit, de la rapidité de mise en œuvre, et de leur flexibilité. Certaines collectivités locales y voient une opportunité de développement via l'accueil de travailleurs sans autres solutions de logement ou de nouveaux habitants attirés par ce type d'habitat. Mais ces projets soulèvent de nombreuses interrogations : acceptabilité sociale, cadre réglementaire, économique et financier, gestion des eaux usées, intégration paysagère, etc...

Par conséquent, la gestion et l'encadrement de ces logements constituent un premier enjeu pour l'habitat léger en Cornouaille. Il paraît essentiel de réfléchir à la manière dont ils doivent être intégrés dans le paysage urbain ou rural.

Quatre projets de hameau léger dans 3 communes cornouaillaises

En Cornouaille, trois communes - Combrit, Elliant et Penmarc'h – souhaitent expérimenter la création de hameaux légers. Elles ont manifesté leur volonté de solliciter des fonds LEADER pour accompagner leurs démarches, dans le cadre de la stratégie cornouaillaise qui comporte un axe sur les nouvelles façons d'habiter en espace rural.

Dans ce contexte, et dans une enveloppe financière contrainte (programme Leader), il est proposé de mutualiser les réflexions à l'échelle de la Cornouaille, et de produire une doctrine commune sur cet enjeu à l'échelle de la Cornouaille. Il s'agira notamment de répondre à certains questionnements :

- A quoi correspond l'habitat réversible/léger ? A quels besoins répond-il ?
- Quelles sont les conditions de réussite de son implantation ?
- Quels sont les leviers à la main des collectivités dans leurs documents d'urbanisme, dans leur politique de l'habitat, via les PLH ?

Méthodologie envisagée

Objectifs de l'étude :

1. Caractériser les conditions de réussite du développement de l'habitat léger, avec une approche prospective

- Dresser un état des lieux des différentes formes d'habitats légers existant en Cornouaille, en impliquant les 3 communes porteuses.
- Analyser les enjeux pour les communes sous plusieurs entrées, notamment :
 - quel est le public cible ? quel modèle de vie collective est envisagé ?
 - quelles règles d'urbanisme doivent être adoptées (approche règlementaire ; intégration urbaine et paysagère, approche technique) ?
 - quel montage opérationnel est à envisager (propriété, fiscalité, financement) ?
 - quelle acceptabilité sociale ?

Capitaliser sur les expériences hors du territoire et sur la bibliographie existante.

- Proposer des éléments de doctrine (conditions de réussites) pour cadrer l'aménagement de l'habitat léger en Cornouaille et définir les leviers aux mains des collectivités (adaptation du PLU, mise à disposition de foncier, subvention dans le PLH...).

2. Impliquer les 4 porteurs de projets et les 3 communes en tant que contributeurs de l'étude, définir les conditions de financement des projets sur un ou plusieurs axes, ou éventuellement dans le cadre d'un appel à projets.

3. Organiser un rendez-vous de l'habitat dédié au sujet en décembre 2025

Un comité de pilotage associera QCD (élu, techniciens et Conseil de Développement), EPCI, partenaires des politiques publiques de l'Habitat et les 3 communes engagées.

Organisation :

Durée de la mission : 9 mois (juin 2025 pour un livrable en février 2026).

Il est proposé le **recrutement** d'un(e) chargé(e) de mission au sein du pôle aménagement pour conduire cette étude. Le poste serait financé à hauteur de 80 % par les fonds LEADER, **sous réserve de la validation du projet au comité de sélection.**

Le **pilotage** sera assuré par un chargé de mission du pôle aménagement de QCD, dont une partie du salaire constituera l'autofinancement du projet.

Plan de financement :

Pour rappel, dans le cadre de la programmation LEADER, les dépenses éligibles de personnel sont calculées sur la base d'un taux horaire unique de 34,12 € pour 1 607 heures annuelles, quel que soit le poste.

Le montant global de FEADER sollicité pour ce poste s'élève à 37 833 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses du projet 2023/27		Ressources	
Salaires 1 ETP sur 9 mois	41 123	FEADER	37 833
Frais de structure (15 %)	6 168	Autofinancement (QCD)	9 458
TOTAL DES DEPENSES	47 291	TOTAL DES DEPENSES	47 291

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Autoriser le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission au sein du pôle aménagement pour une durée de 9 mois ;**
- **Autoriser la Présidente à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER et soumettre le projet en comité de sélection ;**
- **Autoriser la Présidente à déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et à signer les documents afférents ;**
- **Autoriser la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

7. Validation d'un projet de convention avec l'ECLOZR pour un projet tuteuré : « Création d'un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais »

En synthèse

QCD élabore, pour le compte de la Destination touristique de Quimper Cornouaille, un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais.

Afin d'améliorer l'aspect expérientiel du parcours, il est proposé un partenariat sous forme d'un projet tuteuré avec des étudiants rennais en design.

Cette collaboration, soutenue à 80 % par la Région via les fonds alloués à la Destination, nécessitera un autofinancement de 1 000 € par QCD.

Contexte et objectifs du projet

La Destination touristique Quimper Cornouaille porte le projet de création d'un « parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais », destiné à être diffusé dès juillet 2025, notamment par les offices de tourisme, à l'attention des visiteurs comme des habitants.

Ce projet, intégré au programme de travail et au budget 2025 de QCD, répond à 2 objectifs majeurs :

- Promouvoir les activités en lien avec l'écosystème maritime :
 - o Mise en valeur des savoir-faire et des entreprises cornouillaises
 - o Promotion des équipements culturels
 - o Promotion des activités touristiques
 - o Promotion des opportunités professionnelles en Cornouaille
- Valoriser l'identité cornouillaise (y compris sa dimension rétro-littorale) :
 - o Promotion et explication des patrimoines maritimes
 - o Mise en valeur via des « focus » de l'identité/culture/histoire du territoire

Ce premier parcours a également vocation à servir de modèle pour au moins un autre parcours de découverte de savoir-faire en Cornouaille, sur une autre thématique restant à définir.

Partenariat avec l'ECLOZR

Pour mener à bien ce projet avec une équipe réduite à QCD, l'apport d'une compétence extérieure est jugé nécessaire, et une opportunité s'est présentée via l'ECLOZR.

L'ECLOZR est un tiers lieu rennais spécialisé dans l'innovation, où le Master « Innovation by design » de l'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle de Paris Saclay dispose d'une antenne.

Il est proposé d'accueillir un projet tuteuré de l'ECLOZR durant 6 mois (jusqu'à juin 2025), pendant lesquels les apprenants dérouleront une démarche d'innovation par le design, en trois étapes

- 1. Exploration** : Investigation d'un champ d'innovation,
- 2. Échelle du projet** : Conception d'offres spécifiques
- 3. Impact organisationnel** : Réflexion sur l'évolution de l'organisation pour intégrer l'innovation.

Livrables attendus

Les livrables attendus de la part des étudiants sont :

- une cartographie du parcours
- un livret présentant le parcours diffusé dans chaque office à l'attention des visiteurs.

Les étudiants doivent travailler sur le côté "expérientiel" du parcours et lui conférer une réelle identité cornouaillaise. L'objectif de leur participation est d'enrichir le projet en allant plus loin, même à titre exploratoire, sur la partie patrimoine matériel et immatériel.

Calendrier et perspectives

Une première version du parcours de découverte est attendue d'ici à l'été 2025. Elle intégrera déjà plusieurs acteurs et activités liés à la filière maritime (visites d'entreprises, visites de chantiers navals, musées, Haliotika, informations sur les patrimoines naturel et bâti etc.).

A moyen terme, le projet doit pouvoir s'enrichir et améliorer l'expérience visiteur.

Sa méthodologie doit également pouvoir être déclinable à d'autres filières économiques ou de savoir-faire.

Montage financier

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 5 000 €, répartis comme suit :

- 1 000 € d'autofinancement QCD
- 4 000 € financés par la Région, via l'enveloppe « fonctionnement 2025 » allouée à la Destination.

Le Conseil d'administration est invité à valider l'autofinancement de QCD de 1 000 € dans le cadre de la convention de partenariat avec l'ECLOZR, pour un projet tuteuré visant à créer un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouaillais.

8. Ateliers de sensibilisation des acteurs touristiques cornouillais au handicap et à l'inclusion

En synthèse

La Destination touristique de Quimper Cornouaille a identifié l'inclusion et le handicap comme l'un des grands enjeux des années à venir.

Dans cette optique, plusieurs temps de formation et de sensibilisation sont prévus tout au long de l'année 2025 et début 2026.

Pour ce faire, une aide régionale couvrant 80 % des dépenses peut être mobilisée au titre de l'enveloppe allouée à la Cornouaille, impliquant une part d'autofinancement de QCD pour un montant de 840 €.

Afin de promouvoir l'accessibilité et l'inclusion, un groupe de travail interne à la Destination touristique (associant EPCI et offices de tourisme) a été créé pour réfléchir aux actions à mener. **Il est apparu essentiel, dans un premier temps, de sensibiliser les acteurs et parties prenantes** de la Destination Quimper Cornouaille à ces thématiques.

Ce projet vise à organiser plusieurs **sessions de sensibilisation**.

Objectifs des sessions :

- Accroître la compréhension des enjeux liés au handicap, à l'accessibilité et à l'inclusion ;
- Améliorer les pratiques professionnelles en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- Encourager la mise en œuvre d'actions concrètes pour rendre les services plus accessibles.

Publics cibles :

- Les entreprises ouvertes au public (industrie, artisans etc.) ;
- Les agents et/ou saisonniers des offices de tourisme (agents d'accueil, responsables de structures touristiques), agents des EPCI et des communes (services en charge du développement territorial, urbanisme, culture, etc.) ;
- Les professionnels du tourisme et des loisirs (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités nautiques et de loisirs).
- Les élus cornouillais.

Partenariat et programme :

Le COPIL de la Destination du 2 avril 2025 a validé un partenariat avec ACCESSITOUR, cabinet expert de l'accessibilité des activités touristiques.

L'objectif est d'organiser 6 sessions de formation en 2025, notamment en automne, avec reconduction sur le premier trimestre 2026.

Programme proposé et validé par le COPIL de la Destination :

- 2 formations à destination des entreprises ouvrant au public (du réseau de la Destination) et aux offices de tourisme :
 - « Rendre ses visites plus inclusives »
 - « Rendre sa communication accessible »
- 4 ateliers conférences :
 - Hébergement inclusif : quand accessibilité et esthétique se conjuguent
 - Sensibiliser les équipes de saisonniers
 - Accueillir des personnes en situation de handicap psychique dans sa structure
 - Mettre en place une bonne signalétique

Plan de financement proposé sur la base de l'enveloppe « fonctionnement 2025 » de la Région allouée à la Destination Quimper Cornouaille :

Dépenses	Montants TTC	Ressources	Montants TTC
<i>Intitulés des postes de dépenses</i>		<i>Fonds privés/autres fonds</i>	
2 sessions de formation à destination des entreprises accompagnées par la Destination et ouvrant au public et des OT de la Destination	1 400 €	Autofinancement QCD	840 €
4 ateliers/conférences de sensibilisation ouverts à tous les acteurs et partenaires de la Destination	2 800 €		
		<i>Total fonds QCD</i>	<i>840 €</i>
		<i>Fonds publics</i>	
		Région Bretagne enveloppe fonctionnement	3 360 €
		<i>Total fonds publics</i>	<i>3 360 €</i>
Total dépenses	4 200 €	Total ressources	4 200 €

Le Conseil d'administration est invité à valider l'autofinancement de QCD à hauteur de 840 € pour l'organisation de sessions de formations/sensibilisation à l'inclusion et au handicap dans le secteur du tourisme en Cornouaille.

9. Formation santé mentale des jeunes

SYNTHESE

Les 6 EPCI et le CLS de Cornouaille co-construisent une formation à la santé mentale des jeunes à destination des professionnels en contact avec eux (animation, sport, enseignement, insertion...). Inspirée du modèle brestois, elle visera à mieux repérer, écouter et orienter les jeunes en difficulté (stress, anxiété, risque suicidaire...). Son lancement est prévu fin 2025, en lien avec la fiche action 2.2.2.2 du CLS.

Origine et lancement :

Le projet émane des 4 EPCI de l'Ouest Cornouaille (Douarnenez, Cap Sizun – Pointe du Raz, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden sud), en lien avec le CLS, à la suite d'un événement sur la santé des jeunes en 2023. La thématique santé mentale a été priorisée, et une volonté de déployer une formation à destination des professionnels de la jeunesse a émergé, inspirée du modèle mis en place à Brest. Le Pays Fouesnantais et QBO ont rejoint l'initiative, et le CLS de CCA suit les travaux sans s'y engager pleinement à ce stade.

Constat et besoins du territoire :

Une augmentation des troubles psychiques chez les jeunes (angoisse, mal-être, décrochage, etc.) est observée, avec des professionnels souvent démunis pour accompagner et orienter. Il est ressorti un besoin de formation pour mieux repérer ces situations, adopter une posture adaptée, connaître les ressources existantes et favoriser le travail en réseau.

Objectifs du projet :

1. Renforcer les compétences des professionnels au contact des jeunes
2. Créer des espaces d'échange et de partage d'expériences
3. Favoriser les dynamiques locales de prévention
4. Mieux faire connaître les acteurs et ressources en santé mentale
5. Encourager la coopération entre professionnels de différents secteurs.

Méthodologie et étapes :

- **Décembre 2024** : présentation de la feuille de route jeunesse et validation de la démarche de formation à l'échelle cornouaillaise.
- **Mars 2025** : temps fort avec les professionnels, présentation de la formation brestoise, ateliers pour recueillir les besoins locaux.

- **Avril 2025** : réunion avec les EPCI pour affiner les axes de contenu (écrans, santé affective, rôle d'ambassadeur...).
- **Juin 2025** : co-construction des modules avec les futurs intervenants.
- **Septembre/octobre 2025** : organisation logistique et communication.
- **Novembre/décembre 2025** : première session de formation.

Contenu de la formation :

Formation de 4 jours (2x2), pour environ 15 participants, organisée autour des thématiques suivantes :

- Promotion de la santé mentale
- Adolescence
- Ecoute active
- Connaissance des acteurs et relais.

Des témoignages de jeunes pourraient être intégrés. Trois zones de déploiement sont prévues selon les regroupements d'EPCI.

Des modules complémentaires à thème (écrans, sexualité...) pourraient suivre cette formation de base.

Gouvernance et financement :

Portage par le CLS de Cornouaille avec les 6 EPCI.

Budget estimé à 15 000 € par session (données CLS Brest), incluant frais d'intervenants, matériel et valorisation des moyens humains/matériels.

En frais réels (hors RH), le coût est estimé à 8 000 €.

L'ARS s'est engagée à hauteur de 4 000 € pour une session en 2025. D'autres financements seront recherchés. Le reste à charge sera pris sur le budget CLS (soit 4 000 € maximum selon la mobilisation de financements externes).

Le Conseil d'administration est invité à approuver le principe de mise en place de cette formation et de prise en charge du reste à charge sur le budget CLS.

10. Observatoire de l'habitat – Edition 2024 Publication

Synthèse

QCD édite, chaque année, l'observatoire de l'habitat qui analyse des données relatives au logement à l'échelle des sept EPCI cornouillais. Il sert de référence aux politiques de l'habitat des collectivités membres de l'Agence, notamment dans le cadre de leur programme local de l'habitat (PLH). Véritable outil d'aide à la décision, il constitue un moyen d'actions pour les territoires engagés dans une politique volontariste en faveur du logement.

Dans un contexte de tension accrue sur le parc de logements, l'édition 2024 met en regard l'offre et la demande de logements pour identifier les leviers d'actions susceptibles de débloquent les parcours résidentiels.

Une publication annuelle au service des politiques locales

L'observatoire analyse un large éventail de données sur le logement en Cornouaille : marché immobilier et foncier, construction neuve, logement social, meublés de tourisme, etc.

L'édition 2024, s'appuie sur les échanges issus du Rendez-vous annuel de l'habitat du 15 novembre 2024, réunissant un panel d'acteurs publics et privés de la politique de l'habitat. Ces rencontres, associés aux Rendez-vous thématiques (sur le logement des actifs et les meublés de tourisme en 2024), favorisent la mise en réseau et la construction d'une culture commune. Avec quatre PLH en cours de révision cette année, l'analyse a été approfondie à l'échelle intercommunale, apportant une lecture plus fine des dynamiques locales.

Un marché de l'habitat toujours sous pression

L'édition 2023 avait révélé une crise du logement sans précédent. En 2024, les grandes tendances se confirment, malgré quelques signaux d'inflexion :

- Un parc structurellement contraint, marqué par une pénurie d'offres locatives et un déficit de petites typologies, en décalage avec la structure des ménages (73 % de logements individuels pour 43 % de ménages d'une seule personne).
- Une diminution de l'offre locative privée : baisse de 120 logements entre 2021 et 2023, à mettre en relation avec
- Une progression des meublés de tourisme, qui tend néanmoins à ralentir.
- Une hausse notable du logement collectif en 2023 (39 % des logements commencés, contre 29 % en 2022), mais en recul en 2024.
- Un parc social sous tension : délais d'attribution allongés (jusqu'à 18 mois pour un T2) et élargissement du profil des demandeurs (entre 65 et 82% des habitants éligibles selon les EPCI),

Une perte de pouvoir d'achat et une hausse des prix fonciers

Les primo-accédants subissent une perte de pouvoir d'achat immobilier de 30 % en 25 ans (à l'échelle nationale), dans un contexte de flambée des prix du foncier et de tassement pour l'immobilier :

- Une forte hausse du prix des terrains : +28 % du prix médian au m² entre 2022 et 2023 (contre +18 % l'année précédente).
- Une légère hausse du prix des maisons (+3,6 %) et une baisse des prix des appartements (-2,5 %).
- Une majorité de la population éligible au logement social (entre 65 % et 82 % selon les EPCI).

Un net ralentissement de la construction neuve

- Après un pic en 2022, les autorisations de construire ont chuté de 18 % en 2023 ; la tendance se confirme en 2024.
- Le nombre de logements locatifs sociaux continue d'augmenter (+1,4 %), mais reste insuffisante au regard des besoins.

Quelques signaux positifs, toutefois

- Amorce de la baisse des taux d'emprunt.
- Loi du 20 novembre 2024 renforçant la régulation des meublés de tourisme au niveau local.
- Élargissement du PTZ (prêt à taux zéro) pour le neuf sur tout le territoire dès 2025.
- Mais un coût de construction encore instable.

Enjeux et défis pour le logement en Cornouaille

L'accès au logement reste un enjeu majeur, en particulier pour les jeunes et les ménages modestes, qui peinent à trouver des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources. Face à cette situation :

- Il est indispensable de diversifier les typologies de logements.
- Le développement d'une offre sociale plus large, incluant davantage de logements très sociaux (PLAI) et intermédiaires (PLS), constitue une priorité.
- La régulation du foncier s'impose comme un levier essentiel pour préserver l'équilibre entre résidentiel et tourisme.

L'Observatoire constitue ainsi un outil stratégique pour guider les politiques locales de l'habitat et accompagner les territoires dans leurs engagements.

Un outil pour objectiver les constats et orienter l'action

L'Observatoire de l'habitat permet une analyse fine des marchés immobiliers : ancien, terrains à bâtir, construction neuve, accession abordable, logement social, optimisation du parc privé (enjeu clé dans un contexte de sobriété énergétique et foncière), évolutions réglementaires.

Certaines thématiques introduites en 2023 sont désormais pérennes, comme le suivi des meublés de tourisme grâce à l'acquisition de données spécifiques. D'autres, comme la consommation foncière ou la densité, n'ont pas pu être reconduites en 2024, faute de données disponibles, mais seront intégrées dans la prochaine édition avec la mise à jour du MOS (Mode d'Occupation des Sols). Par ailleurs, l'acquisition de la base PERVAL (données notariales) permettra également d'analyser l'origine des nouveaux acquéreurs en Cornouaille.

Bientôt un observatoire dynamique en ligne

En 2025, un outil de cartographie interactive verra le jour pour permettre une visualisation fine et actualisée des principaux indicateurs à l'échelle de la Cornouaille (EPCI, communes ou infracommunales parfois). Il comprendra un volet habitat. Accessible depuis le site institutionnel de QCD, il permettra :

- Une consultation plus intuitive des données,
- Une mise à jour régulière selon les types de données,
- Une diffusion élargie et accélérée des connaissances,
- Une réponse aux besoins spécifiques des acteurs locaux en matière de connaissance de l'habitat.

Annexe :

- *Observatoire de l'habitat Edition 2024 (hors liasse)*



Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

11. Les RDV du ZAN 2025 : Visites de projets et publication d'un guide illustrant la densification

Synthèse

Pour accompagner la mise en œuvre de la sobriété foncière inscrite dans les SCoT, les PLU(i) et les PLH, QCD a organisé le 11 mars dernier une journée de visites de projets de densification. L'objectif était de faire découvrir aux élus et techniciens des opérations de logements illustrant des démarches de densification réussies, en réponse aux objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Animée par l'architecte Tristan La Prairie de l'Atelier TLPA (Brest) elle a permis, en mêlant visites de terrain et interventions en salle, d'exposer des formes urbaines, des démarches et des modes opératoires inspirants. A la clef, un renforcement des compétences face au défi de la sobriété foncière et de l'interconnaissance à l'échelle de la Cornouaille. Des pistes d'approfondissement ont émergé pour de futures séquences, autour notamment des montages opérationnels, des enjeux financiers, du ZAN et des retours d'expérience plus variés.

Une journée pour passer de la théorie à la pratique

Pour accompagner la mise en œuvre de la sobriété foncière inscrite dans les SCoT, PLU(i) et PLH, Quimper Cornouaille Développement a organisé le 11 mars dernier un circuit de visites de projets dans le Nord Finistère. L'objectif de la journée, inscrite dans le cycle des « RDV du ZAN » de l'Inter SCoT de Cornouaille, était de faire découvrir aux élus et techniciens des projets de logements illustrant des démarches de densification réussies, en réponse aux objectifs du ZAN. Animée par l'architecte Tristan La Prairie de l'Atelier TLPA (Brest) elle a permis, en mêlant visites de terrain et interventions en salle, d'exposer des formes urbaines, des démarches et des modes opératoires inspirants (*cf. programme*).

La trentaine de participants élus, techniciens des EPCI et des communes et partenaires (services de l'Etat et bailleurs) ont particulièrement apprécié :

- La complémentarité entre les visites de terrain, les présentations en salle et les échanges informels.
- Les interventions du cabinet TLPA (urbanistes), saluées pour leur clarté et leur pédagogie.
- Des exemples concrets, bien expliqués, permettant de mieux comprendre les étapes d'un projet (concertation, genèse des projets, méthodes, ...). Des idées sur l'adaptation architecturale (ex : pilotis, pièces à l'étage pour la lumière).
- La richesse des échanges entre collectivités : inspiration mutuelle, partages de pratiques et problématiques similaires.
- Les supports diffusés utiles dont le guide de densification

Des enseignements clefs pour réussir une densification de qualité

Les principaux enseignements qu'ils ont retenus sont :

- Réussir un projet de densification nécessite de combiner :
 1. Une volonté politique forte et assumée
 2. Une concertation bien menée pour lever les oppositions et recueillir l'adhésion des habitants
 3. Une maîtrise d'œuvre à l'écoute du territoire proposant des projets sur mesure
- Chaque projet est unique. Il n'y a pas de modèle standard, mais une nécessité de penser finement les usages, les formes urbaines et les montages.
- L'intérêt d'une approche progressive, en amont, intégrant tous les partenaires dès le début.

Perspectives

Enfin des pistes ont émergé pour de futurs approfondissements pour renforcer les compétences des élus et techniciens face aux défis de la densification et de la sobriété foncière.

- Le montage opérationnel et financier des projets :
 - Quels outils mobilisables ?
 - Quels financements possibles ?
 - Rôle des partenaires (collectivités, État, EPF, bailleurs...).
- L'accompagnement par les services de l'État : attentes des collectivités, modalités d'appui.
- Le rôle du secteur privé dans les projets de renouvellement urbain.

Des ressources à diffuser

Pour capitaliser les apports de cette journée et les diffuser au-delà des participants, deux productions sont disponibles :

- Un fascicule illustré présentant une sélection de projets (dont certains en Cornouaille), leurs principales caractéristiques dont le nombre de logements à l'hectare ;
- Une captation vidéo des moments clefs de la journée et notamment des interventions en salles de l'Atelier TLPA ou du maire de Pleyber-Christ réalisée grâce au réseau Planif et Territoires animé par la DDTM.

Annexes :

- *Guide de la densification à l'usage des élus en quête de solutions concrètes (hors liasse)*
- *Programme de la journée de visites*

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.



PROGRAMME

Les « RDV du ZAN 2025 »

La mise en œuvre du ZAN, la preuve par l'exemple
Visites de projets inspirants
Programme de la journée du mardi 11 mars 2025

8h30 Accueil café dans les locaux de Quimper Cornouaille Développement à Quimper

Distribution d'un carnet de voyages et d'expériences, support du programme de la journée, en présence de Romain Vignes, urbaniste et paysagiste à l'Atelier TLPA.

9h00 Départ du bus pour Pleyber-Christ

10h00 Arrivée à Pleyber-Christ, en pays morlaisien.

Accueil par Thierry Piriou, ancien Maire de la Commune et Président de Morlaix Communauté, et Tristan la Prairie, fondateur de l'Atelier TLPA.

Temps de présentation et d'échanges en salle avec Tristan la Prairie pour évoquer les enjeux du ZAN et de la densification, et un panorama de quelques opérations de mutations de friches, dont celle des « Vins Guével » à Pleyber-Christ, co-présentée avec Thierry Piriou.

11h00 Visite de l'opération Guével à pied,

en compagnie de Thierry Piriou et de l'Atelier TLPA, à la fois urbaniste, paysagiste et architecte du projet. Ancienne friche industrielle d'un hectare en plein centre-bourg, sur un axe passant, qui accueille maintenant une densité proche des 50 logements par hectare, avec des commerces de proximité et une nouvelle place publique.

Echanges avec les participants sur le projet, son montage, son planning, ses réussites et échecs.

12h00 Départ en car vers **Milizac-Guipronvel**.

13h00 - 14h00 - Déjeuner dans un restaurant de Milizac

14h00 Accueil à Milizac-Guipronvel dans une salle de la Mairie par le DGS Paul Croguennec et Bernard Briant, adjoint à l'urbanisme. Présence également de Laure Ozenfant, nouvelle chargée de l'habitat et de la gestion foncière du Pays d'Iroise.

Deuxième moment en salle avec présentation de diverses stratégies pour densifier un tissu existant, ou réussir au mieux l'aménagement des derniers hectares à urbaniser, au travers d'exemples en Pays d'Iroise mais aussi en Cornouaille et ailleurs en Bretagne.

Echanges avec la salle au cours de la présentation et après.

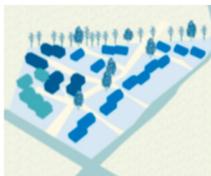
15h30 Visite de deux projets sur la commune, à pied, « Le Verger » en plein centre-bourg, opération terminée de mutation de friche, et le « 456 rue De Gaulle », opération en cours de densification du tissu existant. Visites animées par Tristan la Prairie et Romain Vignes, concepteurs, le DGS et l'élu présents.

16h30 Départ vers Guipavas, en première couronne brestoise, pour visiter deux projets de construction de logements sociaux en milieu urbain dense. Ces deux projets auront été présentés en salle au préalable, ils illustrent la capacité au tissu urbain à évoluer pour accueillir de nouveaux logements de qualité.

Conclusions et perspectives.

17h30 Départ de Guipavas pour le trajet retour.

18h15 Arrivée à QCD, Quimper.



12. Démographie scolaire

Lancement des travaux à Quimper et Douarnenez

Synthèse

Dans le cadre du programme partenarial 2025, QCD travaille actuellement à l'élaboration de deux prospectives scolaires, l'une pour la Ville de Quimper et l'autre pour la Ville de Douarnenez.

Les études de démographie scolaire seront des outils d'aide à la décision visant notamment à anticiper les besoins, accompagner les projets de développement urbain (nouveaux quartiers, logements...) et à adapter l'offre éducative en conséquence. Dans sa méthodologie, QCD s'attachera à enrichir l'analyse d'une approche cartographique spatialisée.

Ville de Quimper – Une étude approfondie du lien entre peuplement et logement

À l'occasion d'un Conseil municipal « spécial écoles » prévu en septembre prochain, la Ville de Quimper souhaite présenter une étude prospective reliant l'évolution de la population d'enfants en âge d'être scolarisés en primaire à la programmation de logements sur la période 2026-2035.

La singularité de la commande réside dans la priorité donnée à la production de logements comme vecteur principal d'analyse. En raison d'un calendrier resserré, l'étude se concentrera sur des projections démographiques par quartier, fondées sur une analyse rétrospective des secteurs géographiques d'occupation à dominante familiale et des caractéristiques de leur habitat. Une vision prospective sera ensuite construite à partir de la programmation de logements connue pour les dix prochaines années, en s'appuyant notamment sur le travail réalisé par QCD dans le cadre de l'élaboration du PLH 2026-2031 et du suivi de la consommation foncière. Des scénarios prospectifs seront élaborés sur la base de taux de réalisation distincts. Le périmètre de l'étude couvre l'ensemble des écoles primaires, publiques et privées.

Les travaux d'étude sur la ville de Quimper ont débuté en mars 2025 et s'achèveront en juillet-août 2025.

Ville de Douarnenez – Un travail préalable de recueil et de structuration des données

Soucieuse d'adapter au mieux ses écoles maternelles et élémentaires, la Ville de Douarnenez a confié à QCD la réalisation d'une étude prospective complète sur l'évolution des effectifs scolaires. En première étape, un travail de recueil et de structuration des données devra être effectué, notamment à travers une concertation avec les directions d'école (Douarnenez ne disposant pas de carte scolaire). La mission de QCD visera à éclairer les évolutions démographiques possibles, au regard notamment des dynamiques passées et des projets urbains à l'étude. Le croisement de ces scénarios prospectifs avec les capacités d'accueil théoriques des établissements permettra d'identifier des enjeux en matière de sous-occupation / occupation satisfaisante / sur-occupation pour chacun d'entre eux. L'accompagnement de QCD dans l'élaboration du volet habitat du PLUi-H constitue une plus-value.

Pour Douarnenez, après un travail de cadrage et de collecte de la demande démarré en mars, les analyses seront réalisées à partir du second semestre 2025.

Les résultats de ces études seront des outils d'aide à la décision de nature visant notamment à anticiper les besoins en infrastructures scolaires, accompagner les projets de développement urbain (nouveaux quartiers, logements...) et adapter l'offre éducative en conséquence. Dans sa méthodologie, QCD s'attachera à enrichir l'analyse d'une approche cartographique spatialisée.

Confidentialité des données :

Dans le cadre de la réalisation de ces études, une attention particulière sera portée à la confidentialité des données, certaines pouvant contenir des informations personnelles concernant des enfants. A ce titre, les outils de visualisation seront conçus de manière à garantir l'anonymat des domiciliations.

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

13. Conventionnement entre QCD et les territoires de Pacte France Rénov'

En synthèse :

Le Conseil d'administration est invité à valider les versions définitives de l'accord cadre de partenariat et des conventions annuelles d'application 2025 pour la mise en œuvre des Pactes territoriaux France Renov'.

Dans la continuité du rapport d'information présenté au Conseil d'administration du 15 octobre 2024, les documents encadrant la contractualisation entre QCD et les quatre territoires de Pactes (QBO, CCA, CCPF et le SIOCA) ont été finalisés. Ils précisent les modalités de mise en œuvre de Réseau TYNEO en Cornouaille.

Ce conventionnement se décline en deux volets complémentaires :

- L'« **accord cadre de partenariat** », entre QCD et les quatre territoires (QBO, CCA, CCPF, SIOCA), couvrant la période 2025 à 2029 ;
- Les quatre « **conventions annuelles d'application 2025** », conclues entre QCD et chaque territoire de Pacte. Celles-ci précisent les modalités spécifiques de déploiements du service, tant pour les missions inscrites dans les Pactes, que pour celles qui se situent hors-Pactes (pour lesquelles la Région apporte un soutien financier complémentaire).

A ce jour, ces documents ont été validés par les conseils communautaires de CCA et de la CCPF, ainsi que par le conseil syndical du SIOCA. Le conseil communautaire de QBO sera invité à se positionner le 15 mai prochain.

Ce conventionnement marque l'aboutissement d'un important travail collectif pour organiser le Service public de la rénovation de l'habitat privé en Cornouaille, mais également le commencement d'une nouvelle ère d'un service rendu à la population.

Annexes :

- *Convention cadre*
- *4 conventions annuelles QCD – territoires de Pacte*

Le Conseil d'administration est invité à :

- **valider les projets de conventions de mise en œuvre du Service public de rénovation de l'habitat par QCD ;**
- **et autoriser la Présidente ou son représentant à signer ces conventions.**



ACCORD CADRE DE PARTENARIAT 2025-2029

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO

Entre



Et



Le présent accord cadre est établi entre :

1. **Quimper Cornouaille Développement**,
 Ci-après désigné par « **QCD / Réseau TYNEO** »
 24 route de Cuzon – CS 40002 – 29018 Quimper Cedex
 Représenté par Marc ANDRO
 Vice-Président délégué
 2. **Quimper Bretagne Occidentale**,
 Ci-après désigné par « **QBO** »
 44 place Saint-Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper Cedex
 Représenté par Isabelle ASSIH
 Présidente
 3. **Concarneau Cornouaille Agglomération**,
 Ci-après désigné par « **CCA** »
 1 rue Victor Schoelcher, 29900 Concarneau
 Représenté par Olivier BELLEC
 Président
 4. **Communauté de Communes du Pays Fouesnantais**,
 Ci-après désigné par « **CCPF** »
 11 espace de Kerourgué - CS 31046 - 29170 Fouesnant
 Représenté par Roger LE GOFF
 Président
 5. **Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**
 Ci-après désigné par « **SIOCA** »
 14 rue Charles Le Bastard – 29120 Pont-L'Abbé
 Représenté par Yannick LE MOIGNE
 Président
- Pour le compte de :
- Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
 Ci-après désigné par « **CCPBS** »
 - Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
 Ci-après désigné par « **CCHPB** »
 - Communauté de Communes de Douarnenez Communauté
 Ci-après désigné par « **DZCO** »
 - Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz
 Ci-après désigné par « **CCCSPR** »

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	3
Préambule	4
Article 1 : Objet	6
Article 2 : Périmètre d'intervention	6
Article 3 : Engagements de Quimper Cornouaille Développement.....	7
Article 4 : Engagements de QBO, CCA, CCPF et SIOCA	11
Article 5 : Modalités générales de fonctionnement.....	12
Article 6 : Modalités de financement	13
Article 7 : Durée de la Convention	14
Article 8 : Modification de l'accord cadre	14
Article 9 : Dénonciation et résiliation de l'accord cadre	14
Article 10 : Règlement des litiges	14
Article 11 : Exécution de la convention.....	15

PRÉAMBULE

RÉSEAU TYNEO

En 2008, le GIP Pays de Comouaille, avec le soutien de la région Bretagne et de l'ADEME, lance l'Espace Info Énergie (EIE) de Comouaille afin de doter le territoire d'un service de conseils, neutres, objectifs et gratuits sur toutes les questions en lien à l'énergie. Les Espaces Info Énergie sont des lieux d'information et de conseil sur l'énergie et la maîtrise de l'énergie, créés en 2001 par ADEME en partenariat avec les collectivités territoriales.

En 2011, Quimper Comouaille Développement reprend les missions du GIP Pays de Comouaille, y compris l'EIE.

En septembre 2013, pour inciter les particuliers à effectuer des travaux de rénovation énergétique, l'État crée le réseau « Point Rénovation Info Service ». LEIE de Comouaille est intégré à ce réseau national.

En 2014, QCD via l'EIE répond à un appel à projet régional pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle, pour la création d'une PLRH (plateforme locale de la rénovation de l'habitat) mutualisée à l'échelle cornouaillaise. Les PLRH sont une déclinaison des PTRE (plateforme territoriale de la rénovation énergétique) lancées par l'ADEME et qui a pour ambition d'accompagner les ménages au-delà des conseils ponctuels prodigués par les EIE.

Après une année de concertation avec les acteurs locaux, les contours d'une PLRH cornouaillaise sont définis et permettent de répondre à l'appel à projet régional PLRH sur le volet opérationnel. À l'automne 2015, la candidature cornouaillaise est retenue par la région Bretagne et par l'ADEME. En janvier 2016, QCD engage les travaux préparatoires de la PLRH cornouaillaise qui se dénomme Réseau TYNEO, ouverte au grand public le 15 septembre 2016.

En septembre 2018, l'État remplace le réseau Point Rénovation Info Service par le réseau FAIRE, qui rassemble tous les acteurs publics et privés en faveur de la rénovation énergétique.

En 2020, l'ADEME arrête le co-financement des Espaces Info Énergie. Le dispositif SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) adossé aux CEE (certificats d'économies d'énergie) prend le relais avec l'engagement de la région Bretagne dans ce nouveau mécanisme financier.

En 2022, le Réseau FAIRE devient France Rénov'. Réseau TYNEO devient donc l'Espace Conseil France Rénov' de Comouaille.

Quimper Comouaille Développement travaille en étroite collaboration avec les 7 EPCI du sud Finistère qui composent son terrain d'action (QBO, CCA, CCPF, CCPBS, CCHPB, CCCSPR et DzCO) et l'ensemble des acteurs de l'habitat, pour faciliter le parcours des ménages dans les travaux d'amélioration énergétique de leur logement.

Dans le cadre du **Pacte Territorial France Rénov'**, nouveau cadre fixé au niveau national par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH), les partenaires susmentionnés souhaitent capitaliser sur l'expérience acquise et collaborer pour la mise en œuvre des missions de **Réseau TYNEO**, visant à promouvoir et à accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation.

Cet accord de partenariat fixe les modalités de partenariat entre les signataires pour les années 2025 à 2029.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE (QBO)

Quimper Bretagne Occidentale est signataire d'un PIG Pacte Territorial France Rénov' qui comprend les deux volets obligatoires : dynamique territoriale et information, conseil et orientation.

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale s'appuie sur l'Espace habitat de Quimper Bretagne Occidentale et notamment sur QCD / Réseau TYNEO en tant que structure de mise en œuvre du guichet.

En complément, Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper portent une opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement Urbain avec volet copropriété dégradées sur le centre-ville de Quimper.

CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION (CCA)

Concarneau Comouaille Agglomération est signataire d'un PIG Pacte Territorial France Rénov' qui comprend les deux volets obligatoires : dynamique territoriale et information, conseil et orientation.

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur le territoire de CCA s'appuie sur la Maison des Transitions et de l'Habitat et notamment sur QCD / Réseau TYNEO en tant que structure de mise en œuvre du guichet.

En complément, Concarneau Comouaille Agglomération porte un programme d'intérêt général logement vacant sur les centralités des 9 communes de l'agglomération de CCA.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS (CCPF)

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais est signataire d'un PIG Pacte Territorial France Rénov' qui comprend les deux volets obligatoires : dynamique territoriale et information, conseil et orientation ainsi qu'un volet accompagnement opéré en régie.

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur le territoire de la communauté de communes du Pays Fouesnantais s'appuie sur l'Espace France Services comme guichet.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT (SIOCA)

Le syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement est signataire d'un PIG Pacte Territorial France Rénov' pour le compte de ses 4 EPCI membres (la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, la communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et Douarnenez communauté). Le PIG Pacte Territorial France Rénov' comprend les deux volets obligatoires : dynamique territoriale et information, conseil et orientation ainsi que le volet accompagnement opéré en régie.

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur le territoire de l'ouest Comouaille s'appuie notamment sur QCD / Réseau TYNEO en tant que structure de mise en œuvre du guichet.

En complément :

- Douarnenez Communauté et la ville de Douarnenez portent une opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement Urbain sur le centre-ville de Douarnenez.
- La communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et la ville d'Audierne portent une opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement Urbain sur le centre-ville d'Audierne.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent accord cadre de partenariat a pour objet de définir les modalités de coopération entre les parties pour la mise en œuvre par QCD / Réseau TYNEO du service mutualisé dans le cadre des programmes d'intérêt général pacte territorial France Rénov' (PIG PI-FR), désigné ci-après par le « pacte », signés en Cornouaille entre chaque porteur de Pacte (QBO, CCA, CCPF et SIOCA) et l'ANAH, pour la période 2025-2029. QCD / Réseau TYNEO contribue localement et de manière mutualisée aux services publics de rénovation de l'habitat (SPRH) déployés sur chacun des territoires de QBO, CCA, CCPF et du SIOCA.

La présente convention s'applique également à des missions hors Pacte, conformément aux termes ci-après définis article 3.2.

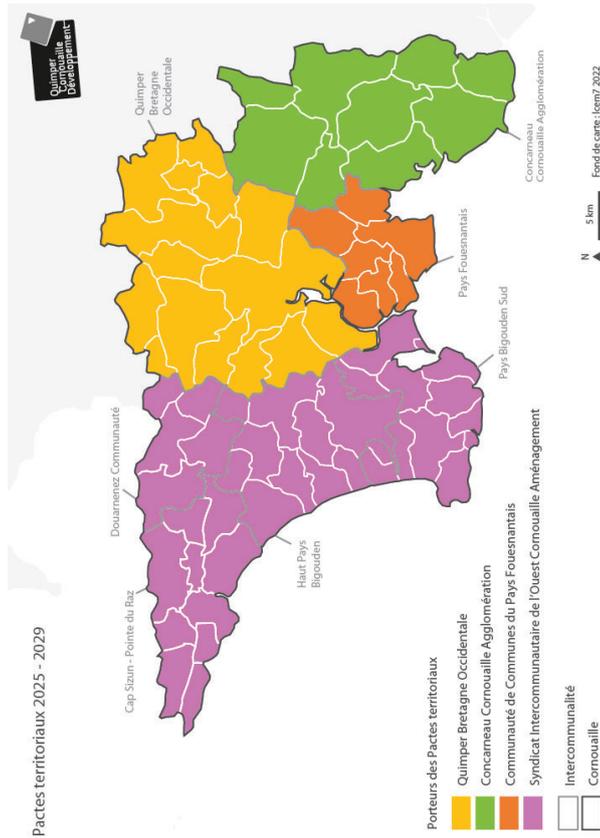
Pour chaque territoire de Pacte, une convention annuelle bilatérale précise les modalités d'application du présent accord cadre.

ARTICLE 2 : PERIMETRE D'INTERVENTION

QCD / Réseau TYNEO intervient sur les 4 territoires de Pacte qui rassemblent les 7 EPCI membres de Quimper Cornouaille Développement :

- **Quimper Bretagne Occidentale (QBO)**, couvrant les communes de Briec, Ederm, Ergué-Gabéric, Guengat, Landrévarzec, Landudal, Langolen, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan, Quéménéven et Quimper.
- **Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)**, couvrant les communes de Concarneau, Eliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourch et Tréguinc.
- **Communauté de Communes du Pays Fousantaais (CCPF)**, couvrant les communes de Bénodet, Clohars-Fouesnant, Fouesnant, Gouesnach, La Forêt-Fouesnant, Pleuven et Saint-Evarzec.
- Via le **Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA)** qui réunit les 4 EPCI suivants :

- **Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS)**, couvrant les communes de Combrit, Le Guilvinec, Ile-Tudy, Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec-Lescornil, Plomeur, Pont-l'Abbé, Saint-Jean-Trollimon, Treffagat, Tréguennec et Tréméoc.
- **Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB)**, couvrant les communes de Gourlizon, Guiler-sur-Goyen, Landudec, Peumerit, Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern, Plovan, Plozévet, Pouldreuzic et Tréogat.
- **Douarnenez Communauté (DZCo)**, couvrant les communes de Douarnenez, Kerlaz, Le Juch, Pouldergat et Poullan-sur-Mer.
- **Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz (CCCSPR)**, couvrant les communes d'Audierne, Beuzec-Cap-Sizun, Clédén-Cap-Sizun, Confort-Meilars, Goulien, Mahalon, Plogoff, Plouhinec, Pont-Croix et Primelin.



ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

Quimper Cornouaille Développement s'engage à mettre en œuvre Réseau TYNEO selon la volonté commune des EPCI et en adéquation avec les moyens alloués au bon fonctionnement de ce service à la population.

Cette mutualisation repose sur un principe d'homogénéité et est mise en œuvre de manière proportionnée territorialement. La mutualisation de ce service est plébiscitée pour son expérience passée, l'efficacité d'une équipe de conseillers, et les économies d'échelle générées.

Afin de garantir l'intérêt commun des partenaires, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par Réseau TYNEO. Ces missions dites « socles » pourront évoluer dans le cadre du comité de suivi de Réseau TYNEO (Article 5.1: comité de suivi).

Elles ont pour objectif de répondre aux besoins de chaque signataire, dans un principe de cohérence et d'homogénéité du service rendu à l'ensemble des habitants de Cornouaille. Ces éventuelles propositions d'évolutions du service seront soumises aux instances de Quimper Cornouaille Développement pour décision modificative, et feront l'objet, le cas échéant, d'un avenant (Article 8 : Modification de l'accord).

Le contenu des missions est ci-après détaillé.

3.1 MISSIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

Les missions ci-après décrites s'appuient notamment sur le guide des missions du pacte territorial France Rénov' (Document en annexe à titre indicatif - version du 9 octobre 2024) pour la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat à compter du 1^{er} janvier 2025.

3.1.1 – Dynamique territoriale

- Mobilisation des ménages

L'enjeu de la mission est d'informer tous les ménages de leur capacité à être conseillés gratuitement avant de lancer leurs projets de travaux, dans un objectif notamment de pertinence des travaux réalisés et de prévention des fraudes et abus. Il s'agit également de s'adresser de manière proactive aux ménages.

Ainsi, Quimper Cornouaille Développement réalise la promotion de l'offre de service réalisé par Réseau TYNEO, en tant qu'Espace Conseil France Rénov', via le site internet dédié à Réseau TYNEO et ses comptes des réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

QCD / Réseau TYNEO assure une mise à jour de ces informations sur les plateformes relais permettant aux ménages d'être redirigés vers Réseau TYNEO : la Base de données BDD Rénov' qui alimente le site internet France Rénov', Google business et tout autre support.

QCD / Réseau TYNEO participe aux 2 salons de l'habitat (Déficom et Viv'ing) qui se tiennent annuellement à Quimper au parc des expositions de Quimper Cornouaille. Ces événements attirent des ménages de l'ensemble du territoire de Cornouaille, voire au-delà.

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir ou organiser des réunions publiques, animations, à son initiative ou à la demande des signataires de cette convention. Une proportionnalité de ces interventions au regard du poids de chaque territoire (indicateur ANAH résidences principales parc privé) sera recherchée, sachant que les ménages participant à ces événements peuvent provenir de territoires voisins. Un nombre de jours maximum sera fixé par année dans la convention annuelle d'application.

QCD / Réseau TYNEO, dans la mesure du possible, répondra favorablement aux sollicitations des médias à destination du grand public, aux fins d'information notamment presse, radio et télévision.

En fonction de l'affluence du service, QCD / Réseau TYNEO peut organiser des opérations ponctuelles, comme par exemple le lâchat d'espace dans la presse locale, de l'affichage public (mobilier urbain, bus), de la communication numérique (« social ads » sur les réseaux sociaux) ou toute autre action de promotion.

- Mobilisation des professionnels

La mobilisation des professionnels de la rénovation de l'habitat contribue à l'amélioration du parc de logements, qu'il s'agisse des :

- entreprises du secteur du bâtiment ;
- entreprises du secteur de l'accompagnement (MAR, AMO, MOE, etc) ;
- syndicats, agences immobilières, études notariales, courtiers ;
- banques ;
- ergothérapeutes, artisans qualifiés et/ou certifiés pour les travaux d'adaptation.

Cette mobilisation des professionnels passera notamment par :

- L'information et la sensibilisation des professionnels autour des enjeux de la rénovation de l'habitat et des missions de l'Espace Conseil ;
- L'organisation de « p'tit déj' des pros » à destination des professionnels de l'habitat. L'objectif est d'échanger sur des thématiques précises qui préoccupent et/ou interpellent les artisans en matière de rénovation de l'habitat ;
- La rencontre, la connaissance et l'implication des partenaires du territoire (CAPEB, FFB, FNAIM, Ordre des architectes, chambre des notaires, etc.) ;
- La connaissance et l'identification des professionnels qualifiés du territoire (participation aux commissions Qualibat, référencement des professionnels intervenant sur des thématiques spécifiques tels que l'amiante, le plomb, l'humidité, la mise en œuvre de matériaux biosourcés notamment, etc.) ;
- L'animation d'une communauté locale de professionnels ;
- L'accès à un référent "professionnels" au sein de l'Espace Conseil France Rénov' ;
- L'identification des besoins en matière de formation des professionnels, dans un souci d'adaptation des formations proposées (en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat notamment).

- Gouvernance, suivi et pilotage

QCD / Réseau TYNEO organise les différentes instances de pilotage et le suivi de Réseau TYNEO (Comité de suivi, Comité des partenaires, Comité Technique).

- Participation à la gouvernance des Pactes comouaillais

QCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance des Pactes territoriaux comouaillais pour lesquelles il a été convié et pour lesquelles la représentation de Réseau TYNEO est sollicitée. QCD / Réseau TYNEO participe également, à l'invitation des EPCI, à toutes démarches territoriales pour lesquels les actions de Réseau TYNEO contribuent à la définition de stratégie ou à l'atteinte d'objectifs (pour exemples : les plans climat air énergie territoriaux, les plans locaux de l'habitat, etc).

- Relation entre France Rénov' et France Services

Afin de renforcer les liens entre ces 2 missions de service public à la population, QCD / Réseau TYNEO organise des temps d'échanges et met en œuvre une procédure particulière avec les Espaces ou Maisons France Services de Cornouaille. Ainsi, en amont de la demande du dépôt d'aide sur les plateformes numériques, le conseiller France Service peut saisir QCD / Réseau TYNEO via un canal préférentiel, pour procéder à une vérification des devis. Cela s'applique initialement sur les dossiers « geste par geste » de MaPrimeRénov', mais ce dispositif pourra être étendu sur d'autres thématiques en fonction de l'évolution des compétences de la mission Réseau TYNEO ou de l'évolution des dispositifs.

- Réseaux et partage

QCD / Réseau TYNEO contribue, dans la limite des moyens humains, aux différents groupes de travail et/ou travaux de l'ANAH permettant de valoriser les actions entreprises localement.

QCD / Réseau TYNEO peut également être amené à participer à des conférences ou webinaires, dans l'objectif d'obtenir des retours d'expériences d'autres territoires d'une part ou de renforcer le service rendu aux ménages d'autre part.

QCD / Réseau TYNEO participe aux différentes réunions du réseau « Rénov' Habitat Bretagne » (réunions des conseillers et réunions des animateurs), opérées par Breizh ALEC pour le compte de la région Bretagne, ainsi qu'aux rencontres nationales de l'habitat privé organisées par l'ANAH.

3.1.2 – Information, conseil et orientation

QCD / Réseau TYNEO informe et conseille les ménages de Cornouaille dans la définition des travaux à réaliser pour améliorer leur logement. Le service compte des salariés en charge de l'information de 1^{er} niveau, du conseil technique et de la coordination entre ces missions.

- Orientation et information de 1^{er} niveau

QCD / Réseau TYNEO prodigue des informations neutres et gratuites pour tous les usagers qui le sollicitent. Elles permettent de les renseigner sur les aides mobilisables, d'évaluer leur éligibilité et de les réorienter le cas échéant. Ces informations sont fournies dans un premier temps par les conseillers de QCD / Réseau TYNEO lors des permanences téléphoniques ou en réponse à une sollicitation par l'intermédiaire d'un formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO.

Ces informations permettent de renseigner les usagers sur les volets technique, financier, juridique, social et de lutte contre la fraude. Selon la nature de leur demande et leur éligibilité, une réorientation vers les structures partenaires (ADIL, CAUE, services des EPCI, Maisons ou Espaces France Services, associations de consommateurs, etc.) ou les dispositifs d'accompagnement existants (OPAH-RU, PIG logements vacants, MAR' en Régie, MAR' du secteur concurrentiel, AMO) sera effectuée.

Les évolutions de missions de Réseau TYNEO envers chaque partenaire seront communiquées en comité de suivi de QCD / Réseau TYNEO. Dans le cas où le présent accord doit être modifié se référer à l'article 8 : Modification de l'accord.

3.4 COMMUNICATION

L'ensemble de la communication locale à destination du grand public dans le cadre des missions prévues par la présente convention s'articule autour de la déclinaison locale de la marque nationale France Rénov' : « Réseau TYNEO avec France Rénov' » dans le respect de la charte graphique nationale France Rénov'.

QCD / Réseau TYNEO étant identifié par les territoires de Pacte pour assurer les missions de dynamique territoriale et d'information, conseil et orientation, QCD / Réseau TYNEO utilise la dénomination « Espace Conseil France Rénov' » pour sa communication grand public.

QCD / Réseau TYNEO s'engage, à mentionner à côté de son logo, le logo des porteurs de Pactes ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'État et du logo type Anah sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de la charte graphique de l'État.

En fonction des conventionnements annuels entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Cela concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre du présent accord.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE QBO, CCA, CCPF ET SIOCA

La réalisation des missions définies aux articles 3.1 et 3.2 (missions dans le cadre du Pacte et hors Pacte), et confiées à QCD / Réseau TYNEO nécessite une implication des porteurs de Pacte, maîtres d'ouvrage et signataires d'un Programme d'Intérêt Général Pacte Territorial France Rénov', en surplus de l'engagement à financer le service ; tel qu'indiqué à l'article 6. A cet effet, il est attendu :

4.1 DÉSIGNATION D'UN ÉLU ET D'UN AGENT RÉFÉRENT

Chaque porteur de Pacte désigne un élu et un agent référent pour le suivi de Réseau TYNEO et en informe QCD / Réseau TYNEO.

Les parties conviennent de s'informer mutuellement et sans délai en cas de changement de leur représentant (élu ou agent référent).

En complément, QCD / Réseau TYNEO invite à chaque instance de Réseau TYNEO les 4 vice-présidents en charge de l'habitat et les 4 chargés de mission habitat de DZCO, CCCSPR, CCHPB et CCPBS.

4.2 MISE À DISPOSITION D'UN BUREAU DE PERMANENCE

Dans le cadre des conseils personnalisés délivrés dans les 7 EPCI de Cornouaille, chaque EPCI, y compris pour les adhérents du SIOCA, garantit aux conseillers de QCD / Réseau TYNEO la mise à disposition d'un bureau de permanence doté d'une connexion internet, de l'ensemble du mobilier nécessaire pour le bon accueil des ménages et permettant des échanges en toute confidentialité.

Dans la mesure du possible, chaque EPCI prévoit également un accueil physique et un espace d'attente adapté pour les ménages, ainsi qu'un lieu permettant aux salariés de QCD / Réseau TYNEO de se restaurer.

Chaque ménage contactant et jouissant d'une information de la part de QCD / Réseau TYNEO fera l'objet d'une traçabilité via un outil numérique proposé par l'ANAH : Conseil Rénov'.

Dans le cadre de dispositifs d'aides locales déployées par les EPCI de Cornouaille à l'attention des ménages, QCD / Réseau TYNEO peut contribuer, via sa mission information et conseil, à informer les ménages sur les modalités techniques de ces aides auxquelles ils peuvent prétendre et procéder à des vérifications techniques.

- o Conseil personnalisé

Au cas par cas, un rendez-vous individuel et personnalisé peut être proposé au ménage dans les 7 différents points de permanences en Cornouaille (un par intercommunalité). Ce rendez-vous d'une durée d'une heure environ permet au ménage de recevoir un conseil individualisé selon ses besoins, sa situation financière et sociale, ainsi qu'en fonction des caractéristiques techniques de son logement. Chaque ménage disposant d'un conseil personnalisé recevra un compte rendu d'entretien à posteriori.

Dans un premier temps, le conseil personnalisé se fera uniquement sur le domaine de la rénovation énergétique. Dans un second temps et en fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, ainsi que des besoins des territoires, des rendez-vous spécifiques sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements ou sur la lutte contre l'habitat indigne pourront être proposés.

- o Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH)

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Une mission d'appui au parcours de l'amélioration de l'habitat peut alors être proposée au ménage. Celle-ci concerne uniquement, dans un premier temps, la rénovation énergétique. Elle pourra être élargie aux autres thématiques de la rénovation dans un second temps.

Elle comprend la réalisation d'une évaluation énergétique (avec visite sur place) ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

Il est à noter que ce niveau de service ne remplace pas le recours obligatoire à un accompagnateur rénovation. En effet, QCD / Réseau TYNEO n'est pas agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ». A ce titre, la mission d'appui au parcours de l'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide MaPrimeRénov'.

3.2 MISSIONS HORS PACTE

QCD / Réseau TYNEO réalise des actions d'information et de conseil à destination des ménages, sur des thématiques en dehors de la rénovation de l'habitat, comme par exemple la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la construction, le changement de fournisseurs d'énergie, les écogestes, etc.

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir ou organiser des réunions publiques / conférences sur les thématiques hors rénovation de l'habitat.

Les thématiques et la programmation seront précisées dans les conventions annuelles d'application.

3.3 DEMANDE DE MISSIONS COMPLÉMENTAIRES PARTICULIÈRES

Si des besoins spécifiques, hors missions sociales de Réseau TYNEO, émergent, QCD / Réseau TYNEO étudiera les modalités de réponses, sans toutefois modifier l'opérationnalité effective des « missions sociales » de Réseau TYNEO.

Pour ce faire, le partenaire demandeur saisit par écrit QCD / Réseau TYNEO qui déterminera sa capacité à réaliser ces missions complémentaires et évaluera les moyens humains et financiers nécessaires. Après accord préalable de chacune des parties, les modifications de missions feront l'objet d'un avenant à la convention annuelle d'application de l'année en cours ou seront inscrites dans la convention annuelle d'application de l'année suivante.

4.3 PRÉVENANCE DE TOUTES MODIFICATIONS DES DISPOSITIFS OU ORGANISATIONS LOCALES

Pour que les conseillers de QCD / Réseau TYNEO puissent renseigner au mieux les ménages, les EPCI proposant des dispositifs d'aides aux ménages en informant sans délai QCD / Réseau TYNEO et transmettent les divers documents permettant de disposer des modalités d'attribution de ces aides.

4.4 COMMUNICATION

Les territoires de Pacte et les EPCI s'assurent que leurs supports de communication renvoyant vers QCD / Réseau TYNEO sont à jour des informations de contact de Réseau TYNEO : numéro de téléphone 02 98 90 10 93 ou lien vers le formulaire contact et site internet de Réseau TYNEO : <https://reseauayneo.bzh>.

4.5 UTILISATION DES OUTILS DE REPORTING COMMUN

Pour faciliter le suivi des ménages entre les différentes structures, les territoires de Pacte utilisent et incitent, si opportunit, leurs sous-traitants, à compléter et utiliser autant que possible l'outil de reporting de l'ANAH : « conseil Rénov ».

ARTICLE 5 : MODALITÉS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, plusieurs instances sont mises en place, afin d'assurer une gouvernance efficace, une coordination optimale et un suivi rigoureux des actions engagées. Ces instances, détaillées ci-après, jouent chacune un rôle spécifique contribuant à la bonne conduite de Réseau TYNEO et à sa bonne intégration dans chaque territoire de Pacte.

5.1 COMITÉ DE SUIVI (COSUI)

Afin de suivre le bon déroulement de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, QCD / Réseau TYNEO constitue un comité de suivi, pour évaluer l'avancement des actions et ajuster, si nécessaire, le plan d'action.

Ce comité de suivi de Réseau TYNEO est composé des 7 vice-présidents en charge de l'habitat des 7 EPCI de Cornouaille, ainsi que du vice-président en charge de l'habitat du SIOCA. Il est présidé par l'élu référent en charge de Réseau TYNEO et désigné par les instances de Quimper Cornouaille Développement.

Les agents référents pourront accompagner leurs élus.

En fonction des sujets abordés, l'ANAH, les services de l'État (DDTM, DREAL), la région Bretagne ou tout autre acteur jugé pertinent, peuvent être conviés.

Ce comité de suivi se réunit autant de fois que nécessaire, et au moins une fois par an.

Afin de proposer aux instances de QCD / Réseau TYNEO les budgets et moyens de Réseau TYNEO pour l'année N+1 un comité de suivi se réunit au plus tard au mois de septembre de chaque année.

Le comité de suivi formule des propositions ou rend compte dans les instances de QCD / Réseau TYNEO, par l'intermédiaire de l'élu référent précité.

5.2 COMITÉ DES PARTENAIRES (COPART)

QCD / Réseau TYNEO réunit un comité des partenaires pour échanger sur des coopérations, des articulations locales ou pour informer des évolutions des périmètres d'intervention et/ou des dispositifs locaux.

Le comité des partenaires, présidé par l'élu référent désigné par QCD / Réseau TYNEO, est composé de :

- Les 7 vice-présidents en charge de l'habitat des 7 EPCI de Cornouaille
- Le vice-président en charge de l'habitat du SIOCA
- Les agents référents des territoires de Pacte
- Les chargés de missions habitat de DZCO, CCCSPR, CCHPB et CCPBS.
- L'ANAH
- La DDTM
- La DREAL
- La région Bretagne
- Le Conseil départemental du Finistère
- L'ADIL
- Le CAUE
- Les banques locales
- La CMA
- La CAPEB
- La FFB
- L'ordre des architectes
- Les associations représentant les consommateurs (UFC Que choisir et CLCV)
- Un représentant du pôle aménagement de QCD

Cette liste peut être amenée à évoluer en fonction des partenariats établis localement. Tout autre acteur jugé pertinent pourra être invité en fonction des sujets abordés.

Ce comité de suivi se réunit autant de fois que nécessaire, et au moins une fois par an. A partir de l'année 2026, ce comité se réunit tous les ans, au 1^{er} trimestre, afin de présenter le bilan de l'année N-1 et d'exposer les perspectives de l'année N.

5.3 COMITÉ TECHNIQUE (COTECH)

QCD / Réseau TYNEO réunit un comité technique afin d'assurer la parfaite cohérence entre Réseau TYNEO et les autres démarches en cours sur les territoires.

Le comité technique comprend les agents référents des territoires de Pacte ainsi que les chargés de mission habitat des EPCI de DZCO, CCCSPR, CCHPB et CCPBS.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE FINANCEMENT

Pour la mise en œuvre du présent accord, 4 conventions d'application annuelle sont signées entre QCD / Réseau TYNEO et OBO, QCD / Réseau TYNEO et CCA, QCD / Réseau TYNEO et CCFF, QCD / Réseau TYNEO et le SIOCA.

Ces conventions annuelles bilatérales arrêtent, pour chaque année :

- Le contenu des actions à réaliser,
- Les contributions financières que les structures porteuses s'engagent à verser à QCD / Réseau TYNEO.

La répartition des coûts par territoire de Pacte est calculée de manière proportionnelle selon l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPP), issu de l'« outil de dimensionnement SPRH », en version du 15 juillet 2024, produit par l'ANAH.

Le nombre de Résidences Principales Parc Privé (RPPP) par territoire est obtenu en additionnant le nombre de résidences principales et le nombre de logements vacants et en ôtant le nombre de résidences HLM louées vides.

Le tableau ci-dessous fixe la répartition de chaque territoire de Pacte pour l'ensemble de la durée de cet accord de partenariat.

	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	Cornouaille
RPPP par territoire	47 958	25 254	14 521	45 566	133 299
Part %	35,98%	18,95%	10,89%	34,18%	100,00%

QCD / Réseau TYNEO produit annuellement un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille, intégrant une déclinaison des données par territoire de Pacte ou par territoire d'EPCI.

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

Le présent accord cadre est conclu pour une durée de cinq ans, couvrant les années 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE L'ACCORD CADRE

Il peut être procédé à une modification du présent accord. Pour ce faire, le ou les partenaires d'emandeurs saisissent les autres signataires par écrit préalablement à la réunion du comité de suivi de septembre de l'année en cours.

Sur proposition du comité de suivi et après décisions des instances de QCD / Réseau TYNEO, le présent accord est modifié par voie d'avenant.

ARTICLE 9 : DÉNONCIATION ET RÉSILIATION DE L'ACCORD CADRE

Le présent accord de partenariat peut être résilié par l'un des partenaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de non-exécution par l'autre partie de tout ou partie de ses engagements tels que prévus par le présent accord, après mise en demeure restée sans effet durant 30 jours.

Dans cette hypothèse, la convention d'application annuelle en vigueur dudit accord demeure en vigueur jusqu'à son complet achèvement.

ARTICLE 10 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties sera opérée.

En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 11 : EXECUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent accord cadre.

Fait en 5 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Marc ANDRO - Vice-président délégué

Pour Quimper Bretagne Occidentale

Isabelle ASSIH - Présidente

Pour Concarneau Cornouaille Agglomération

Olivier BELLEC – Président

Pour Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Roger LE GOFF - Président

Pour le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Yannick LE MOIGNE – Président

ANNEXE - GUIDE DES MISSIONS DU PACTE TERRITORIAL

TABLE DES MATIERES

Article 1 : Objet de la convention..... 3
 Article 2 : Durée d'application de la convention..... 3
 Article 3 : Actions réalisées au titre du Pacte..... 3
 3.1 Dynamique territoriale..... 3
 3.2 Information, conseil et orientation..... 5
 3.3 Indicateurs et objectifs..... 7
 3.4 Tableau de synthèse 7
 Article 4 : Actions réalisées au titre des missions hors Pacte..... 8
 Article 5 : Communication..... 8
 5.1 Logos apposés sur les supports de communication..... 8
 5.2 Information à communiquer sur l'outil BDD Rénov' 9
 Article 6 : Modalités de suivi et d'évaluation des actions 9
 Article 7 : Modalités financières..... 9
 7.1 Contribution de CCA au titre du Pacte 9
 7.2 Contribution de CCA au titre des missions complémentaires hors Pacte.....10
 7.3 Modalités de versement.....11
 Article 8 : Différents et litiges.....11
 Article 9 : Exécution de la convention11



**CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION
2025**

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de
Concarneau Cornouaille Agglomération



Entre



Et

La présente convention est établie entre :

Quimper Cornouaille Développement,

Ci-après désigné par « **QCD / Réseau TYNEO** »

24 route de Cuzon – CS 40002- 29018 Quimper Cedex
Représenté par Marc ANDRO
Vice-président délégué,

Et

Concarneau Cornouaille Agglomération

Ci-après désigné par « **CCA** »

1 rue Victor Schoelcher, 29900 Concarneau
Représenté par Olivier BELLEC
Président,

Considérant:

- QCD / Réseau TYNEO opère le service dénommé « Réseau TYNEO » depuis 9 années en Cornouaille pour accompagner les ménages en matière d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et plus largement pour l'amélioration de l'habitat ;
 - L'ensemble des signataires de l'accord cadre de partenariat souhaite mettre en œuvre de manière homogène et cohérente les activités de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille ;
 - Son ambition est de proposer aux ménages cornouillais, un service de qualité concourant à l'amélioration de l'habitat, aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire ;
- Vu:**
- Les statuts de Quimper Cornouaille Développement ;
 - Les délibérations du conseil d'administration et de l'assemblée générale de QCD en date du 4 février 2025 ;
 - L'accord du bureau de Quimper Cornouaille Développement en date du 4 mars 2025 ;
 - La délibération n°20241205_06 du conseil communautaire de CCA du 05/12/2024 portant sur la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat ;
 - La délibération n°20250327_33 du conseil communautaire de CCA du 27/03/2025 portant sur la mise œuvre de Réseau TYNEO en tant qu'espace Conseil France Rénov'.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'application de l'accord cadre de partenariat visé supra, pour l'année 2025, entre QCD / Réseau TYNEO et CCA.

L'ensemble des termes de la présente convention se réfère à l'accord cadre de partenariat précité.

ARTICLE 2 : DURÉE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2025.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

QCD / Réseau TYNEO contribue à la réalisation d'actions prévues par le Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov' (PIG PT-FR), signé entre l'ANAH et CCA.

3.1 DYNAMIQUE TERRITORIALE

3.1.1 - Mobilisation des ménages

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouillaise. Pour 2025, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des ménages » les actions suivantes :

Mobilisation des ménages
Communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et communication visuelle et papier (flyer, affiche, etc)
Sollicitations médias : conférences de presse, radio, etc
Réalisation ou mise à jour des documents de synthèses (Outils conseillers)
Participation aux 2 salons de l'habitat à Quimper (Déficom et Vivimg)
Gestion de l'outil de prise de RDV

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 4 jours est alloué à la disposition de CCA, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir lors des réunions publiques ou organiser des animations, avec accord ou à la demande du bénéficiaire de cette convention. Les actions menées sur le territoire de CCA et touchant sa population seront comptabilisées dans le forfait de jours précité.

Pour toute sollicitation d'intervention sur le territoire de CCA émanant de tout organisme (association, école, entreprise, etc.) et rentrant dans le cadre du guide des missions du pacte territorial, QCD / Réseau TYNEO sollicite l'avis de l'agent référent en charge du suivi de Réseau TYNEO, avant de s'engager dans la réalisation de cette mission. En l'absence d'une réponse sous quinzaine, QCD / Réseau TYNEO décide des suites à donner à la demande.

En 2025 et pour une durée cumulée maximale de 4 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes, sur le territoire de CCA :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Visite de maison rénové ou en cours de chantier	A définir	A définir	2
Réalisation d'une balade thermographie infrarouge	A définir	Fin 2025	2
			TOTAL
			4

3.1.2 - Mobilisation des professionnels

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2025, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des professionnels » les actions suivantes :

Mobilisation des professionnels
Organisation de 2 « p'tits déj. des pros »
Création d'un référencement des professionnels intervenants sur des thématiques spécifiques (hors RGE) : amiante, plomb, humidité, matériaux biosourcés, ...)
Animation des MAR (département 29+56) et AMO (29) : prise de contact+ mise à jour des listes
Participation à 3 commissions Qualibat (Finistère sud)
Appui aux professionnels et organisations professionnelles : « référent professionnel »
Participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat de QCD sur le volet « Amélioration de l'habitat »

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 1 jour est alloué à la disposition de CCA, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

En 2025 et pour une durée cumulée maximale de 1 jour, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes sur le territoire de CCA :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels de CCA	A définir	A définir	1
			TOTAL
			1

Fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels de CCA (1 jour)

3.1.3 - Suivi & pilotage

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2025, il est arrêté, pour la mission suivi et pilotage les actions suivantes :

Suivi & pilotage
Gouvernance de QCD / Réseau TYNEO (CoSui, CoPart, CoTech)
Participation aux instances de gouvernance des Pactes et échanges bilatéraux
Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

- Gouvernance de la mission Réseau TYNEO

Conformément à l'accord cadre de partenariat, Quimper Comouaille Développement organise les instances permettant l'opérationnalité de Réseau TYNEO. Les représentants désignés par CCA seront conviés aux différentes instances de QCD / Réseau TYNEO : Comité de suivi (CoSui), Comité des partenaires (CoPart) et Comité technique (CoTech).

Le calendrier prévisionnel de ces différentes instances, en 2025 :

COTECH	le 16 janvier 2025
COTECH	le 3 avril 2025

COSUI	le 23 avril 2025
COTECH	fin mai 2025
COPAR	fin juin 2025
COSUI	courant septembre 2025
COTECH	courant novembre 2025

Conformément à l'accord cadre, CCA transmet sans délai les contacts de l'élu et de l'agent référent désignés pour représenter l'EPCI aux instances de QCD / Réseau TYNEO. Les parties conviennent de s'informer mutuellement, et sans délai en cas de changement, de leur représentant (élu ou agent référent).

- Participation à la gouvernance du pacte territorial de CCA

QCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance du pacte territorial de CCA pour lesquelles il est sollicité.

3.2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

3.2.1 - Porte d'entrée

Sur le territoire de CCA, Réseau TYNEO est positionné comme porte d'entrée des ménages pour accéder au Service public de rénovation de l'habitat.

Les modalités d'accès au service sont renseignées conformément à l'article 5.2.

3.2.2 - Orientation et information de 1^{er} niveau

- Information de 1^{er} niveau

Les ménages de Cornouaille accèdent à Réseau TYNEO selon 2 canaux :

- Via la permanence téléphonique :

QCD / Réseau TYNEO propose une permanence téléphonique au 02 98 10 90 93 du mardi au vendredi de 14h à 17h.

A minima, lorsque la permanence est ouverte, un conseiller répond aux demandes des ménages. QCD / Réseau TYNEO s'efforce de mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre de la meilleure façon aux sollicitations des ménages.

Sur le territoire de CCA, l'information de 1^{er} niveau s'adresse à tous publics.

Le service est organisé pour maximiser les jours d'ouverture de la permanence téléphonique sur une année.

Chaque année, 2 périodes de fermeture du service sont prévues : 2 semaines au moment des fêtes de fin d'année et 2 semaines maximum sur la période estivale.

Le public est informé des créneaux d'ouverture du service par différents canaux d'informations (site internet de Réseau TYNEO, Google business, etc).

En cas d'événements ou de situations exceptionnelles, QCD / Réseau TYNEO se réserve le droit de fermer la permanence de Réseau TYNEO.

Lors des fermetures de la permanence téléphonique de Réseau TYNEO, un répondeur téléphonique informe les ménages des horaires d'ouverture du service.

L'agent référent de CCA en charge du suivi de Réseau TYNEO, ainsi que la personne en charge de l'accueil de la Maison des Transitions et de l'Habitat de CCA, sont informés sans délai de chaque période de fermeture programmée ou exceptionnelle.

⇒ **Via le formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO :**

Un formulaire de contact est disponible sur la première page du site internet de Réseau TYNEO (<https://reseauytyneo.bzh>).

Sauf période de grande affluence, les ménages sont recontactés dans un délai de 7 jours.

○ Orientation

Si la demande des ménages se situe en dehors du champ de compétence de QCD / Réseau TYNEO, ou si la demande nécessite un complément d'information auprès des services de CCA ou de structures partenaires, le ménage est invité à se rapprocher du dispositif ou de la structure adéquate. Sur le territoire de CCA, QCD / Réseau TYNEO développe des liens privilégiés avec notamment :

- L'Espace France Services de CCA à Kérandon,
- Le bus France services de CCA,
- L'Espace France Services de Rosperden
- Urbanis, désigné par CCA pour animer le PIG logement vacant,
- Le SPANC de CCA,
- L'ADIL 29.

3.2.3 - Conseil personnalisé

QCD / Réseau TYNEO réalise les conseils individualisés à l'attention des ménages dans le bureau de permanence assigné à Réseau TYNEO au sein de la Maison des transitions et de l'habitat de CCA, situé au 3 rue Victor Schoelcher à Concarneau.

Un calendrier prévisionnel des permanences par semestre est transmis à l'agent référent de CCA, ainsi qu'à la personne en charge de l'accueil de la Maison des transitions et de l'habitat de CCA.

Sur le territoire de CCA, le conseil personnalisé s'adresse à tous publics et dans le domaine de la rénovation énergétique. En fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, des rendez-vous sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements seront proposés.

Pour chaque rendez-vous pris, le ménage reçoit une notification par messagerie électronique de prise de rendez-vous, puis 2 rappels à J-7 et J-1, avec un lien lui permettant d'annuler son rendez-vous.

Afin de faciliter la réception des ménages lorsqu'ils se présentent à l'accueil de la Maison des transitions et de l'habitat, l'agent d'accueil dispose d'une visualisation des rendez-vous de QCD / Réseau TYNEO.

QCD / Réseau TYNEO s'efforce de proposer aux ménages un rendez-vous dans le lieu de permanence de l'EPCI du projet considéré.

Néanmoins, il est convenu que tout ménage cornouaillais peut se voir proposer un rendez-vous dans un quelconque espace de permanence, y compris situé dans un autre territoire de Pacte que celui de l'adresse de son projet.

- Promotion des aides locales « accession » et validation de critères techniques

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession « Home accession », QCD / Réseau TYNEO informe les ménages éligibles des modalités d'accès au dispositif et rencontre les ménages éligibles aux dispositifs « Home accession »

avec travaux d'économie d'énergie, lors d'un conseil personnalisé, afin d'échanger avec le ménage des scénarios de travaux à envisager.

3.2.4 - Mission d'appui ou parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) en amont d'une orientation vers un MAR'

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Sur le territoire de CCA, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) s'adresse à tous publics, hors publics éligibles au PIG logement vacant, et concerne uniquement le domaine de la rénovation énergétique.

La mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat comprend la réalisation d'une évaluation énergétique (avec une visite sur place), ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

À ce titre, et conformément à sa mission de service public, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide MaPrimeRénov'.

S'il est éligible aux aides travaux d'ampleur (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné), le ménage est orienté vers un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ».

3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs de suivi		Périmètre géographique de l'indicateur	Objectif Pacte(s)
# Nombre de demandes entrantes traitées :	- Par type de contact (mail ou téléphone)	Cornouaille	5 000
# Nombre d'information de 1^{er} niveau :	- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, Autonomie et lutte contre l'habitat indigne, autre) - Par niveau de revenus - Par type de contact	CCA	380
# Nombre de conseil personnalisé :	- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, potentiellement autonomie) - Par niveau de revenus - Par type de contact	CCA	210
# Nombre de missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat réalisées (rénovation énergétique)		CCA	19

3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE

La part imputable à CCA est fixée à **18,95 %**, comme précisé dans l'accord cadre de partenariat en fonction de l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Ainsi, au titre de l'année 2025, la part de CCA est fixée à 18,95% de 400 000€, soit **75 782 €**.

7.2 CONTRIBUTION DE CCA AU TITRE DES MISSIONS COMPLEMENTAIRES HORS PACTE

CCA va contracter avec la région Bretagne pour des missions hors Pacte réalisées par QCD / Réseau TYNEO.

A ce titre, CCA verse à QCD / Réseau TYNEO la part hors pacte, évaluée par la région Bretagne à **2 703 €** pour 2025 (basée sur une composante de 0,05€/habitant associée à un indice de péréquation par EPCI).

7.3 MODALITES DE VERSEMENT

Pour 2025, la contribution financière de CCA allouée à Quimper Comouaille Développement pour la mise en œuvre de QCD / Réseau TYNEO se monte à **78 485 €**, correspondant à :

- 75 782 € pour les missions Pacte
- 2 703 € pour les missions hors Pacte

La contribution financière versée à QCD / Réseau TYNEO se décompose en 2 parts :

- Une part comprise dans la cotisation de CCA dans le cadre de la convention de partenariat 2025 signée entre QCD et CCA : **11 367 €**.
- Une part de **67 118 €** versée à QCD / Réseau TYNEO, en 2 temps :
 - o 50% du coût de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, soit **39 242 €** à la signature de la présente convention ;
 - o le solde après remise du rapport technique et d'un état récapitulatif global des dépenses réalisées et fournies à CCA, soit **27 876 €**.

CCA se libère des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	12906	50121	00248026344
			86
IBAN ETRANGER	FR76 1290 6501 2100 2480 2634 486	BIC	AGRIFR29
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire		
COLLECTIVITES (50121)	ASSOC. AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE		
Tel : 0298760111	CS 40002		
	24 ROUTE DE CUZON		
	29000 QUIMPER		

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties est opérée.

En cas d'échec, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : EXÉCUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

ANNEXE 1 – BUDGET PREVISIONNEL 2025 DE RÉSEAU TYNEO (PARTIE PACTE)

Fait en 2 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Isabelle ASSIH - Présidente

Coût prévisionnel 2025 Réseau TYNEO (Partie Pacte)	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	Cornouaille
Dynamique territoriale & suivi	28 782 €	15 156 €	8 715 €	27 347 €	80 000 €
Mobilisation des particuliers	17 269 €	9 094 €	5 229 €	16 408 €	48 000 €
Mobilisation des professionnels	11 513 €	6 063 €	3 486 €	10 939 €	32 000 €
Information, Conseil et Orientation	115 129 €	60 625 €	34 859 €	109 387 €	320 000 €
Information 1 ^{er} niveau (tél. Gest. Mails) + Orientation	40 295 €	21 219 €	12 201 €	38 285 €	112 000 €
Conseil personnalisé	46 052 €	24 250 €	13 944 €	43 755 €	128 000 €
Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat	28 782 €	15 156 €	8 715 €	27 347 €	80 000 €
Coût de réseau par territoire de pacte (au prorata indicateur RPPP)	143 911 €	75 782 €	43 574 €	136 733 €	400 000 €

Pour Concarneau Cornouaille Agglomération

Olivier BELLEC –Président

ANNEXE 2 — ACTIONS DE MOBILISATION PROPOSEES

✓ Actions mobilisation des ménages

Animations	Nbre de jour(s) <small>(y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)</small>
<p>#Conférences existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides financières - Techniques : <ul style="list-style-type: none"> o La rénovation performante en une fois ou par étape, o Rénover sans se tromper : par où commencer ? o Qualité de l'air et ventilation o Changer de mode de chauffage 	1 jour
<p>#Conférences sur mesure</p> <p># Fresque de la rénovation énergétique à destination du grand public 1 animateur pour un maximum de 16 personnes (y compris gestion des inscriptions) Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation. En 2025, 80 animations prises en charge par la Région Bretagne pour l'ensemble de la Région, par ordre d'arrivée</p> <p># Visite de maison rénovée ou en cours de chantier En s'appuyant sur des particuliers qui ont réalisés des travaux, faire visiter leur maison et les faire témoigner de leur expérience. 10 à 15 participants par visite.</p> <p># Stand de sensibilisation sur marché/autre événement Avec maquettes, échantillons, isolants, fiche étapes, schéma déperditions, ...</p> <p># Atelier "bien suivre son projet" Pour une douzaine de participants, atelier participatif pour bien comprendre les différentes étapes d'un projet, les différents interlocuteurs, les points de vigilances, ...</p> <p># Soirée jeux de société « Rénovation » autour d'un apéritif Plusieurs jeux de société peuvent être proposés : Rénopoly, jeu de l'oie, Réno quest (autour du parcours de la rénovation), ...</p> <p># Quiz de la rénovation Quiz avec application sur smartphone, en soirée, selon thématique visée</p>	2 jours 1 jour / animateur 2 jours / visite Temps sur l'évènement + 1 jour de préparation 1,5 jours 1 jour 1,5 jour

✓ Actions mobilisation des professionnels

Animations	Nbre de jour(s) <small>(y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)</small>
<p># Co-animation d'une réunion des accompagnateurs Rénov' et/ou AMO œuvrant sur le territoire de pacte</p> <p># fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte 1 animateur pour un maximum de 16 personnes Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation (En 2025, 80 animations prises en charge par la Région Bretagne pour l'ensemble de la Région)</p>	1 jour 1 jour / animateur

TABLE DES MATIERES

Article 1 : Objet de la convention..... 3
 Article 2 : Durée d'application de la convention..... 3
 Article 3 : Actions réalisées au titre du Pacte..... 3
 3.1 Dynamique territoriale..... 3
 3.2 Information, conseil et orientation..... 5
 3.3 Indicateurs et objectifs..... 7
 3.4 Tableau de synthèse 7
 Article 4 : actions réalisées au titre des missions hors Pacte..... 8
 Article 5 : Communication..... 8
 5.1 Logos apposés sur les supports de communication..... 8
 5.2 Information à communiquer sur l'outil BDD Rénov'..... 8
 Article 6 : Modalités de suivi et d'évaluation des actions 9
 Article 7 : Modalités financières..... 9
 7.1 Contribution de CC PF au titre du Pacte 9
 7.2 Contribution de CC PF au titre des missions complémentaires hors Pacte..... 9
 7.3 Modalités de versement..... 9
 Article 8 : Différents et litiges.....10
 Article 9 : Exécution de la convention10



**CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION
2025**

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de la
Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Entre



Et



La présente convention est établie entre :

Quimper Cornouaille Développement,

Ci-après désigné par « **QCD / Réseau TYNEO** »

24 route de Cuzon – CS 40002- 29018 Quimper Cedex
Représenté par Isabelle ASSIH
Présidente,

Et

Communauté de Communes du Pays Fousnantais,

Ci-après désigné par « **CCPF** »

11 espace de Kerourgué – CS 31046 – 29170 Fousnant Cedex
Représenté par Roger LE GOFF
Président

Considérant :

- QCD / Réseau TYNEO opère le service dénommé « Réseau TYNEO » depuis 9 années en Cornouaille pour accompagner les ménages en matière d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et plus largement pour l'amélioration de l'habitat ;
- L'ensemble des signataires de l'accord cadre de partenariat souhaite mettre en œuvre de manière homogène et cohérente les activités de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille ;
- Son ambition est de proposer aux ménages cornouillais, un service de qualité concourant à l'amélioration de l'habitat, aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire ;

Vu :

- Les statuts de Quimper Cornouaille Développement ;
- Les délibérations du conseil d'administration et de l'assemblée générale de QCD en date du 4 février 2025 ;
- L'accord du bureau de Quimper Cornouaille Développement en date du 4 mars 2025 ;
- L'accord cadre de partenariat, signé entre Quimper Cornouaille Développement et Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération, la communauté de communes du Pays Fousnantais et le Syndicat Intercommunal Ouest Cornouaille Aménagement ; définissant les missions de Réseau TYNEO, applicable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;
- la délibération n°5 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fousnantais du 5 mars 2025 autorisant le Président à signer la convention de Pacte Territorial France Renov' sur la période 2025-2029 avec l'Agence nationale de l'habitat, à solliciter les subventions associées et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'application de l'accord cadre de partenariat visé supra, pour l'année 2025, entre QCD /Réseau TYNEO et la CCPF.

L'ensemble des termes de la présente convention se réfère à l'accord cadre de partenariat précité.

ARTICLE 2 : DURÉE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2025.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

QCD /Réseau TYNEO contribue à la réalisation d'actions prévues par le Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Renov' (PIG PT-FR), signé entre l'ANAH et CCPF.

3.1 DYNAMIQUE TERRITORIALE

3.1.1 - Mobilisation des ménages

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD /Réseau TYNEO à l'échelle cornouillaise. Pour 2025, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des ménages » les actions suivantes :

Mobilisation des ménages
Communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et communication visuelle et papier (flyer, affiche, etc)
Sollicitations médias : conférences de presse, radio, etc
Réalisation ou mise à jour des documents de synthèses (Outils conseillers)
Participation aux 2 salons de l'habitat à Quimper (Déficom et Viv'ing)
Gestion de l'outil de prise de RDV

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 2 jours est alloué à la disposition de CCPF, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir lors des réunions publiques ou organiser des animations, avec accord ou à la demande du bénéficiaire de cette convention. Les actions menées sur le territoire de CCPF et touchant sa population seront comptabilisées dans le forfait de jours précité.

Pour toute sollicitation d'intervention sur le territoire de CCPF émanant de tout organisme (association, école, entreprise, etc.) et rentrant dans le cadre du guide des missions du pacte territorial, QCD / Réseau TYNEO sollicite l'avis de l'agent référent en charge du suivi de Réseau TYNEO, avant de s'engager dans la réalisation de cette mission. En l'absence d'une réponse sous quinze jours, QCD / Réseau TYNEO décide des suites à donner à la demande.

En 2025 et pour une durée cumulée maximale de 2 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes, sur le territoire de CCPF :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Salon « bien grandir en pays Fouesnantais »	Fouesnant	15 novembre	2
TOTAL			2

3.1.2 - Mobilisation des professionnels

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2025, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des professionnels » les actions suivantes :

Mobilisation des professionnels	Nbre de jours
Organisation de 2 « p'tits déj' des pros »	
Création d'un référentiel des professionnels intervenants sur des thématiques spécifiques (hors RGE) : amiante, plomb, humidité, matériaux, bio-sourçés, ...)	
Animation les MAIR* (département 29+56) et AMO (56) : prise de contact+ mise à jour des listes	
Participation à 3 commissions Qualibat (Finistère sud)	
Appui aux professionnels et organisations professionnelles : « référent professionnel »	
Participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat de QCD sur le volet « Amélioration de l'habitat »	

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 1 jour est alloué à la disposition de CCPF, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

En 2025 et pour une durée cumulée maximale de 1 jour, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes sur le territoire de CCPF :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte	A préciser	A Préciser	1
TOTAL			1

3.1.3 - Suivi & pilotage

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2025, il est arrêté, pour la mission suivi et pilotage les actions suivantes :

Suivi & pilotage	Nbre de jours
Gouvernance de QCD / Réseau TYNEO (CoSui, CoPart, CoTech)	
Participation aux instances de gouvernance des Pactes et échanges bilatéraux	
Réalisation des bilans et suivi des indicateurs	

- o Gouvernance de la mission Réseau TYNEO

Conformément à l'accord cadre de partenariat, Quimper Comouaille Développement organise les instances permettant l'opérationnalité de Réseau TYNEO. Les représentants désignés par CCPF seront conviés aux différentes instances de QCD / Réseau TYNEO : Comité de suivi (CoSui), Comité des partenaires (CoPart) et Comité technique (CoTech).

Le calendrier prévisionnel de ces différentes instances, en 2025 :

COTECH	le 16 janvier 2025
COTECH	le 3 avril 2025
COSUI	le 23 avril 2025
COTECH	fin mai 2025
COPAR	fin juin 2025
COSUI	courant septembre 2025

COTECH courant novembre 2025

Conformément à l'accord cadre, CCPF transmet sans délai les contacts de l'élu et de l'agent référent désignés pour représenter l'EPCI aux instances de QCD / Réseau TYNEO.

Les parties conviennent de s'informer mutuellement, et sans délai en cas de changement, de leur représentant (élu ou agent référent).

- o Participation à la gouvernance du pacte territorial de CCPF

QCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance du pacte territorial de CCPF pour lesquelles il est sollicité.

3.2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

3.2.1 - Porte d'entrée

Sur le territoire de la CCPF, la collectivité est positionnée comme point de contact (guichet), porte d'entrée du Service public de la rénovation de l'habitat.

La CCPF renvoie vers Réseau TYNEO, au travers du numéro de permanence téléphonique ou du formulaire de contact de Réseau TYNEO, toutes personnes ayant une question dans le domaine de la rénovation énergétique (hors primo accédants répondant aux critères d'éligibilité du dispositif accession de la CCPF).

3.2.2 - Orientation et information de 1^{er} niveau

- o Information de 1^{er} niveau

Les ménages de Cornouaille accèdent à Réseau TYNEO selon 2 canaux :

⇒ **Via la permanence téléphonique :**

QCD / Réseau TYNEO propose une permanence téléphonique au 02 98 10 90 93 du mardi au vendredi de 14h à 17h.

A minima, lorsque la permanence est ouverte, un conseiller répond aux demandes des ménages. QCD / Réseau TYNEO s'efforce de mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre de la meilleure façon aux sollicitations des ménages.

Sur le territoire de CCPF, l'information de 1^{er} niveau s'adresse à tous publics.

Le service est organisé pour maximiser les jours d'ouverture de la permanence téléphonique sur une année.

Chaque année, 2 périodes de fermeture du service sont prévues : 2 semaines au moment des fêtes de fin d'année et 2 semaines maximum sur la période estivale.

Le public est informé des créneaux d'ouverture du service par différents canaux d'informations (site internet de Réseau TYNEO, Google business, etc).

En cas d'événements ou de situations exceptionnelles, QCD / Réseau TYNEO se réserve le droit de fermer la permanence de Réseau TYNEO.

Lors des fermetures de la permanence téléphonique de Réseau TYNEO, un répondeur téléphonique informe les ménages des horaires d'ouverture du service.

L'agent référent de CCPF en charge du suivi de Réseau TYNEO est informé sans délai de chaque période de fermeture programmée ou exceptionnelle.

⇒ **Via le formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO :**

Un formulaire de contact est disponible sur la première page du site internet de Réseau TYNEO (<https://reseauytyneo.bzh>).

Sauf période de grande affluence, les ménages sont recontactés dans un délai de 7 jours.

- Orientation

Si la demande des ménages se situe en dehors du champ de compétence de Réseau TYNEO, ou si la demande nécessite un complément d'information auprès des services de CCPF et/ou de structures partenaires, le ménage est invité à se rapprocher du dispositif ou de la structure adéquate. Sur le territoire de CCPF, Réseau TYNEO développe des liens privilégiés avec notamment :

- L'Espace France Services de CCPF,
- Le chargé de mission Habitat de CCPF,
- Le SPANC de CCPF,
- L'ADIL 29.

3.2.3 - Conseil personnalisé

QCD / Réseau TYNEO réalise les conseils individualisés à l'attention des ménages dans le bureau de permanence assigné à Réseau TYNEO au sein de l'espace France Services, situé dans les locaux de la CCPF au 11 espace de Kerourgué, à Fousnant.

Un calendrier prévisionnel des permanences par semestre est transmis à l'agent référent de CCPF.

Sur le territoire de CCPF, le conseil personnalisé s'adresse à tous publics et dans le domaine de la rénovation énergétique. En fonction de la montée en compétence des conseillers de Réseau TYNEO, des rendez-vous sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements seront proposés.

Pour chaque rendez-vous pris, le ménage reçoit une notification par messagerie électronique de prise de rendez-vous, puis 2 appels à J-7 et J-1, avec un lien lui permettant d'annuler son rendez-vous.

Afin de faciliter la réception des ménages lorsqu'ils se présentent à l'accueil de la CCPF, un accès au calendrier de rendez-vous de Réseau TYNEO à Fousnant est disponible sur demande.

Réseau TYNEO s'efforce de proposer aux ménages un rendez-vous dans le lieu de permanence de l'EPCI du projet considéré.

Néanmoins, il est convenu que tout ménage cornouaillais peut se voir proposer un rendez-vous dans un quelconque espace de permanence, y compris situé dans un autre territoire de Pacte que celui de l'adresse de son projet.

- Promotion des aides locales « accession 2 »

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'accèsion de la CCPF, Réseau TYNEO informe les ménages éligibles des modalités d'accès au dispositif.

3.2.4 - Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) en amont d'une orientation vers un MAR'

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Sur le territoire de CCPF, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) s'adresse à tous publics, hors publics éligibles au PIG logement vacant, et concerne uniquement le domaine de la rénovation énergétique.

La mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat comprend la réalisation d'une évaluation énergétique (avec une visite sur place), ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

A ce titre, et conformément à sa mission de service public, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide.

Si'il est éligible aux aides travaux d'ampleur (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné), le ménage est orienté vers un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ».

3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs de suivi	Périmètre géographique de l'indicateur	Objectif Pacte(s)
# Nombre de demandes entrantes traitées : - Par type de contact (mail ou téléphone)	Cornouaille	5 000
# Nombre d'information de 1^{er} niveau : - Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, Autonomie et lutte contre l'habitat indigne, autre) - Par niveau de revenus - Par type de contact	CCPF	220
# Nombre de conseil personnalisé : - Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, potentiellement autonomie) - Par niveau de revenus - Par type de contact	CCPF	120
# Nombre de missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat réalisées (rénovation énergétique)	CCPF	11

3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE

Type de demande (EPC/ France Métro?) Structure Information / Conseil / Orientation	Rénovation énergétique		CCP		LH	ANC
	Adaptation	Standard CCPF	Standard CCPF	Standard CCPF		
Structure Publics concernés	CCPF PO primo-accedant	Réseau TYNEO Tout public hors PO primo-accedant (y compris bailleurs et copropriétaires avec renvoi vers l'ADIL 29 si questions réglementaires et juridiques)	CCPF+CLIC	CCPF+CLIC	ADIL 29 Tout public	CCPF Tout public
Conseil/remède	CCPF PO primo-accedant	Réseau TYNEO Tout public éligible hors PO primo-accedant				CCPF Public éligible
Accompagnement	CCPF	AMO MAR ou AMO MPR Copro ou AMO bailleur	CCPF	CCPF	AMO LH ou AMO MAR-LH ou AMO bailleur	CCPF
Structure Publics concernés	Tout PO éligible (MPR-PA)	Tout public éligible MPR-PA, MPR Copro ou Loc'Avantages avec travaux de rénovation énergétique (sur PO éligible MPR-PA)	Tout public éligible MPR-PA	Tout public éligible MPR-PA	Tout public éligible u ou Loc'Avantages avec travaux d'adaptation mal logement	Public éligible

LH: Lutte contre l'habitat indigne
 ANC: Assainissement non collectif
 MAR: Mon accompagnateur rénov'
 MPLD: Ma prime logement décent
 MPR-PA: MaPrimeRénov' parcours accompagné
 MPA: MaPrimeAdapt'
 MPR Copro: MaPrimeRénov' copropriété
 OPAH RU: Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain
 PO: Propriétaire occupant
 PB: Propriétaire bailleur

ARTICLE 4 : ACTIONS REALISEES AU TITRE DES MISSIONS HORS PACTE

Réseau TYNEO réalise des actions d'information et de conseil sur des thématiques en dehors du périmètre défini par le guide des missions 'PIG France Rénov', comme par exemple la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la construction, le changement de fournisseurs d'énergie, les écogestes, etc.

Réseau TYNEO propose notamment des rendez-vous spécifiques sur les installations photovoltaïques dans le domaine de l'habitat :

- Rendez-vous groupés jusqu'à 4 ménages pour les informer sur le photovoltaïque en général ;
- Rendez-vous individuels pour réaliser une étude de préfiguration propre à la situation du ménage. Cette étude de préfiguration, réalisée sur AUTOCalsol (outil de l'Institut National de l'Energie Solaire), n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision.

En 2025, 18 jours sont attribués à ces rendez-vous hors Pacte pour l'ensemble de la Cornouaille.

Réseau TYNEO peut organiser ou répondre aux demandes des territoires pour la participation ou l'animation de réunions publiques sur ces thématiques hors Pacte.

En 2025, 6 jours sont alloués à ces événements pour l'ensemble de la Cornouaille.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

5.1 LOGOS APPOSÉS SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour la communication sur l'ensemble des missions sociées défini dans l'accord cadre de partenariat, QCD / Réseau TYNEO se réfère à l'Article 3.3 Communication de l'accord cadre de partenariat.

Pour les missions spécifiques ciblant uniquement le territoire de CCPF, QCD / Réseau TYNEO s'engage à mentionner aux côtés de son logo, le logo de CCPF ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'Etat et du logo type ANAH sur l'ensemble des documents, et ce dans le respect de la charte graphique de l'Etat.

En fonction du conventionnement annuel entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la Région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Ceci concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre de la présente convention.

5.2 INFORMATION À COMMUNIQUER SUR L'OUTIL BDD RENOV'

Réseau TYNEO est inscrit par la CCPF dans l'outil BDD rénov' comme structure de mise en œuvre (MEO) du pacte territorial.

- **Nom de la structure de mise en œuvre** : Quimper Cornouaille Développement
- **Siret** : 51925865100024
- **Téléphone** : 02 98 90 10 93
- **E-mail** : sans objet
- **Site web** : <https://reseau.tyneo.bzh>
- **Nom et numéro de voie** : 24 route de Cuzon
- **Code postale et commune** : 29000 QUIMPER
- **Identification de la personne en charge de l'administration des comptes** : GUIBOUX Aurore
- **E-mail** : aurora.guiboux@gcd.bzh

ARTICLE 6 : MODALITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

QCD / Réseau TYNEO produit dans le courant du 1^{er} trimestre 2026, un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO sur l'année 2025. Ce rapport est globalisé à la Cornouaille, incluant une déclinaison des données par territoire de pacte et/ou par territoire d'EPCI.

Un point sur l'activité de Réseau TYNEO est réalisé au cours des différents comités techniques (CoTech).

QCD / Réseau TYNEO est à la disposition de CCPF pour transmettre toute information à sa disposition et à même de renseigner les indicateurs utiles à CCPF dans le cadre de son Pacte.

Quimper Cornouaille Développement s'efforce de répondre favorablement aux sollicitations de CCPF pour réaliser des points d'étape sur l'avancement des actions menées par Réseau TYNEO sur le territoire de CCPF.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

7.1 CONTRIBUTION DE CCPF AU TITRE DU PACTE

Pour 2025, le coût total prévisionnel de Réseau TYNEO, au titre des 4 Pactes cornouaillais, est estimé à **400 000 €** (voir annexe 1).

La part imputable à CCPF est fixée à **10,89 %**, comme précisé dans l'accord cadre de partenariat en fonction de l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Ainsi, au titre de l'année 2025, la part de CCPF est fixée à 10,89 % de 400 000€, soit **43 574 €**.

7.2 CONTRIBUTION DE CCPF AU TITRE DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES HORS PACTE

CCPF va contracter avec la région Bretagne pour des missions hors Pacte réalisées par QCD / Réseau TYNEO.

A ce titre, CCPF verse à QCD / Réseau TYNEO la part hors pacte, évaluée par la région Bretagne à **1 117 €** pour 2025 (basée sur une composante de 0,05€ /habitant associée à un indice de péréquation par EPCI).

7.3 MODALITÉS DE VERSEMENT

Pour 2025, la contribution financière de CCPF allouée à Quimper Cornouaille Développement pour la mise en œuvre de QCD / Réseau TYNEO se monte à **44 691 €**, correspondant à :

- 43 574 € pour les missions Pacte
- 1 117 € pour les missions hors Pacte

La contribution financière versée à Quimper Cornouaille Développement se décompose en 2 parts :

- Une part comprise dans la cotisation de CCPF dans le cadre de la convention de partenariat 2025 signée entre QCD et CCPF : **6 536 €**
- Une part de **38 155 €**, versée à QCD, en 2 temps :
 - o 50% du coût de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, soit **22 345 €** à la signature de la présente convention ;
 - o le solde après remise du rapport technique et d'un état récapitulatif global des dépenses réalisées et fournies à CCPF, soit **15 810 €**.

CCPF se libère des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	12906	50121 00248026344	86
IBAN ETRANGER	FR76 1290 6501 2100 2480 2634 486	BIC	AGRIFRP829
Nom et adresse du titulaire			
ASSOC. AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE			
CS 40002			
24 ROUTE DE CUZON			
29000 QUIMPER			
Domiciliation (50121)			
Tel : 0298760111			

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties est opérée.

En cas d'échec, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : EXECUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Isabelle ASSIH - Présidente

Pour la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Roger LE GOFF – Président

ANNEXE 1 – BUDGET PREVISIONNEL 2025 DE RÉSEAU TYNEO (PARTIE PACTE)

Coût prévisionnel 2025 Réseau TYNEO (Partie Pacte)	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	Cornouaille
Dynamique territoriale & suivi	28 782 €	15 156 €	8 715 €	27 347 €	80 000 €
Mobilisation des particuliers	17 269 €	9 094 €	5 229 €	16 408 €	48 000 €
Mobilisation des professionnels	11 513 €	6 063 €	3 486 €	10 939 €	32 000 €
Information, Conseil et Orientation	115 129 €	60 625 €	34 859 €	109 387 €	320 000 €
Information 1 ^{er} niveau (tél. Gest. Mails) + Orientation	40 295 €	21 219 €	12 201 €	38 285 €	112 000 €
Conseil personnalisé	46 052 €	24 250 €	13 944 €	43 755 €	128 000 €
Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat	28 782 €	15 156 €	8 715 €	27 347 €	80 000 €
Coût de réseau par territoire de pacte (au prorata indicateur RPPP)	143 911 €	75 782 €	43 574 €	136 733 €	400 000 €

ANNEXE 2 — ACTIONS DE MOBILISATION PROPOSÉES

✓ Actions mobilisation des ménages

Animations	Nbre de jour(s) <small>(y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)</small>
#Conférences existantes : <ul style="list-style-type: none"> - Aides financières - Techniques : <ul style="list-style-type: none"> o La rénovation performante en une fois ou par étape, o Rénover sans se tromper : par où commencer ? o Qualité de l'air et ventilation o Changer de mode de chauffage 	1 jour
#Conférences sur mesure # Fresque de la rénovation énergétique à destination du grand public 1 animateur pour un maximum de 16 personnes (y compris gestion des inscriptions) Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation. En 2025, 80 animations prises en charge par la Région Bretagne pour l'ensemble de la Région, par ordre d'arrivée	2 jours
# Visite de maison rénovée ou en cours de chantier En s'appuyant sur des particuliers qui ont réalisés des travaux, faire visiter leur maison et les faire témoigner de leur expérience. 10 à 15 participants par visite.	2 jours / visite
# Stand de sensibilisation sur marché/autre événement Avec maquettes, échantillons, isolants, fiche étapes, schéma déperditions, ...	Temps sur l'évènement + 1 jour de préparation
# Atelier "bien suivre son projet" Pour une douzaine de participants, atelier participatif pour bien comprendre les différentes étapes d'un projet, les différents interlocuteurs, les points de vigilances, ...	1,5 jours
# Soirée jeux de société « Rénovation » autour d'un apéritif Plusieurs jeux de société peuvent être proposés : Rénopoly, jeu de l'oie, Réno quest (autour du parcours de la rénovation), ...	1 jour
# Quiz de la rénovation Quiz avec application sur smartphone, en soirée, selon thématique visée	1,5 jour

✓ Actions mobilisation des professionnels

Animations	Nbre de jour(s) <small>(y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)</small>
# Co-animation d'une réunion des accompagnateurs Rénov' et/ou AMO œuvrant sur le territoire de pacte	1 jour
# fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte 1 animateur pour un maximum de 16 personnes Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation (En 2025, 80 animations prises en charge par la Région Bretagne pour l'ensemble de la Région)	1 jour / animateur

TABLE DES MATIERES

Article 1 : Objet de la convention..... 3
 Article 2 : Durée d'application de la convention 3
 Article 3 : Actions réalisées au titre du Pacte..... 3
 3.1 Dynamique territoriale..... 3
 3.2 Information, conseil et orientation..... 5
 3.3 Indicateurs et objectifs..... 7
 3.4 Tableau de synthèse 7
 Article 4 : Actions réalisées au titre des missions hors Pacte..... 8
 Article 5 : Communication..... 8
 5.1 Logos apposés sur les supports de communication..... 8
 5.2 Information à communiquer sur l'outil BDD Rénov'..... 8
 Article 6 : Modalités de suivi et d'évaluation des actions 9
 Article 7 : Modalités financières..... 9
 7.1 Contribution de QBO au titre du Pacte 9
 7.2 Contribution de QBO au titre des missions complémentaires hors Pacte 9
 7.3 Modalités de versement.....10
 Article 8 : Différents et litiges.....10
 Article 9 : Exécution de la convention11



**CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION
2025**

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de
Quimper Bretagne Occidentale



Entre

Et

La présente convention est établie entre :

Quimper Cornouaille Développement,

Ci-après désigné par « **QCD / Réseau TYNEO** »
24 route de Cuzon – CS40009 – 29018 Quimper Cedex
Représenté par Olivier BELLEC
Vice-président,

Et

Quimper Bretagne Occidentale

Ci-après désigné par « **QBO** »
44 place Saint-Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper Cedex
Représenté par Isabelle ASSIH
Présidente,

Considérant :

- QCD / Réseau TYNEO opère le service dénommé « Réseau TYNEO » depuis 9 années en Cornouaille pour accompagner les ménages en matière d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et plus largement pour l'amélioration de l'habitat ;
- L'ensemble des signataires de l'accord cadre de partenariat souhaite mettre en œuvre de manière homogène et cohérente les activités de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille ;
- Son ambition est de proposer aux ménages cornouillais, un service de qualité concourant à l'amélioration de l'habitat, aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire ;

Vu :

- Les statuts de Quimper Cornouaille Développement ;
- Les délibérations du conseil d'administration et de l'assemblée générale de QCD en date du 4 février 2025 ;
- L'accord du bureau de Quimper Cornouaille Développement en date du 4 mars 2025 ;
- L'accord cadre de partenariat, signé entre Quimper Cornouaille Développement et Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération, la communauté de communes du Pays Fouesnantais et le Syndicat Intercommunal Ouest Cornouaille Aménagement ; définissant les missions de Réseau TYNEO, applicable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;
- La délibération du conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale en date du 02 avril 2025 autorisant la présidente à signer la convention du PIG PT-FR avec l'Etat ;
- La délibération du conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale en date du 15 mai 2025 autorisant la présidente à signer la présente convention ainsi que l'accord cadre de partenariat, signé entre Quimper Cornouaille Développement et Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération, la communauté de communes du Pays Fouesnantais et le Syndicat Intercommunal Ouest Cornouaille Aménagement.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'application de l'accord cadre de partenariat visé supra, pour l'année 2025, entre QCD / Réseau TYNEO et QBO.

L'ensemble des termes de la présente convention se réfère à l'accord cadre de partenariat précité.

ARTICLE 2 : DURÉE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2025.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

QCD / Réseau TYNEO contribue à la réalisation d'actions prévues par le Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov' (PIG PT-FR), signé entre l'ANAH et QBO.

3.1 DYNAMIQUE TERRITORIALE

3.1.1 - Mobilisation des ménages

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouillaise. Pour 2025, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des ménages » les actions suivantes :

Mobilisation des ménages
Communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et communication visuelle et papier (flyer, affiche, etc)
Sollicitations médias : conférences de presse, radio, etc
Réalisation ou mise à jour des documents de synthèses (Outils conseillers)
Participation aux 2 salons de l'habitat à Quimper (Déficom et Vivinq)
Gestion de l'outil de prise de RDV

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 7 jours est alloué à la disposition de QBO, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir lors des réunions publiques ou organiser des animations, avec accord ou à la demande du bénéficiaire de cette convention. Les actions menées sur le territoire de QBO et touchant sa population seront comptabilisées dans le forfait de jours précité.

Pour toute sollicitation d'intervention sur le territoire de QBO émanant de tout organisme (association, école, entreprise, etc), et rentrant dans le cadre du guide des missions du pacte territorial, Réseau TYNEO sollicite l'avis de l'agent référent en charge du suivi de Réseau TYNEO, avant de s'engager dans la réalisation de cette mission. En l'absence d'une réponse sous quinze jours, QCD / Réseau TYNEO décide des suites à donner à la demande.

En 2025 et pour une durée cumulée maximale de 7 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes, sur le territoire de QBO :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Une conférence « sur mesure » - thématique à définir	A définir	A définir	2
Une conférence existante sur rénovation d'ampère	A définir	A définir	1
Visite d'une rénovation exemplaire	A définir	A définir	2
Co-animation avec l'Adi29 lors des formations à destination des Propriétaires bailleurs	A définir	A définir	2
TOTAL			7

3.1.2 - Mobilisation des professionnels

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2025, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des professionnels » les actions suivantes :

Mobilisation des professionnels
Organisation de 2 « p'tits déj des pros »
Création d'un référencement des professionnels intervenants sur des thématiques spécifiques (hors RGE) : amiante, plomb, humidité, matériaux biosourcés, ...)
Animation des MAR (département 29 + 56) et AMO (29) : prise de contact-mise à jour des listes
Participation à 3 commissions Qualité (Finistère sud)
Appui aux professionnels et organisations professionnelles : « référent professionnel »
Participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat de QCD sur le volet « Amélioration de l'habitat »

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 2 jours est alloué à la disposition de QBO, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

En 2025 et pour une durée cumulée maximale de 2 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes sur le territoire de QBO :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Co animation avec QBO d'une réunion des Mar' intervenant sur le territoire de Pacté	Quimper	16 janvier 2025	1
Animation d'une fresque de la rénovation énergétique	A définir	A définir	1
TOTAL			2

3.1.3 - Suivi & pilotage

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2025, il est arrêté, pour la mission suivi et pilotage les actions suivantes :

Suivi & pilotage
Gouvernance de QCD / Réseau TYNEO (CoSui, CoPart, CoTech)
Participation aux instances de gouvernance des Pactes et échanges bilatéraux
Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

- o Gouvernance de la mission Réseau TYNEO

Conformément à l'accord cadre de partenariat, QCD / Réseau TYNEO organise les instances permettant l'opérationnalité de Réseau TYNEO. Les représentants désignés par QBO seront conviés aux différentes instances de Réseau TYNEO : Comité de suivi (CoSui), Comité des partenaires (CoPart) et Comité technique (CoTech).

Le calendrier prévisionnel de ces différentes instances, en 2025 :

COTECH	le 16 janvier 2025
COTECH	le 3 avril 2025

COSUI	le 23 avril 2025
COTECH	fin mai 2025
COPAR	fin juin 2025
COSUI	courant septembre 2025
COTECH	courant novembre 2025

Conformément à l'accord cadre, QBO transmet sans délai les contacts de l'élu et de l'agent référent désignés pour représenter l'EPIC aux instances de QCD / Réseau TYNEO.

Les parties conviennent de s'informer mutuellement, et sans délai en cas de changement, de leur représentant (élu ou agent référent).

- o Participation à la gouvernance du pacte territorial de QBO

QCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance du pacte territorial de QBO pour lesquelles il est sollicité.

3.2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

3.2.1 - Porte d'entrée

Sur le territoire de QBO, QCD / Réseau TYNEO est positionné comme porte d'entrée des ménages pour accéder au Service public de rénovation de l'habitat.

Les modalités d'accès au service sont renseignées conformément à l'article 5.2.

3.2.2 - Orientation et information de 1^{er} niveau

- o Information de 1^{er} niveau

Les ménages de Cornouaille accèdent à Réseau TYNEO selon 2 canaux :

⇒ **Via la permanence téléphonique :**

QCD / Réseau TYNEO propose une permanence téléphonique au 02 98 10 90 93 du mardi au vendredi de 14h à 17h.

A minima, lorsque la permanence est ouverte, un conseiller répond aux demandes des ménages. QCD / Réseau TYNEO s'efforce de mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre de la meilleure façon aux sollicitations des ménages.

Sur le territoire de QBO, l'information de 1^{er} niveau s'adresse à tous publics.

Le service est organisé pour maximiser les jours d'ouverture de la permanence téléphonique sur une année.

Chaque année, 2 périodes de fermeture du service sont prévues : 2 semaines au moment des fêtes de fin d'année et 2 semaines maximum sur la période estivale.

Le public est informé des créneaux d'ouverture du service par différents canaux d'informations (site internet de Réseau TYNEO, Google business, etc).

En cas d'événements ou de situations exceptionnelles, QCD / Réseau TYNEO se réserve le droit de fermer la permanence de Réseau TYNEO.

Lors des fermetures de la permanence téléphonique de Réseau TYNEO, un répondeur téléphonique informe les ménages des horaires d'ouverture du service.

L'agent référent de QBO en charge du suivi de Réseau TYNEO, ainsi que la personne en charge de l'accueil de l'espace habitat de QBO, sont informés sans délai de chaque période de fermeture programmée ou exceptionnelle.

⇒ **Via le formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO :**

Un formulaire de contact est disponible sur la première page du site internet de Réseau TYNEO (<https://reseauayneobzbi>).

Sauf période de grande affluence, les ménages sont recontactés dans un délai de 7 jours.

- **Orientation**

Si la demande des ménages se situe en dehors du champ de compétence de QCD / Réseau TYNEO, ou si la demande nécessite un complément d'information auprès des services de QBO et/ou de structures partenaires, le ménage est invité à se rapprocher du dispositif ou de la structure adéquate. Sur le territoire de QBO, QCD / Réseau TYNEO développe des liens privilégiés avec notamment :

- Le Pimm's médiation qui opère la maison des services publics à Quimper,
- Le SIVOM du Pays Glazik qui opère l'Espace France Services de Briec,
- Urbanis, désigné par QBO et la ville de Quimper pour animer l'OPAH RU centre-ville de Quimper,
- Le SPANC de QBO,
- La cellule mal logement de QBO,
- L'ADIL 29.

À noter que courant 2025, un nouvel Espace France Services doit ouvrir sur la commune d'Ergué-Gabéric. Réseau TYNEO se rapprochera de la structure lorsque celle-ci sera opérationnelle.

3.2.3 - Conseil personnalisé

QCD / Réseau TYNEO réalise les conseils individualisés à l'attention des ménages dans le bureau de permanence assigné à Réseau TYNEO au sein de l'espace habitat de QBO, situé au 49 rue de la Providence à Quimper.

Un calendrier prévisionnel des permanences par semestre est transmis à l'agent référent de QBO, ainsi qu'à la personne en charge de l'accueil de l'espace habitat de QBO.

Sur le territoire de QBO, le conseil personnalisé s'adresse à tous publics et dans le domaine de la rénovation énergétique. En fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, des rendez-vous sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements seront proposés.

Pour chaque rendez-vous pris, le ménage reçoit une notification par messagerie électronique de prise de rendez-vous, puis 2 appels à J-7 et J-1, avec un lien lui permettant d'annuler son rendez-vous.

Afin de faciliter la réception des ménages lorsqu'ils se présentent à l'accueil de l'espace habitat de QBO, l'agent d'accueil dispose d'une visualisation des rendez-vous de QCD / Réseau TYNEO

QCD / Réseau TYNEO s'efforce de proposer aux ménages un rendez-vous dans le lieu de permanence, de l'EPICI du projet considéré.

Néanmoins, il est convenu que tout ménage cornouaillais peut se voir proposer un rendez-vous dans un quelconque espace de permanence, y compris situé dans un autre territoire de Pacte que celui de l'adresse de son projet.

- **Promotion des aides locales « accession » et validation de critères techniques**

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession « Ma première pierre », QCD / Réseau TYNEO informe les ménages éligibles des modalités d'accès au dispositif et rencontre les ménages éligibles aux dispositifs « Ma première pierre » avec travaux d'économie d'énergie, lors d'un conseil personnalisé, afin d'échanger avec le ménage des scénarios de travaux à envisager.

3.2.4 - Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) en amont d'une orientation vers un MAR'

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Sur le territoire de QBO, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) s'adresse à tous publics, hors publics éligibles à l'OPAH RU Cœur de ville, et concerne uniquement le domaine de la rénovation énergétique.

La mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat comprend la réalisation d'une évaluation énergétique (avec une visite sur place), ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

À ce titre, et conformément à sa mission de service public, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide MaPrimeRénov'.

Si'il est éligible aux aides travaux d'ampleur (MaPrimeRénov' Parcours accompagné), le ménage est orienté vers un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ».

3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs de suivi		Périmètre géographique de l'indicateur	Objectif Pacte(s)
# Nombre de demandes entrantes traitées :	Par type de contact (mail ou téléphone)	Cornouaille	5 000
# Nombre d'information de 1 ^{er} niveau :	Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, Autonomie et lutte contre l'habitat indigne, autre)	QBO	720
	Par niveau de revenus		
	Par type de contact		
# Nombre de conseil personnalisé :	Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, potentiellement autonomie)	QBO	400
	Par niveau de revenus		
	Par type de contact		
# Nombre de missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat réalisées (rénovation énergétique)		QBO	36

3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE

Type d'entité (Ete France du nord)	Rénovation énergétique		QBO		LH		ANC	
	Adaptation	Réseau TYNEO	Adaptation	Réseau TYNEO	Adaptation	Réseau TYNEO	Adaptation	Réseau TYNEO
Structure	Réseau TYNEO	Réseau TYNEO	Réseau TYNEO	Réseau TYNEO	ADIL 29			Réseau TYNEO
Publics concernés	Tous publics (y compris bailleurs et propriétaires avec rendez-vous (ADIL 29 si questions réglementaires et juridiques))	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public			Tout public
Conseil personnalisé	Urbanis	Réseau TYNEO	Urbanis	Urbanis	Urbanis			
Publics concernés	Tout public éligible (OPAH-RU)	Tout public éligible (OPAH-RU)	Tout public éligible (OPAH-RU)	Tout public éligible (OPAH-RU)	Tout public éligible (OPAH-RU)			
Accompagnateur	Urbanis	AMO MPA ou AMO MPR Copro ou AMO Bailleur	Urbanis	AMO MPA ou AMO MPR Copro	Urbanis			AMO LH ou AMO MAR/HH ou AMO Bailleur
Structure	Urbanis	Tout public éligible (OPAH-RU) (y compris bailleurs & copro)	Urbanis	Tout public éligible (OPAH-RU) (y compris bailleurs & copro)	Urbanis			Tout public éligible (OPAH-RU) (y compris bailleurs & copro)
Publics concernés	Tout public éligible (OPAH-RU) (y compris bailleurs & copro)	Tout public éligible (OPAH-RU) (y compris bailleurs & copro)	Tout public éligible (OPAH-RU) (y compris bailleurs & copro)	Tout public éligible (OPAH-RU) (y compris bailleurs & copro)	Tout public éligible (OPAH-RU) (y compris bailleurs & copro)			Tout public éligible (OPAH-RU) (y compris bailleurs & copro)

LHI : Lutte contre l'habitat indigne
ANC : Assainissement non collectif
MAR : Mon accompagnateur renov'
AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage
MPLD : Ma prime logement décent
MPPR PA : MaPrimeRénov' parcours accompagné

MPA : MaPrimeAdapt'
MPR Copro : MaPrimeRénov' copropriété
OPAH RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain
PO : Propriétaire occupant
PB : Propriétaire bailleur

ARTICLE 4 : ACTIONS REALISÉES AU TITRE DES MISSIONS HORS PACTE

QCD / Réseau TYNEO réalise des actions d'information et de conseil sur des thématiques en dehors du périmètre défini par le guide des missions PIG France Rénov', comme par exemple la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la construction, le changement de fournisseurs d'énergie, les écogestes, etc.

QCD / Réseau TYNEO propose notamment des rendez-vous spécifiques sur les installations photovoltaïques dans le domaine de l'habitat :

- Rendez-vous groupés jusqu'à 4 ménages pour les informer sur le photovoltaïque en général ;
- Rendez-vous individuels pour réaliser une étude de préfiguration propre à la situation du ménage. Cette étude de préfiguration, réalisée sur AUTOCALSO (outil de l'Institut National de l'Énergie Solaire), n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision.

En 2025, 18 jours sont attribués à ces rendez-vous hors Pacte pour l'ensemble de la Cornouaille.

QCD / Réseau TYNEO peut organiser ou répondre aux demandes des territoires pour la participation ou l'animation de réunions publiques sur ces thématiques hors Pacte.

En 2025, 6 jours sont alloués à ces événements pour l'ensemble de la Cornouaille.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

5.1 LOGOS APOSÉS SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour la communication sur l'ensemble des missions socles défini dans l'accord cadre de partenariat, QCD / Réseau TYNEO se réfère à l'Article 3.3 Communication de l'accord cadre de partenariat.

Pour les missions spécifiques ciblant uniquement le territoire de QBO, QCD / Réseau TYNEO s'engage à mentionner aux côtés de son logo, le logo de QBO ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'État et du logo type ANAH sur l'ensemble des documents, et ce dans le respect de la charte graphique de l'État.

En fonction du conventionnement annuel entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Ceci concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre de la présente convention.

5.2 INFORMATION À COMMUNIQUER SUR L'OUTIL BDD RENOV'

La BDD Rénov' sert de base de données de référence sur le site France Rénov' pour renvoyer les ménages vers la bonne porte d'entrée de son territoire. Sur le territoire de QBO, les informations suivantes sont renseignées :

- ⇒ Réseau TYNEO est inscrit par QBO dans l'outil BDD Rénov' comme point de contact (guichet) :

- **Nom du guichet** : Réseau TYNEO
- **Numéro de l'accueil téléphonique du guichet** : 02 98 90 10 93
- **E-mail de contact du guichet** : sans objet
- **Site web du guichet** : <https://reseau.tyneo.bzh>

- **Numéro et nom de voie de la permanence du guichet** : 49 rue de la Providence
- **Code postal et commune du guichet** : 29000 QUIMPER
- **Horaires d'ouverture du guichet** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Accueil téléphonique** : du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00
- **Permanences physiques** : sur rendez-vous, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matin ainsi que les mardis après-midi.
- **Zone territoriale couverte par ce guichet (préciser les EPCI et/ou départements couverts)** : QBO

⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit par QBO dans l'outil BDD Rénov' comme structure de mise en œuvre (MEO) du pacte territorial.

- **Nom de la structure de mise en œuvre** : Quimper Cornouaille Développement
- **Siret** : 519255865100024
- **Téléphone** : 02 98 90 10 93
- **E-mail** :
- **Site web** : <https://reseau.tyneo.bzh>
- **Nom et numéro de voie** : 24 route de Cuzon
- **Code postale et commune** : 29000 QUIMPER
- **Identification de la personne en charge de l'administration des comptes** : GUIBOUX Aurore
- **E-mail** : aurore.guiboux@qcd.bzh

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

QCD / Réseau TYNEO produit dans le courant du 1^{er} trimestre 2026, un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO sur l'année 2025. Ce rapport est globalisé à la Cornouaille, incluant une déclinaison des données par territoire de Pacte et/ou par territoire d'EPCI.

Un point sur l'activité de Réseau TYNEO est réalisé au cours des différents comités techniques (CoTech).

QCD / Réseau TYNEO est à la disposition de QBO pour transmettre toute information à sa disposition et à même de renseigner les indicateurs utiles à QBO dans le cadre de son Pacte.

Quimper Cornouaille Développement s'efforce de répondre favorablement aux sollicitations de QBO pour réaliser des points d'étape sur l'avancement des actions menées par Réseau TYNEO sur le territoire de QBO.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

7.1 CONTRIBUTION DE QBO AU TITRE DU PACTE

Pour 2025, le coût total prévisionnel de Réseau TYNEO, au titre des 4 Pactes cornouaillais, est estimé à **400 000 €** (voir annexe 1).

La part imputable à QBO est fixée à **35,98 %**, comme précisé dans l'accord cadre de partenariat en fonction de l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Ainsi, au titre de l'année 2025, la part de QBO est fixée à 35,98 % de 400 000 €, soit **143 911 €**.

7.2 CONTRIBUTION DE QBO AU TITRE DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES HORS PACTE

QBO va contracter avec la région Bretagne pour des missions hors Pacte réalisées par QCD / Réseau TYNEO.

A ce titre, QBO verse à QCD / Réseau TYNEO la part hors pacte, évaluée par la région Bretagne à **5 331 €** pour 2025 (basée sur une composante de 0,05€ /habitant associée à un indice de péréquation par EPCI).

7.3 MODALITÉS DE VERSEMENT

Pour 2025, la contribution financière de QBO allouée à Quimper Cornouaille Développement pour la mise en œuvre de QCD / Réseau TYNEO se monte à **149 242€**, correspondant à :

- 143 911 € pour les missions Pacte
- 5 331 € pour les missions hors Pacte

La contribution financière versée à QCD / Réseau TYNEO se décompose en 2 parts :

- Une part comprise dans la cotisation de QBO dans le cadre de la convention de partenariat 2025 signée entre QCD / Réseau TYNEO et QBO : **21 587 €**
- Une part de **127 655€**, versée à QCD / Réseau TYNEO, en 2 temps :
 - o 50% du coût de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, soit **74 621 €** à la signature de la présente convention ;
 - o le solde après remise du rapport technique et d'un état récapitulatif global des dépenses réalisées et fournies à QBO, soit **53 034 €**.

QBO se libère des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	12906	00248026344	86
IBAN ETRANGER	FR76 1290 6501 2100 2480 2634 486	BIC	AGRIFRPR29
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire		
COLLECTIVITES (50121)	ASSOC. - AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE		
Tél : 0298760111	CS 40002 24 ROUTE DE CUZON 29000 QUIMPER		

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties est opérée.

En cas d'échec, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : EXECUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Olivier BELLEC – Vice-président

Pour Quimper Bretagne Occidentale

Isabelle ASSIH - Présidente

ANNEXE 1 – BUDGET PREVISIONNEL 2025 DE RESEAU TYNEO (PARTIE PACTE)

Coût prévisionnel 2025 Réseau TYNEO (Partie Pacte)	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	Cornouaille
Dynamique territoriale & suivi	28 782 €	15 156 €	8 715 €	27 347 €	80 000 €
Mobilisation des particuliers	17 269 €	9 094 €	5 229 €	16 408 €	48 000 €
Mobilisation des professionnels	11 513 €	6 063 €	3 486 €	10 939 €	32 000 €
Information, Conseil et Orientation	115 129 €	60 625 €	34 859 €	109 387 €	320 000 €
Information 1 ^{er} niveau (tél, Gest, Mail) + Orientation	40 295 €	21 219 €	12 201 €	38 285 €	112 000 €
Conseil personnalisé	46 052 €	24 250 €	13 944 €	43 755 €	128 000 €
Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat	28 782 €	15 156 €	8 715 €	27 347 €	80 000 €
Coût de réseau par territoire de pacte (au prorata indicateur RPPP)	143 911 €	75 782 €	43 574 €	136 733 €	400 000 €

ANNEXE 2 – ACTIONS DE MOBILISATION PROPOSEES

✓ Actions mobilisation des ménages

Animations	Nbre de jour(s) (Y compris Préparation & communication et gestion des inscriptions)
#Conférences existantes :	1 jour
- Aides financières	
- Techniques :	
o La rénovation performante en une fois ou par étape,	
o Rénover sans se tromper : par où commencer ?	
o Qualité de l'air et ventilation	
o Changer de mode de chauffage	
#Conférences sur mesure	2 jours
# Fresque de la rénovation énergétique à destination du grand public	1 jour / animateur
1 animateur pour un maximum de 16 personnes (y compris gestion des inscriptions)	
Droit d'utilisation de la fresque = 96€ / TTC par animation.	
En 2025, 80 animations prises en charge par la Région Bretagne pour l'ensemble de la Région, par ordre d'arrivée	
# Visite de maison rénovée ou en cours de chantier	2 jours / visite
En s'appuyant sur des particuliers qui ont réalisés des travaux, faire visiter leur maison et les faire témoigner de leur expérience.	
10 à 15 participants par visite.	
# Stand de sensibilisation sur marché/autre événement	Temps sur l'évènement + 1 jour de préparation
Avec maquettes, échantillons isolants, fiche étapes, schéma déperditions, ...	
# Atelier "bien suivre son projet"	1,5 jours
Pour une douzaine de participants, atelier participatif pour bien comprendre les différentes étapes d'un projet, les différents interlocuteurs, les points de vigilances, ...	
# Soirée jeux de société « Rénovation » autour d'un apéritif	1 jour
Plusieurs jeux de société peuvent être proposés : Rénopoly, jeu de l'oie, Réno quest (autour du parcours de la rénovation), ...	
# Quiz de la rénovation	1,5 jour
Quiz avec application sur smartphone, en soirée, selon thématique visée	

✓ Actions mobilisation des professionnels

Animations	Nbre de jour(s) (Y compris Préparation & communication et gestion des inscriptions)
# Co-animation d'une réunion des accompagnateurs Rénov' et/ou AMO œuvrant sur le territoire de pacte	1 jour
# Fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte	1 jour / animateur
1 animateur pour un maximum de 16 personnes	
Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation (En 2025, 80 animations prises en charge par la Région Bretagne pour l'ensemble de la Région)	

TABLE DES MATIERES

Article 1 : Objet de la convention..... 4
 Article 2 : Durée d'application de la convention..... 4
 Article 3 : Actions réalisées au titre du Pacte..... 4
 3.1 Dynamique territoriale..... 4
 3.2 Information, conseil et orientation..... 6
 3.3 Indicateurs et objectifs..... 8
 3.4 Tableau de synthèse 9
 Article 4 : Actions réalisées au titre des missions hors Pacte..... 9
 Article 5 : Communication..... 9
 5.1 Logos apposés sur les supports de communication..... 9
 5.2 Information à communiquer sur l'outil BDD Rénov'10
 Article 6 : Modalités de suivi et d'évaluation des actions10
 Article 7 : Modalités financières.....11
 7.1 Contribution de SIOCA au titre du Pacte11
 7.2 Contribution de SIOCA au titre des missions complémentaires hors Pacte11
 7.3 Modalités de versement.....11
 Article 8 : Différents et litiges.....12
 Article 9 : Exécution de la convention12



**CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION
2025**

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de l'Ouest Cornouaille

Entre



Et



La présente convention est établie entre :

Quimper Cornouaille Développement,

Ci-après désigné par « **QCD / Réseau TYNEO** »

24 route de Cuzon – CS40009 – 29018 Quimper Cedex
Représenté par Isabelle ASSIH
Présidente,

Et

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Ci-après désigné par « **SIOCA** »

14 rue Charles Le Bastard – 29120 Pont-L'Abbé
Représenté par Yannick LE MOIGNE
Président

Pour le compte de :

- Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
Ci-après désigné par « **CCPBS** »
- Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
Ci-après désigné par « **CCHPB** »
- Communauté de Communes de Douarnenez Communauté
Ci-après désigné par « **DZCO** »
- Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz
Ci-après désigné par « **CCCSPR** »

Considérant :

- QCD / Réseau TYNEO opère le service dénommé « Réseau TYNEO » depuis 9 années en Cornouaille pour accompagner les ménages en matière d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et plus largement pour l'amélioration de l'habitat ;
- L'ensemble des signataires de l'accord cadre de partenariat souhaite mettre en œuvre de manière homogène et cohérente les activités de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille ;
- Son ambition est de proposer aux ménages cornouaillais, un service de qualité concourant à l'amélioration de l'habitat, aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire ;

Vu :

- Les statuts de Quimper Cornouaille Développement ;
- Les délibérations du conseil d'administration et de l'assemblée générale de QCD en date du 4 février 2025 ;
- L'accord du bureau de Quimper Cornouaille Développement en date du 4 mars 2025 ;
- L'accord cadre de partenariat, signé entre Quimper Cornouaille Développement et Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération, la communauté de communes du Pays Fousnantaïs et le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement ; définissant les missions de Réseau TYNEO, applicable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;
- Vu la délibération 2020-028 du conseil syndical du SIOCA en date du 20 décembre 2024.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'application de l'accord cadre de partenariat visé supra, pour l'année 2025, entre QCD / Réseau TYNEO et le SIOCA.

L'ensemble des termes de la présente convention se réfère à l'accord cadre de partenariat précité.

ARTICLE 2 : DURÉE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2025.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

QCD / Réseau TYNEO contribue à la réalisation d'actions prévues par le Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov' (PIG PT-FR), signé entre l'ANAH et le SIOCA.

3.1 DYNAMIQUE TERRITORIALE

3.1.1 - Mobilisation des ménages

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2025, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des ménages » les actions suivantes :

Mobilisation des ménages
Communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et communication visuelle et papier (flyer, affiche, etc)
Sollicitations médias : conférences de presse, radio, etc
Réalisation ou mise à jour des documents de synthèses (Outils conseillers)
Participation aux 2 salons de l'habitat à Quimper (Déli.com et Vivng)
Gestion de l'outil de prise de RDV

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 7 jours est alloué à la disposition du SIOCA, permettant de répondre aux demandes spécifiques du syndicat.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir lors des réunions publiques ou organiser des animations, avec accord ou à la demande du bénéficiaire de cette convention. Les actions menées sur le territoire du SIOCA et touchant sa population seront comptabilisées dans le forfait de jours précité.

Pour toute sollicitation d'intervention sur le territoire du SIOCA émanant de tout organisme (association, école, entreprise, etc.) et rentrant dans le cadre du guide des missions du pacte territorial, QCD / Réseau TYNEO sollicite l'avis de l'agent référent en charge du suivi de Réseau TYNEO, avant de s'engager dans la réalisation de cette mission. En l'absence d'une réponse sous quinze jours, QCD / Réseau TYNEO décide des suites à donner à la demande.

En 2025 et pour une durée cumulée maximale de 7 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes, sur le territoire du SIOCA :

Actions	Lieux	Période	Nbre de jours
Salon Asso des artisans de la baie	Juch	5 et 6 avril 2025	1
Visite de maison rénovée	DZCO / CCCSPR	Octobre	2
Visite de maison rénovée	CCPBS / CCHPB	Juin	2
2 Conférences existantes (envisagées à l'occasion du carrefour des transitions)	A préciser	A préciser	2
		TOTAL	7

3.1.2 - Mobilisation des professionnels

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2025, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des professionnels » les actions suivantes :

Mobilisation des professionnels
Organisation de 2 « petits déj » des pros »
Création d'un référencement des professionnels intervenants sur des thématiques spécifiques (hors RGÉ) : amiante, plomb, humidité, matériaux biosourcés, ...)
Animation des MAR' (département 29+56) et AMO (29) : prise de contact+ mise à jour des listes
Participation à 3 commissions Qualibat (Finistère sud)
Appui aux professionnels et organisations professionnelles : « référent professionnel »
Participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat de QCD sur le volet « Amélioration de l'habitat »

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 2 jours est alloué à la disposition du SIOCA, permettant de répondre aux demandes spécifiques du syndicat.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

En 2025 et pour une durée cumulée maximale de 2 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes sur le territoire du SIOCA :

Actions	Lieux	Période	Nbre de jours
Café des pros (un mardi ou jeudi entre 08h30et 09h30)	Audierne	Novembre (à préciser)	1
Café des pros (un mardi ou jeudi entre 08h30et 09h30)	CCPBS/CCHPB	Novembre (à préciser)	1
		TOTAL	2

3.1.3 - Suivi & pilotage

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2025, il est arrêté, pour la mission suivi et pilotage les actions suivantes :

Suivi & pilotage
Gouvernance de QCD / Réseau TYNEO (CoSui, CoPart, CoTech)
Participation aux instances de gouvernance des Pactes et échanges bilatéraux
Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

- o Gouvernance de la mission Réseau TYNEO

Conformément à l'accord cadre de partenariat, Quimper Cornouaille Développement organise les instances permettant l'opérationnalité de Réseau TYNEO. Les représentants désignés par SIOCA seront conviés aux différentes instances de QCD / Réseau TYNEO : Comité de suivi (CoSui), Comité des partenaires (CoPart) et Comité technique (CoTech).

Le calendrier prévisionnel de ces différentes instances, en 2025 :

COTECH	le 16 janvier 2025
COTECH	le 3 avril 2025
COSUI	le 23 avril 2025

COTECH fin mai 2025
COPAR fin juin 2025
COSUI courant septembre 2025
COTECH courant novembre 2025

Conformément à l'accord cadre, le SIOCA transmet sans délai les contacts de l'élu et de l'agent référent désignés pour représenter l'EPCI aux instances de QCD / Réseau TYNEO.

Les parties conviennent de s'informer mutuellement, et sans délai en cas de changement, de leur représentant (élu ou agent référent).

- o Participation à la gouvernance du pacte territorial de SIOCA

QCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance du pacte territorial de SIOCA pour lesquelles il est sollicité.

3.2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

3.2.1 - Porte d'entrée

Sur le territoire du SIOCA, Réseau TYNEO est positionné comme porte d'entrée des ménages pour accéder au Service public de rénovation de l'habitat.

Les modalités d'accès au service sont renseignées conformément à l'article 5.2.

3.2.2 - Orientation et information de 1^{er} niveau

- o Information de 1^{er} niveau

Les ménages de Cornouaille accèdent à Réseau TYNEO selon 2 canaux :

⇒ **Via la permanence téléphonique :**

QCD / Réseau TYNEO propose une permanence téléphonique au 02 98 10 90 93 du mardi au vendredi de 14h à 17h.

A minima, lorsque la permanence est ouverte, un conseiller répond aux demandes des ménages. QCD / Réseau TYNEO s'efforce de mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre de la meilleure façon aux sollicitations des ménages.

Sur le territoire du SIOCA, l'information de 1^{er} niveau s'adresse à tous publics.

Le service est organisé pour maximiser les jours d'ouverture de la permanence téléphonique sur une année.

Chaque année, 2 périodes de fermeture du service sont prévues : 2 semaines au moment des fêtes de fin d'année et 2 semaines maximum sur la période estivale.

Le public est informé des créneaux d'ouverture du service par différents canaux d'informations (site internet de Réseau TYNEO, Google business, etc).

En cas d'événements ou de situations exceptionnelles, QCD se réserve le droit de fermer la permanence de Réseau TYNEO.

Lors des fermetures de la permanence téléphonique de Réseau TYNEO, un répondeur téléphonique informe les ménages des horaires d'ouverture du service.

L'agent référent du SIOCA en charge du suivi de Réseau TYNEO, ainsi que la personne en charge de l'accueil de l'espace habitat de SIOCA, sont informés sans délai de chaque période de fermeture programmée ou exceptionnelle.

⇒ **Via le formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO :**

Un formulaire de contact est disponible sur la première page du site internet de Réseau TYNEO (<https://reseau.tyneo.bzh>).

Sauf période de grande affluence, les ménages sont recontactés dans un délai de 7 jours.

- o Orientation

Si la demande des ménages se situe en dehors du champ de compétence de Réseau TYNEO, ou si la demande nécessite un complément d'information auprès des services du SIOCA ou de structures partenaires, le ménage est invité à se rapprocher du dispositif ou de la structure adéquate. Sur le territoire du SIOCA, QCD / Réseau TYNEO développe des liens privilégiés avec notamment :

- L'Espace France Services de CCCSPR,
- L'Espace France Services de CCHPB,
- Le Pimm's médiation en charge de l'Espace France Services « mobile » sur la CCPBS,
- L'Espace France Services de Douarnenez à Kernaron,
- Urbanis, désigné par DZCO et ville de Douarnenez pour animer l'OPAH RU centre-ville de Douarnenez,
- Urbanis désigné par la CCCSPR et la ville d'Audierne pour animer l'OPAH RU centre-ville d'Audierne ;
- Les 4 SPANC des 4 EPCI de l'Ouest Cornouaille,
- L'ADIL 29.

3.2.3 - Conseil personnalisé

QCD / Réseau TYNEO réalise les conseils individualisés à l'attention des ménages dans les bureaux de permanence proposés au sein des 4 lieux de permanence sur l'Ouest Cornouaille :

- Dans les locaux du SIOCA, au 14 rue Charles Le Bastard à Pont L'Abbé ;
- Au siège de Douarnenez Communauté, au 75 Rue ar Vêret à Douarnenez ;
- A la Maison France Services de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, au 2A rue de la Mer à Pouldreuzic ;
- A l'Espace France Services de la Communauté de communes du Cap Sizun Pointe du Raz au 17 rue Lamartine à Audierne.

Un calendrier prévisionnel des permanences par semestre est transmis à l'agent référent de SIOCA.

Sur le territoire du SIOCA, le conseil personnalisé s'adresse à tous publics et dans le domaine de la rénovation énergétique. En fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, des rendez-vous sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements seront proposés.

Pour chaque rendez-vous pris, le ménage reçoit une notification par messagerie électronique de prise de rendez-vous, puis 2 rappels à J-7 et J-1, avec un lien lui permettant d'annuler son rendez-vous.

Pour simplifier l'accueil des ménages dans les quatre lieux de permanence, un accès aux calendriers de rendez-vous de Réseau TYNEO est disponible sur demande.

QCD / Réseau TYNEO s'efforce de proposer aux ménages un rendez-vous dans le lieu de permanence de l'EPCI du projet considéré.

Néanmoins, il est convenu que tout ménage cornouaillais peut se voir proposer un rendez-vous dans un quelconque espace de permanence, y compris situé dans un autre territoire de Pacte que celui de l'adresse de son projet.

- o Promotion des aides locales et validation de critères techniques

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession « Osez investir », OCD / Réseau TYNEO informe les ménages éligibles des modalités d'accès au dispositif et rencontre les ménages éligibles, lors d'un conseil personnalisé, afin d'échanger avec le ménage des scénarios de travaux à envisager.

3.2.4 - Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) en amont d'une orientation vers un MAR'

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Sur le territoire du SIOCA, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) s'adresse à tous publics, hors publics éligibles à l'OPAH RU d'Audierno et de Douarnenez, et concerne uniquement le domaine de la rénovation énergétique.

La mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat comprend la réalisation d'une évaluation énergétique (avec une visite sur place), ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

À ce titre, et conformément à sa mission de service public, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide MaPrimeRénov'.

S'il est éligible aux aides travaux d'ampleur (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné), le ménage est orienté vers un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ».

3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs de suivi		Périmètre géographique de l'indicateur	Objectif Pacte(s)
# Nombre de demandes entrantes traitées :		Cornouaille	5 000
- Par type de contact (mail ou téléphone)			
# Nombre d'information de 1 ^{er} niveau :		SIOCA	685
- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, Autonomie et lutte contre l'habitat indigne, autre)			
- Par niveau de revenus			
- Par type de contact			
# Nombre de conseil personnalisé :		SIOCA	380
- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, potentiellement autonomie)			
- Par niveau de revenus			
- Par type de contact			
# Nombre de missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat réalisées (rénovation énergétique)		SIOCA	34

3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE

Niveau d'analyse (Ligne France - Bretagne)	Territoire de l'OCDE		LHI	ANIC
	Transition	Adaptation		
Structure	Réseau TYNEO			
Structure	Réseau TYNEO			
Structure	Réseau TYNEO			
Publics concernés	Tout public			
Publics concernés	Tout public			
Structure	Réseau TYNEO			
Publics concernés	Tout public			
Structure	Réseau TYNEO			
Publics concernés	Tout public			

LHI : Lutte contre l'habitat indigne
 ANIC : Assainissement non collectif
 MAR' : Mon accompagnateur rénovation
 AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage
 MPLD : Mia prime logement décent
 MPR-PA : MaPrimeRénov' parcours accompagné

ARTICLE 4 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DES MISSIONS HORS PACTE

OCD / Réseau TYNEO réalise des actions d'information et de conseil sur des thématiques en dehors du périmètre défini par le guide des missions PIG France Rénov', comme par exemple la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la construction, le changement de fournisseurs d'énergie, les écogestes, etc.

OCD / Réseau TYNEO propose notamment des rendez-vous spécifiques sur les installations photovoltaïques dans le domaine de l'habitat :

- Rendez-vous groupés jus qu'à 4 ménages pour les informer sur le photovoltaïque en général ;
 - Rendez-vous individuels pour réaliser une étude de préfiguration propre à la situation du ménage. Cette étude de préfiguration, réalisée sur AUTO Calsol (outil de l'Institut National de l'Énergie Solaire), n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision.
- En 2025, 18 jours sont attribués à ces rendez-vous hors Pacte pour l'ensemble de la Cornouaille.

OCD / Réseau TYNEO peut organiser ou répondre aux demandes des territoires pour la participation ou l'animation de réunions publiques sur ces thématiques hors Pacte.

En 2025, 6 jours sont alloués à ces événements pour l'ensemble de la Cornouaille.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

5.1 LOGOS APPOSÉS SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour la communication sur l'ensemble des missions socles défini dans l'accord cadre de partenariat, OCD / Réseau TYNEO se réfère à l'Article 3.3 Communication de l'accord cadre de partenariat.

Pour les missions spécifiques ciblant uniquement le territoire de SIOCA, OCD / Réseau TYNEO s'engage à mentionner aux côtés de son logo, le logo de SIOCA ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'État et du logo type ANAH sur l'ensemble des documents, et ce dans le respect de la charte graphique de l'État.

En fonction du conventionnement annuel entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Ceci concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre de la présente convention.

5.2 INFORMATION À COMMUNIQUER SUR L'OUTIL BDD RENOV'

La BDD Rénov' sert de base de données de référence sur le site France Rénov' pour renvoyer les ménages vers la bonne porte d'entrée de son territoire. Sur le territoire du SIOCA, les informations suivantes sont renseignées :

⇒ Réseau TYNEO est inscrit par le SIOCA dans l'outil BDD Rénov' comme point de contact (guichet) :

- **Nom du guichet :** Réseau TYNEO
 - **Numéro de l'accueil téléphonique du guichet :** 02 98 90 10 93
 - **E-mail de contact du guichet :** sans objet
 - **Site web du guichet :** <https://reseauayneo.bzh>
 - **Numéro et nom de voie de la permanence du guichet :** non-défini
 - **Code postal et commune du guichet :** non-défini
 - **Horaires d'ouverture du guichet :** non défini
 - **Accueil téléphonique :** du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.
 - **Permanences physiques :** sur rendez-vous.
 - o A Pont l'Abbé les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} vendredi de chaque mois
 - o A Pouldreuzic : les 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois
 - o A Audierne : les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois
 - o A Douarnenez : les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois
 - **Zone territoriale couverte par ce guichet (préciser les EPCI et/ou départements couverts) :** CCPBS, CCHPB, CCCSPR, DZCO
- ⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit par le SIOCA dans l'outil BDD Rénov' comme structure de mise en œuvre (MEO) du pacte territorial.
- **Nom de la structure de mise en œuvre :** Quimper Cornouaille Développement
 - **Siret :** 51925865100024
 - **Téléphone :** 02 98 90 10 93
 - **E-mail :** sans objet
 - **Site web :** <https://reseauayneo.bzh>
 - **Nom et numéro de voie :** 24 route de Cuzon
 - **Code postale et commune :** 29000 QUIMPER
 - **Identification de la personne en charge de l'administration des comptes :** GUIBOUX Aurore
 - **E-mail :** aurore.guiboux@qcd.bzh

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

QCD / Réseau TYNEO produit dans le courant du 1^{er} trimestre 2026, un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO sur l'année 2025. Ce rapport est globalisé à la Cornouaille, incluant une déclinaison des données par territoire de Pacte et/ou par territoire d'EPCI.

Un point sur l'activité de Réseau TYNEO est réalisé au cours des différents comités techniques (CoTech).

QCD / Réseau TYNEO est à la disposition du SIOCA pour transmettre toute information à sa disposition et à même de renseigner les indicateurs utiles au SIOCA dans le cadre de son Pacte.

Quimper Cornouaille Développement s'efforce de répondre favorablement aux sollicitations du SIOCA pour réaliser des points d'étape sur l'avancement des actions menées par QCD / Réseau TYNEO sur le territoire du SIOCA.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

7.1 CONTRIBUTION DE SIOCA AU TITRE DU PACTE

Pour 2025, le coût total prévisionnel de Réseau TYNEO, au titre des 4 Pactes cornouaillais, est estimé à **400 000 €** (voir annexe 1).

La part imputable à l'ouest Cornouaille est fixée à **34,18 %**, comme précisé dans l'accord cadre de partenariat en fonction de l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Ainsi, au titre de l'année 2025, la part du territoire de l'ouest Cornouaille est fixée à 34,18 % de 400 000 €, soit **136 733 €**.

7.2 CONTRIBUTION DE SIOCA AU TITRE DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES HORS PACTE

SIOCA va contracter avec la région Bretagne pour des missions hors Pacte réalisées par QCD / Réseau TYNEO.

A ce titre, le SIOCA verse à QCD / Réseau TYNEO la part hors pacte, évaluée par la région Bretagne à **5 941 €** pour 2025 (basée sur une composante de 0,05€/habitant associée à un indice de péréquation par EPCI).

7.3 MODALITÉS DE VERSEMENT

Pour 2025, la contribution financière du territoire de l'ouest Cornouaille allouée à Quimper Cornouaille Développement pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO se monte à **142 674€**, correspondant à :

- 136 733 € pour les missions Pacte
- 5 941 € pour les missions hors Pacte

La contribution financière versée à QCD / Réseau TYNEO se décompose en 2 parts :

- Une part de **20 510 €** versée par les 4 EPCI de l'ouest Cornouaille (DZCO, CCCSPR, CCHPB et CCPBS) adhérents à QCD dans le cadre de leur cotisation annuelle, et se décomposant ainsi par territoire :
 - 4 090 € pour DZCO,
 - 3 628 € pour CCCSPR,
 - 3 900 € pour CCHPB,
 - 8 892 € pour CCPBS.
- Une part versée de **122 164 €** par le SIOCA à QCD, en 2 temps :
 - o 50% du coût de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, soit **71 337 €** à la signature de la présente convention ;
 - o le solde après remise du rapport technique et d'un état récapitulatif global des dépenses réalisées et fournies au SIOCA, soit **50 827 €**.

Le SIOCA se libère des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

RIB FRANCE	12906	50121	00248026344	86	Clé
IBAN ETRANGER	FR76 1290 6501 2100 2480 2634 486	BIC	AGRIFRP829		
Domiciliation COLLECTIVITES	(50121)	Nom et adresse du titulaire ASSOC. AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE CS 40002 24 ROUTE DE CUZON 29000 QUIMPER			
Tel :	0298760111				

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties est opérée.

En cas d'échec, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : EXÉCUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Isabelle ASSIH - Présidente

Pour le Syndicat Intercommunaire Ouest Cornouaille Aménagement

Yannick LE MOIGNE--Président

ANNEXE 1 – BUDGET PREVISIONNEL 2025 DE RESEAU TYNEO (PARTIE PACTE)

Coût prévisionnel 2025 Réseau TYNEO (Partie Pacte)	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	Cornouaille
Dynamique territoriale & suivi	28 782 €	15 156 €	8 715 €	27 347 €	80 000 €
Mobilisation des particuliers	17 269 €	9 094 €	5 229 €	16 408 €	48 000 €
Mobilisation des professionnels	11 513 €	6 063 €	3 486 €	10 939 €	32 000 €
Information, Conseil et Orientation	115 129 €	60 625 €	34 859 €	109 387 €	320 000 €
Information 1 ^{er} niveau (tel. Gest. Mailis) + Orientation	40 295 €	21 219 €	12 201 €	38 285 €	112 000 €
Conseil personnalisé	46 052 €	24 250 €	13 944 €	43 755 €	128 000 €
Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat	28 782 €	15 156 €	8 715 €	27 347 €	80 000 €
Coût de réseau par territoire de pacte (au prorata indicateur RPPP)	143 911 €	75 782 €	43 574 €	136 733 €	400 000 €

ANNEXE 2 — ACTIONS DE MOBILISATION PROPOSEES

✓ Actions mobilisation des ménages

Animations	Nbre de jour(s) (Y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)
<p>#Conférences existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides financières - Techniques : <ul style="list-style-type: none"> o La rénovation performante en une fois ou par étape, o Rénover sans se tromper : par où commencer ? o Qualité de l'air et ventilation o Changer de mode de chauffage 	1 jour
<p>#Conférences sur mesure</p> <p># Fresque de la rénovation énergétique à destination du grand public 1 animateur pour un maximum de 16 personnes (y compris gestion des inscriptions) Droit d'utilisation de la fresque = 96€ /TTC par animation. En 2025, 80 animations prises en charge par la Région Bretagne pour l'ensemble de la Région, par ordre d'arrivée</p> <p># Visite de maison rénovée ou en cours de chantier En s'appuyant sur des particuliers qui ont réalisés des travaux, faire visiter leur maison et les faire témoigner de leur expérience. 10 à 15 participants par visite.</p> <p># Stand de sensibilisation sur marché/autre événement Avec maquettes, échantillons, isolants, fiche étapes, schéma déperditions, ...</p> <p># Atelier "bien suivre son projet" Pour une douzaine de participants, atelier participatif pour bien comprendre les différentes étapes d'un projet, les différents interlocuteurs, les points de vigilances, ...</p> <p># Soirée jeux de société « Rénovation » autour d'un apéritif Plusieurs jeux de société peuvent être proposés : Rénopoly, jeu de l'oie, Réno quest (autour du parcours de la rénovation), ...</p> <p># Quiz de la rénovation Quiz avec application sur smartphone, en soirée, selon thématique visée</p>	2 jours 1 jour / animateur 2 jours / visite Temps sur l'évènement + 1 jour de préparation 1,5 jours 1 jour 1,5 jour

✓ Actions mobilisation des professionnels

Animations	Nbre de jour(s) (Y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)
<p># Co-animation d'une réunion des accompagnateurs Rénov' et /ou AMO œuvrant sur le territoire de pacte</p> <p># fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte 1 animateur pour un maximum de 16 personnes Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation (En 2025, 80 animations prises en charge par la Région Bretagne pour l'ensemble de la Région)</p>	1 jour 1 jour / animateur

14. Calendrier prévisionnel des instances & autres réunions / événements

Instances 2025

- Mardi 30 septembre (14h30) : **Bureau**
- Mardi 14 octobre (14h30) : **Conseil d'administration**
- Mardi 25 novembre (14h30) : **Bureau**
- Mardi 16 décembre (14h30) : **Conseil d'administration**

Réunions / événements

- Mardi 20 mai : « **Meublés de tourisme : mesure de régulation** »
- Mercredi 21 mai : **Petit-déjeuner « Retour d'enquêtes sur la fréquentation ferroviaire en Cornouaille »**
- Vendredi 23 mai : **Stand Attractivité au 15^e Forum de la création et reprise d'entreprise à Concarneau**

- Mardi 3 juin : **Atelier « Le territoire, un atout pour recruter et fidéliser »** (QCD et APEC)
- Mardi 10 juin : **Cotech Destination**
- Jeudi 12 juin : **Réunion Coordin'Acteurs (CLS)**
- Mardi 17 juin : **Apéro Pro Marque Bretagne de QCD x TQC x Finistère Mer**, à Finistère Mer Vent
- Jeudi 19 juin : **Lettre d'info numérique QCD**
- Vendredi 20 juin : **Commission mer & littoral** (Pays Bigouden Sud)
- Mardi 24 juin : **Copil Destination n°3**
- Mardi 24 juin : **Groupe ressources Santé environnement (CLS)**
- Jeudi 26 juin : **2^e Groupe projet « Sensibilisation / prévention / dépistage Cancer » (CLS)**

- Mardi 8 juillet : **Réunion des développeurs économiques de la Cornouaille**
- Jeudi 10 juillet : **Lettre d'info numérique QCD**

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Quimper Cornouaille Développement

Instances

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

soisik.dijon@qcd.bzh

Quimper Cornouaille Développement

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

www.qcd.bzh